



REPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'Environnement et des Ressources  
Forestières

Plate-forme nationale de réduction des risques de  
Catastrophes  
Secrétariat Technique



***STRATEGIE NATIONALE DE REDUCTION DES  
RISQUES DE CATASTROPHES NATURELLES***

***2013 - 2017***



## ***Préface***

Notre planète, en ce début du 21<sup>e</sup> siècle, est marquée par la recrudescence de catastrophes naturelles qui font des dégâts matériels importants et des pertes en vies humaines réduisant ainsi les efforts de développement des communautés entières. La communauté internationale a adopté en 2005 le Cadre d'Action de Hyogo un cadre de référence pour la prévention et la gestion des risques et catastrophes naturels. Tout comme la résolution 1996/63 du Conseil Economique et Social des Nations Unies, ce cadre recommande l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophes articulées aux documents de stratégies de réduction de la pauvreté. Le Togo a adhéré au Cadre d'Action de Hyogo et aux principes directeurs des plates-formes nationales et intégré la réduction des risques de catastrophes dans la loi-cadre sur l'environnement et dans la Stratégie de Croissance Accélérée et la Promotion de l'Emploi (SCAPE)

Au cours des cinq dernières années, notre pays a enregistré les inondations les plus spectaculaires jamais connues suite aux pluies diluviennes qui surviennent souvent durant les mois de juillet, août et septembre sur l'ensemble du territoire. On enregistre également des éboulements de montagnes, des vents violents et les inondations d'origine marine marquées par les hautes marées dont les effets sont exacerbés par l'érosion côtière. Les régions des Savanes et Maritime sont sévèrement touchées avec des décès et d'importants dégâts matériels notamment : la destruction de l'habitat, des infrastructures routières, des écoles, du système d'approvisionnement en eau potable, électrique et téléphonique, des hôpitaux, marchés, champs de cultures, du bétail, entraînant le ralentissement des activités génératrices de revenus. Aussi, le pays enregistre-t-il une dégradation considérable du potentiel des ressources naturelles et de l'environnement aggravant les conditions de vie de nos laborieuses populations.

Les efforts consentis par le gouvernement avec l'appui des partenaires en développement, ont permis de mettre en œuvre la plan stratégique de 2009 à 2013 à travers le renforcement des capacités des structures en charge de la gestion, de la prévention et le développement d'une culture de réduction des catastrophes au niveau central et local. Aussi, la mise en œuvre de cette stratégie a-t-elle permis à la plate forme nationale du Togo de monter à l'échelle avec l'élaboration, le financement et la mise en œuvre du projet Gestion Intégrée des Catastrophes et des Terres et au gouvernement la politique des grands travaux d'assainissement sur toute l'étendue du territoire national.

L'actualisation de ce plan stratégique national s'est avérée nécessaire pour faire face aux nouveaux défis environnementaux relatifs à la gestion durable des terres, à la lutte contre les inondations, à l'érosion côtière et au développement d'un système d'information sur les aléas naturels connus ou émergents. Elle traduit une fois encore la volonté du gouvernement à apporter une solution globale à la prévention des risques et à la gestion des crises de catastrophes naturelles au Togo. La portée holistique et intégrée que prône la stratégie permettra de combler les insuffisances notées par la majorité des parties prenantes lors des différentes consultations.

Je lance donc un appel à toutes les catégories d'acteurs concernés et aux partenaires à se mobiliser et à s'approprier la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes naturelles. Une mise en œuvre efficace de cette stratégie contribuera à la fois à réduire la vulnérabilité des populations affectées et à accroître en général la résilience de notre pays.

**Madame Dédé Ahoéfa EKOUE**

*Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières*

## *LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS*

<b>ACMAD</b>	Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement
<b>AGR</b>	Activités Génératrices de Revenus
<b>APD</b>	Aide Publique au Développement
<b>APG</b>	Accord Politique Global
<b>ASECNA</b>	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BM</b>	Banque Mondiale
<b>BOAD</b>	Banque Ouest Africaine pour le Développement
<b>CAH</b>	Cadre d'Action de Hyogo
<b>CC</b>	Changements Climatiques
<b>CCNUCC</b>	Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques
<b>CEDEAO</b>	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>Centre AGRHYMET</b>	Centre Agro-hydro-météorologique
<b>CNPMT</b>	
<b>CNPS</b>	Comité National de Planification des Secours
<b>DE</b>	Direction de l'Environnement
<b>DPC</b>	Direction de la Protection Civile
<b>DRM</b>	Disaster Risk Management/ Gestion des Risques de catastrophes
<b>DSRP</b>	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
<b>FAO</b>	Food and Agriculture Organisation of the United Nation Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
<b>FEM</b>	Fonds pour l'Environnement Mondial

<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>FRPC/GFDRR</b>	Facilité Mondiale pour la Prévention de Risques de Catastrophe et le Relèvement/Global Facility for Disaster Reduction and Recovery
<b>GIRE</b>	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
<b>HCR</b>	Haut-Commissariat pour les Réfugiés
<b>MAEP</b>	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
<b>MC DAT</b>	Ministère Auprès du Président de la République, Chargé du Développement et de l'Aménagement du Territoire
<b>MERF</b>	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières
<b>MEAHV</b>	Ministère de L'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise
<b>MMEE</b>	Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Eau
<b>NEPAD</b>	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
<b>OAP</b>	Options d'Adaptation Prioritaires
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>PANA</b>	Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques
<b>PNAE</b>	Plan National d'Action pour l'Environnement
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PPTE</b>	Pays Pauvres Très Endettés
<b>PTF</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>QUIBB</b>	Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être
<b>RRC</b>	Réduction des Risques de Catastrophes
<b>SAP</b>	Système d'Alerte Précoce

<b>SCAPE</b>	Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi
<b>SNU</b>	Système des Nations Unies
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UEMOA</b>	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>VIH/SIDA</b>	Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome de l'Immunodéficience Acquise

## Table des matières

Préface .....	i
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	iii
RESUME EXECUTIF .....	x
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE I : PROFIL DU PAYS .....	3
1.1. Cadre géophysique.....	4
1.1.1 Situation géographique .....	4
1.1.2 Climat.....	4
1.1.3 Relief.....	5
1.1.4 Géologie.....	5
1.1.5 Ressources édaphiques .....	5
1.1.6 Flore et faune .....	6
1.1.7 Ressources en eau.....	8
1.2. Cadre humain .....	9
1.3. Profil du pays au niveau des aléas et des catastrophes.....	10
1.3.1 Aperçu des aléas/risques de catastrophes au Togo.....	10
1.3.2 Catastrophes enregistrées au Togo .....	11
CHAPITRE II : ETAT DES LIEUX DE LA REDUCTION DES RISQUES ET DE GESTION DE CATASTROPHES.....	20
2.1. Cadres politique, juridique et institutionnel.....	21
2.1.1. Aspects politiques.....	21
2.1.2. Aspects juridiques.....	24
2.1.3. Aspects institutionnels.....	25
2.1.4. Participation des collectivités.....	29
2.1.5. Partenariat.....	30
2.1.1. Efforts en matière de mobilisation des ressources financières .....	32
2.2. Analyse des domaines d'évaluation et de surveillance des risques de catastrophes et de renforcement du système d'alerte précoce.....	32
2.2.1 Analyse du système d'information et d'alerte précoce.....	32
2.2.2 Risques régionaux et risques nouveaux.....	33
2.3. Utilisation des connaissances, des innovations et l'éducation pour instaurer une culture de sécurité et de résilience à tous les niveaux .....	34
2.4. Réduction des facteurs de risques sous-jacents.....	35

2.4.1.	Gestion de l'environnement et des ressources naturelles .....	35
2.4.2.	Capacités infrastructurelles.....	37
2.4.3.	Sécurité alimentaire .....	40
2.4.4.	Urbanisme et Habitat.....	41
2.4.5.	Eau et assainissement .....	42
2.4.6.	Aspects socio-économiques.....	44
2.4.7.	Sécurité et Protection civile.....	45
2.4.8.	Actions Sociales .....	46
2.5.	Renforcement de la préparation en prévision des catastrophes .....	47
2.5.1.	Au niveau national.....	47
2.5.2.	Au niveau régional et sous-régional.....	49
2.6.	Bilan de mise en œuvre de la Stratégie de RRC de 2009 .....	51
2.7.	Forces et faiblesses .....	52
2.7.1.	Forces.....	52
2.7.2.	Faiblesses .....	53
CHAPITRE III : COMPOSANTES DE LA STRATEGIE .....		56
3.1.	Principes fondamentaux et cadrage de la stratégie de la Réduction des Risques de Catastrophes.....	57
3.1.1.	Principes de base .....	57
3.1.2.	Cadrage de la stratégie .....	58
3.2.	Objectifs.....	59
3.2.1.	Objectif global .....	59
3.2.2.	Objectifs spécifiques .....	59
3.3.	Principales composantes de la stratégie .....	59
3.3.1.	Amélioration du cadre politique, juridique, réglementaire et institutionnel de la Réduction des Risques de Catastrophes .....	59
3.3.2.	Renforcement des capacités techniques, matérielles, financières des institutions et des autres parties prenantes en matière de réduction des risques de catastrophes.....	60
3.3.3.	Amélioration du système d'information sur la RRC .....	61
3.3.4.	Réduction des risques sous-jacents à la prévention et à la gestion des catastrophes.....	62
3.3.5.	Renforcement de la préparation en prévision des catastrophes.....	63
CHAPITRE IV : MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE .....		64
4.1.	Conditions de mise en œuvre.....	65
4.2.	Mobilisation des ressources financières .....	66
4.2.1.	Recours aux ressources internes.....	66



4.2.2.	Recours aux ressources externes .....	66
4.3.	Dispositif institutionnel de mise en œuvre de la stratégie .....	67
4.3.1.	Exécution des actions au niveau intersectoriel.....	67
4.3.1.1.	Mission de la Plate-forme nationale sur la RRC.....	67
4.3.1.2.	Mission du Secrétariat Technique de la Plate-forme nationale sur la RRC .	68
4.3.2.	Exécution des actions au niveau sectoriel.....	68
CHAPITRE V.ANALYSE DES RISQUES LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE.....		69
5.1	Risques identifiés.....	70
5.1.1	Instabilité politique.....	70
5.1.2	Faible mobilisation des ressources financières.....	70
5.1.3	Risques liés au flux de réfugiés des pays voisins .....	70
5.1.4	Perturbations climatiques extrêmes .....	70
5.2	Mesures de gestion des risques éventuels .....	71
CONCLUSION.....		72

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Récapitulatif des aléas au Togo .....	10
---	----

## Liste des photos

Photo 1. Rupture du pont sur la route nationale N°1 à AMAKPAPÉ .....	14
Photo 2. Fleuve Mono en crue (cases et ponts de passages détruits après inondations) .....	14
Photo 3. Maisons inondées à Lomé et eaux stagnantes à Baguida.....	14
Photo 4. Eboulement sur la route de Badou et sur la route de Danyi.....	15
Photo 5. Route nationale N°2 détruite ; Puits d'une maison emportée ; Exhumation du Beach Rock par l'érosion côtière.....	18

## Liste des figures

Figure 1. Carte des zones écologiques du Togo.....	7
Figure 2. Concentration de la population togolaise selon les différentes régions administratives.....	9
Figure 3. Carte des zones à risque d'inondation de la région Maritime).....	12
Figure 4. Carte des zones à risque d'inondation de la région des Savanes .....	13
Figure 5. Distribution du réseau routier national selon les régions .....	38
Figure 6. Evolution du trafic conteneurs (EVP) du PAL.....	39
Figure 7. Carte de distribution des Catastrophes naturelles par régions économiques au Togo .....	87

## ***RESUME EXECUTIF***

Depuis une vingtaine d'années, la réduction des risques de catastrophes naturelles constitue une composante de plus en plus essentielle des politiques et des relations internationales. La volonté de la communauté internationale est traduite à travers le cadre d'Action de Hyogo adopté lors de la conférence internationale sur la réduction des catastrophes, en janvier 2005, à Kobé (Japon). Ce cadre définit les actions prioritaires en matière de réduction des risques de catastrophes. La mise en œuvre de ces priorités au niveau national doit concourir à la mise en place d'un mécanisme national de coordination et d'orientation en matière de RRC articulés aux politiques et cadres de références en matière de développement et protection de l'environnement tels que les documents de stratégie de réduction de la pauvreté et les programmes de mise en œuvre des conventions de la génération de Rio.

Suite aux inondations devenues récurrentes au niveau national et s'inscrivant dans cette approche internationale de réduction des risques de catastrophes, le Togo a amorcé un processus de renforcement de capacités nationales à travers la mise en place de la plateforme nationale et l'élaboration d'une stratégie nationale de réduction de risques de catastrophes en 2009.

Fort des insuffisances constatées dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes de 2009 et au regard de la nouvelle donne en terme de documents de référence nationale, il s'avère indispensable de procéder à son actualisation.

Ainsi, l'état des lieux a permis d'identifier les forces et faiblesses en matière de réduction des risques au Togo.

### ***Au niveau des points forts, il faudra retenir :***

- un engagement politique à travers (i) l'articulation de la problématique RRC avec le cadre référentiel national de la croissance et de promotion de l'emploi, (ii) l'adoption d'une plateforme nationale RRC à travers un arrêté qui évolue vers un décret présidentiel, (iii) l'intégration de la dimension RRC dans la Loi-cadre de l'environnement du 30 mai 2008 ;
- un engagement des partenaires Techniques et financiers à soutenir les efforts de l'Etat.

### ***Au niveau des points faibles qui méritent une amélioration :***

- la faiblesse dans le système de coordination : similitude des rôles et responsabilités des différentes institutions intervenant dans la RRC, foisonnement de textes non harmonisés définissant des cadres institutionnels (exemple: plates-formes et textes portant création de la plateforme nationale) ;

- l'insuffisance de matériels et de ressources humaines et le manque de capacités techniques au niveau des institutions ayant pour missions d'intervenir dans les situations d'urgence ;
- la faiblesse du système d'information (analyse de la vulnérabilité, grille d'évaluation rapide unifiée, évaluation post-catastrophe, cartographie des risques non encore systématisée, SAP non encore existant) ;
- les difficultés de mise en œuvre de la politique de décentralisation;
- la faiblesse de coordination dans la communauté des partenaires au développement ;
- l'accès limité aux mécanismes de financement internationaux en matière de RRC notamment pour les aspects de prévention ;
- la faible mobilisation des ressources financières : au niveau de l'Etat, pas de fonds d'Intervention d'Urgence et au niveau des acteurs non étatiques ;
- la faible implication des communautés et de la société civile dans la RRC ;
- la non application du plan directeur national et des plans directeurs régionaux d'aménagement du territoire ;
- l'absence de cartographie des zones à risque au plan national ;
- l'insuffisance d'infrastructures d'assainissement ;
- la faible protection des écosystèmes fragiles (berges des cours d'eau, flancs de montagne, la côte) ;
- la faible application de textes juridiques en matière de logement et du foncier.

### ➤ **Cadrage de la Stratégie**

La stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes, , trouve son fondement dans le fait qu'elle doit refléter des contextes et des réalités spécifiques au moment de son élaboration.

Autrement, elle doit tenir compte du profil de risque et de vulnérabilité du Togo, ainsi que du contexte culturel et socioéconomique du pays. Contrairement à la stratégie de 2009, qui avait pris en compte les risques de manière générale, la présente stratégie se focalisera essentiellement sur les catastrophes provoquées par les aléas naturels et est arrimée à la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi.

## ➤ **Etat des lieux de la prévention et gestion des catastrophes**

Le Togo subit ces dernières années un certain nombre de catastrophes d'origine naturelle et anthropique que sont les inondations, la sécheresse, l'érosion côtière, etc. qui eux-mêmes trouvent leur explication dans les changements du climat, le développement des infrastructures économiques et les mutations sociales et politiques.

Le document de politique nationale de l'environnement prend en compte la gestion des catastrophes naturelles à travers un axe stratégique sectoriel. Dans ce domaine, le Gouvernement entend veiller à la prévention des catastrophes naturelles par le renforcement des capacités nationales de prévention et de gestion des catastrophes naturelles et la prise en compte des risques de catastrophes dans la planification, la conception et la gestion des programmes et projets de développement.

Dans ce contexte, le Programme National d'Investissement pour l'Environnement et les Ressources Naturelles (PNIERN), nouveau cadre global et cohérent d'intervention en matière d'environnement, consacre un axe stratégique entier aux questions de gestion des risques de catastrophes. L'articulation de la stratégie RRC avec le nouvel outil de programmation de l'environnement devra permettre d'assurer une meilleure mobilisation des ressources pour la mise en œuvre efficace des actions de RRC. Spécifiquement à la réduction des risques de catastrophes, le Togo a élaboré en 2009 une stratégie nationale de gestion des risques et des désastres avec l'appui des PTF.

Depuis 2001, le Togo a enclenché le processus d'élaboration de son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Le DSRP complet de période 2009-2011 a réaffirmé les engagements du gouvernement en matière de prévention et de gestion des catastrophes naturelles.

En outre, tirant profit des leçons apprises de la mise en œuvre du DSRP en synergie avec les OMD, et en réponse à sa déclaration de politique de développement, le gouvernement a élaboré en 2012, la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE).

Sur le plan juridique, la réduction des risques de catastrophes au Togo a connu un regain d'intérêt à partir de 2007 eu égard notamment aux inondations récurrentes.

Ainsi, au niveau national, la loi-cadre sur l'environnement adoptée le 30 mai 2008 constitue le cadre de référence. Ce texte consacre sa section 13 aux catastrophes naturelles et risques industriels ou technologiques majeurs. Elle dispose notamment en son article 133 que le ministère chargé de l'environnement, en collaboration avec les institutions et acteurs concernés par la prévention et la gestion des catastrophes naturelles et des risques industriels ou technologiques majeurs, met en place des règles préventives, des systèmes d'alerte et de réduction des risques en vue de développer la résilience de la population face aux catastrophes.

Sur le plan institutionnel, plusieurs institutions des secteurs public et privé, les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers sont impliqués dans la gestion des risques de catastrophes. Ces institutions sont regroupées au sein de la Plate-forme Nationale de RRC mise en place en Avril 2007 par arrêté du Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) conformément à la recommandation du Cadre d'Actions de Hyogo dont les priorités constituent son champ d'action.

### ➤ **Objectif Général de la Stratégie**

L'objectif de la stratégie est d'accroître la résilience du Togo et de ses collectivités territoriales face aux catastrophes d'ici 2017 et de doter les populations des conditions de vie acceptables et sécurisées.

### ➤ **Axes stratégiques**

L'analyse de la situation a révélé que le Togo reste vulnérable à divers types de risques de catastrophes. Afin d'y remédier, un mécanisme de Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) a été mis en place à plusieurs niveaux. Cependant, les défis non relevés d'ordres institutionnel, juridique, technique et financier altèrent manifestement l'efficacité de ce dispositif.

Dans ce contexte d'actualisation, la présente stratégie de RRC s'articule autour de cinq principales composantes conformément aux cinq priorités du cadre d'actions de Hyogo. Il s'agit de :

**Composante 1** : Amélioration du cadre politique, juridique, réglementaire et institutionnel de la RRC ;

**Composante 2** : Renforcement des capacités techniques, matérielles, financières des institutions et des acteurs en matière de RRC ;

**Composante 3** : Amélioration du système d'information de la RRC ;

**Composante 4** : Réduction des risques sous-jacents à la prévention et à la gestion des catastrophes ;

**Composante 5** : Renforcement de la préparation en prévision des catastrophes.

### ➤ **Mise en œuvre**

La mise en œuvre de cette stratégie nécessite donc la mise en place des mécanismes efficaces qui ciblent de façon spécifique la vulnérabilité des secteurs prioritaires et les communautés à risque par des actions de sensibilisation du public et l'instauration des programmes éducatifs. Ces mêmes programmes devraient soutenir les pratiques

traditionnelles et endogènes pour la réduction des risques. Enfin, pour permettre l'appropriation des mesures de réduction des catastrophes, il est nécessaire de prendre en compte rigoureusement la volonté des acteurs clés notamment le gouvernement, les populations, les partenaires en développement, la société civile, les ONG, etc.

## ***INTRODUCTION***

Depuis une vingtaine d'années, la réduction des risques de catastrophes naturelles constitue une composante de plus en plus essentielle des politiques et des relations internationales. Les conférences de Johannesburg, de Kyoto, de Copenhague et de Cancun, entre autres, ont précisé le rôle, désormais incontournable, de la prévention des risques, ou plus justement la réduction des risques naturels pour la prévention des catastrophes. Le cadre général de la RRC est défini dans le Cadre d'Action de Hyogo (CAH), adopté lors de la conférence internationale sur la réduction des catastrophes, en janvier 2005, à Kobé (Japon) et qui demande aux Etats d'organiser le dialogue entre l'ensemble des acteurs contribuant à la RRC au travers des plates-formes.

De ce point de vue, la stratégie ainsi présentée doit assurer la cohérence et la complémentarité des engagements internationaux et communautaires du Togo avec les politiques nationales, transversales ou sectorielles dans les domaines de la réduction des risques et de la prévention des catastrophes. C'est dans cette perspective que l'élaboration de Stratégies Nationales de Réduction des Risques de Catastrophes (SNRRC) a été l'une des recommandations majeures de la résolution 1996/63 du Conseil Economique et Social des Nations Unies. Plus encore, ladite recommandation figure dans les résolutions 56/195, 58/214 et 58/215 de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Elle vise la mise en place des mécanismes nationaux de coordination et d'orientation en matière de RRC articulés aux politiques et cadres de références des politiques de développement des pays tels que les Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Au regard du contexte togolais de RRC, la gestion des facteurs de risques sous-jacents nécessite une analyse globale et intersectorielle des situations locales. Les plans d'action doivent être élaborés en s'appuyant sur des systèmes effectifs de surveillance, d'évaluation des risques et d'alerte rapide. Aussi, les investissements doivent favoriser le développement des connaissances et la capacité de gestion des risques, en particulier grâce à la recherche et au développement et par la production de statistiques.

Fort des insuffisances constatées dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes élaborée en 2009, il s'avère aujourd'hui indispensable de procéder à son actualisation. La nécessité d'actualisation du document de Stratégie Nationale de 2009 résulte de nouveaux facteurs à savoir l'élaboration du document de Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (2013-2017), du Plan National d'Investissement pour l'Environnement et les Ressources Naturelles (PNIERN) et du Plan d'Action National du Secteur Eau et Assainissement (PANSEA), cadres fédérateurs qui prennent en compte les questions de changements climatiques, la réduction des risques, la gestion des catastrophes, la gestion durable des terres et des ressources en eau. Autrement, les orientations de ces nouveaux documents de planification imposent l'actualisation du document de SRRC.

Le présent document de stratégie de RRC comprend quatre chapitres :



- Profil du pays incluant ;
- Etat des lieux du Togo en matière de réduction et gestion des risques de catastrophes ;
- Stratégie de réduction des risques de catastrophes ;
- Mécanismes de mise en œuvre de la stratégie nationale de RRC.

## ***CHAPITRE I : PROFIL DU PAYS***

Ce chapitre analyse les déterminants politique, écologique et environnemental, démographique, socio-économique, infrastructurel qui façonnent en partie le niveau de vulnérabilité ou de résilience des institutions et des communautés togolaises. Dans le même chapitre figurent le profil historique des principaux cataclysmes enregistrés. La présentation des facteurs et déterminants de risques associés au profil historique des catastrophes conduisent à mieux affiner la typologie de la vulnérabilité face aux aléas au Togo. Elle aborde aussi les facteurs explicatifs des catastrophes majeures.

## **1.1. Cadre géophysique**

### **1.1.1 Situation géographique**

Le Togo est situé entre les 6<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> degrés de latitude Nord et le méridien 0° et 1°40 de longitude Est. Il couvre une superficie de 56 600 km<sup>2</sup>. On l'assimile à un corridor qui s'étire sur 650 km de long et dispose d'une côte d'environ 50 km. Sa plus grande largeur est de 150 km. Cette configuration explique la grande diversité spatiale, climatique, économique, humaine et biologique. Il est limité à l'Ouest par le Ghana, à l'Est par le Bénin, au Sud par l'Océan Atlantique et au Nord par le Burkina Faso.

### **1.1.2 Climat**

Le Togo appartient au domaine intertropical chaud et humide marqué par deux principaux courants éoliens. Il s'agit de la mousson en provenance du Sud-Ouest porteuse de pluie, et le courant d'air harmattan en provenance du Nord-Est et qui soufflent en saison sèche.

D'une façon générale, l'humidité relative de l'air diminue lorsqu'on passe des régions méridionales aux régions septentrionales.

Selon le découpage en latitude, trois principales zones climatiques caractérisent le Togo.

La première est une zone subéquatoriale qui s'étend de la côte à la transversale du 8 degré de latitude Nord et dont la température varie dans de faibles amplitudes, une pluviométrie de 1000 à 1400 mm et la période de croissance des végétaux de moins de 240 jours répartie en deux saisons de pluie : une allant de mi mars à fin juillet et l'autre allant du début septembre au début mi-novembre.

La seconde zone climatique est guinéo-soudanienne et se situe entre le 8<sup>e</sup> et le 10<sup>e</sup> degré de latitude Nord avec des amplitudes thermiques journalières relativement élevées, des moyennes de pluviométrie élevées dans le centre et le Centre-Ouest (1400 mm), mais qui diminuent en allant vers le Nord et le Sud (1000 mm et moins).

La zone soudanienne, située entre le 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> degré de latitude Nord, est de type semi-aride et a une pluviosité de 900 mm à 1100 mm, des amplitudes thermiques fortes (20° à 34°) et une seule saison de pluies allant de la mi-mai à la fin octobre.

### **1.1.3 Relief**

Le territoire appartient à l'ensemble aplani Ouest-africain constitué de roches primaires supportant des stratifications sédimentaires relativement récentes et n'offre pas, à ce titre, de reliefs très affirmés.

La zone montagneuse forme la chaîne des monts du Togo qui constitue la partie principale d'un ensemble plus vaste de la chaîne de l'Atakora. Cette dernière prend le pays en écharpe dans la direction Sud-Ouest - Nord-Est. Le paysage typique est composé de vallées profondes et étroites qui individualisent les plateaux.

Dans l'extrême nord du pays, une vaste plaine orientale sillonnée par le fleuve Oti et ses affluents s'étend entre le 9°20 N et le 11°N. La plaine orientale se relève du Sud au Nord et se prolonge vers le Sud, donnant le plateau de terre de barre qui domine la zone lagunaire et couvre plus des deux tiers de la Région Maritime.

La dépression de la Lama, entrecoupée par de larges vallées du Mono, du Haho et du Zio, traverse le plateau presque en diagonale. La zone lagunaire dont l'altitude est par endroits inférieure au niveau de la mer, comporte une partie avec un plan d'eau discontinu. Le littoral forme une côte basse et sableuse présentant par endroits un aspect escarpé sous l'influence de l'érosion côtière.

### **1.1.4 Géologie**

Le Togo se présente comme un corps central précambrien. Ce socle est représenté au Sud par un bassin sédimentaire à prédominance argilo-sablonneuse du Crétacé, alternant avec des formations plus récentes du Tertiaire (marnes et calcaire). D'autres caractéristiques du Crétacé (gneiss et argiles) se retrouvent plus au Nord. Dans le bassin de la Pendjari, au Nord, elles interfèrent avec l'ensemble voltaïen de l'Atakora (quartzites, schistes et gneiss).

### **1.1.5 Ressources édaphiques**

Les sols sont répartis en plusieurs types, suivant la nature, la fertilité, les potentialités et la répartition géographique.

Les études effectuées sur les sols au Togo signalent quatre grandes classes de sols, qui sont : les sols minéraux bruts et peu évolués, les sols ferrugineux tropicaux, les sols ferrallitiques, les vertisols et sols hydro-morphes. Selon leurs aptitudes culturales très différentes, ils se caractérisent par une carence en matière organique et en potassium surtout dans la Région Maritime sur les terres de barre et majoritairement en phosphore dans la partie septentrionale du pays. Ils sont affectés par l'érosion et une baisse continue de leur fertilité. Les sols du cordon littoral, profonds et sableux sont très exposés à l'érosion côtière.

Les sols minéraux bruts et peu évolués d'érosion peuvent être observés dans les massifs à topographie accidentée. Ces terres ont peu d'intérêt agricole et pastoral et devraient être protégées. Les sols ferrugineux couvrent environ 48% de la superficie du pays et

présentent une très grande variabilité. Ils sont généralement peu profonds et gravillonnaires sur les collines, mais deviennent plus profonds vers les bas de pente.

Les sols faiblement ferrallitiques, occupent près de 12% de la superficie totale du pays et constituent la majorité des surfaces des régions du Sud. Ce sont des sols rouges à texture sableuse ou sablo-limoneuse en surface et argilo-sableuse en profondeur. Les sols hydromorphes et les vertisols, soit 10% de la superficie totale, sont à fort potentiel agricole et pastoral, mais dont la contrainte principale est liée à l'excès d'eau en saison pluvieuse.

L'état de dégradation des terres résultant des activités humaines, tel qu'il résulte de l'étude réalisée par l'Office de Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer (ORSTOM) et l'Institut National des Sols (INS) en 1996 (Brabant P. et al, 1996), indique qu'en général les sols sont faiblement dégradés au Togo. En effet, les terres fortement dégradées sous l'effet des activités humaines ne couvraient que 1,6%, alors que les sols moyennement dégradés représentaient 21% et les terres peu dégradées, 62,7%. Il résulte de la même étude que la proportion des terres non dégradées, était 14,7%. Les secteurs les plus dégradés se situent dans la Région Maritime Est (terres de barre), à l'Est de la Région de la Kara (en pays Kabyè, Tamberma) et à l'Ouest des Savanes (pays Moba). Dans ces zones, la dégradation est en corrélation avec la forte densité de population rurale et la disparition ou la forte réduction de temps de jachère, qui y sont observées.

La situation qui est actuellement satisfaisante pourrait cependant évoluer négativement dans les prochaines décennies, sous les effets conjugués de la forte croissance démographique, des mauvaises pratiques agricoles (agriculture itinérante sur brûlis, feux de brousse, non maîtrise des techniques en courbes de niveaux, extensification agricole, etc.) et de la migration des agriculteurs quittant les zones dégradées pour exploiter de nouvelles terres.

### **1.1.6 Flore et faune**

Suivant les conditions physiques et géographiques, le Togo est subdivisé en cinq zones écologiques (Figure ci-après). (Ern, 1979).

La zone I correspond aux plaines du nord et est couverte de forêts sèches, de savanes sèches à épineux dominées par les *Acacia spp.*, des prairies à *Loudetia* et *Aristida* et des forêts galeries le long des cours d'eau.

La zone II comprend la branche Nord des Monts Togo principalement couverte de forêts claires à dominance *Isobertinia spp.*, *Monotes kerstingii*, *Uapaca togoensis*; de savanes diverses, des forêts galeries, d'îlots de forêts denses (forêts sacrées).

La zone III correspond à la plaine centrale couverte de forêts sèches à *Afzelia africana*, *Anogeisus leiocarpus*, *Celtis spp.*, *Diospyros mespiliformis*, *Khaya senegalensis*, etc., de savanes

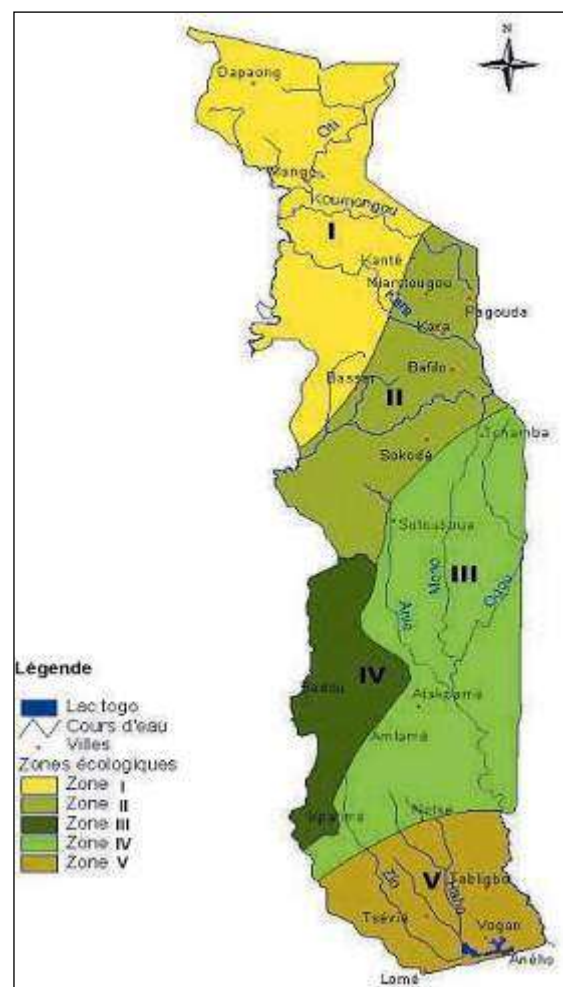
guinéennes différenciées par des arbres et arbustes aux feuilles remarquablement grandes qui forment avec les hautes graminées une mosaïque variée.

La zone IV correspond à la branche méridionale des Monts Togo couverte par d'authentiques forêts sempervirentes.

La zone V correspond à la côte et du point de vue physiognomique ressemble à la zone III, mais jouit en revanche d'un climat sub-équatorial. En plus des nombreux îlots de forêts semi-décidues disséminés dans cette zone, on y note des formations azonales des dépressions lagunaires qui occupent une place importante. Il s'agit des mangroves et des formations associées. Dans ces zones humides, les plans d'eau sont couverts de végétation d'hydrophytes parmi lesquels, certains sont flottants, d'autres immergés. Les formations anthropophiles sont constituées de cocoteraies, de palmeraies et des champs de cultures annuelles ou bisannuelles (maïs, manioc, etc.).

La flore togolaise<sup>1</sup> compte 3491 espèces terrestres et 261 espèces aquatiques représentant tous les groupes systématiques actuellement recensés sur le territoire national. Une seule espèce végétale, *Phyllanthus rouxii* (Euphorbiaceae) poussant sur les collines ferrugineuses au Nord de Bassar est signalée comme endémique. Plusieurs espèces sont menacées d'extinction, en danger ou vulnérables.

L'inventaire de la faune togolaise a permis de recenser 3476 espèces dont 2312 espèces terrestres, 1146 aquatiques et 18 espèces terrestres domestiques (Mammifères, Oiseaux) ; trois espèces d'amphibiens sont endémiques au Togo. Il s'agit de : *Conraua derooi* dans les forêts semi-décidues de Kloto (Région des Plateaux), *Aubria subsubgillata* à Kovié (Région Maritime), *Bufo togoensis* dans le Massif d'Adélé (Région Centrale).



**Figure 1. Carte des zones écologiques du Togo**

Quatre espèces de tortues marines migratrices fréquentent les côtes togolaises soit pour y pondre (*Chelonia mydas*, *Lepidochelys olivacea*, *Dermochelys coriacea*) soit pour s'alimenter (*Eretmochelys imbricata*).

Les dauphins et les baleines sont également présents dans les eaux marines togolaises.

<sup>1</sup> MERF, Troisième rapport national du Togo sur la biodiversité, 2005.

Dans certains plans d'eau répartis sur l'étendue du territoire, des crocodiles, des hippopotames, des lamantins, espèces protégées, y sont recensées.

Entretien de la diversité des écosystèmes est à la fois un enjeu économique et écologique. C'est un moyen essentiel pour préserver une grande diversité d'espèces et de gènes, tant pour le monde sauvage que pour les espèces domestiques. Malheureusement, on assiste de plus en plus à une destruction massive des écosystèmes par des activités anthropiques, entraînant ainsi un appauvrissement de la diversité génétique et spécifique.

### **1.1.7 Ressources en eau**

Le Togo peut être subdivisé en trois grands bassins : le bassin de l'Oti, le bassin du Mono ; et le bassin côtier du Lac Togo.

Le bassin de l'Oti couvre près de 47,3% du territoire. Le fleuve Oti prend sa source au Nord du Bénin et reçoit sur sa rive orientale les eaux de la Kéran, Kara, Mo et Assoukoko. Au plan hydrologique, il s'agit en moyenne d'un bassin à pente douce dominé dans sa partie Nord et Sud-Ouest par une immense plaine, tandis que la partie Nord-Est comporte quelques escarpements montagneux où les affluents Kara, Kéran, et Mo ont un débit élevé. Ce bassin est subdivisé en sept bassins secondaires, dont le régime est de type tropical, lié au régime pluvial de la zone qu'il draine. La période des hautes eaux se situe entre août et octobre, et celle des basses eaux de décembre à juin.

Le bassin du Mono occupe le tiers central et tout l'Est du Togo. Par sa superficie (37,5% du territoire), il représente le deuxième bassin du pays. Il est constitué d'une grande gouttière centrale (lit principal) collecteur de deux grandes vallées secondaires parallèles : celles d'Anié et de l'Ogou et deux vallées tertiaires de l'Amou et Wahala. Le régime du bassin est de type tropical de transition, caractérisé par une bonne répartition des pluies dans l'année, plutôt que par leur abondance, peu différente de celle du bassin de l'Oti. Il existe une seule période des hautes eaux entre juillet et octobre.

Le bassin côtier du Lac Togo comporte trois composantes dont l'Ouest qui draine les eaux du Zio, le Centre qui draine celles du Haho, et le Sud formé par le bassin propre du Lac Togo. Il est composé de petits chenaux lagunaires et reçoit en plus des eaux propres de la dépression du Lac, de petits chenaux qui drainent les plateaux de terre de barre de Vogon-Attitogon et celles des cours d'eau inférieurs du Zio et du Haho. L'ensemble du bassin côtier couvre une superficie estimée à 14,3%, avec un régime équatorial de transition, en relation avec celui des pluies : deux saisons sèches alternant avec deux saisons de pluie.

Les eaux superficielles sont abondantes puisqu'elles sont estimées entre 8 milliards et 12 milliards de m<sup>3</sup> d'eau en moyenne par an. Les eaux souterraines représentent selon les estimations, plus de 9 milliards de m<sup>3</sup> par an, pour une consommation annuelle estimée à 3,4 milliards de m<sup>3</sup>. On distingue de la surface vers la profondeur, trois principaux aquifères dont les caractéristiques principales sont les suivantes : Continental Terminal,

sables et calcaire paléocènes, sables maestrichtiens ou Crétacés. Globalement, l'alimentation des aquifères se fait par infiltration, un apport annuel qui représente 66 à 120 millions de m<sup>3</sup> d'eau. Les réserves de l'aquifère du Continental Terminal sont estimées à plus d'un milliard de m<sup>3</sup> dont l'accès n'est pas toujours facile en raison de leur grande profondeur.

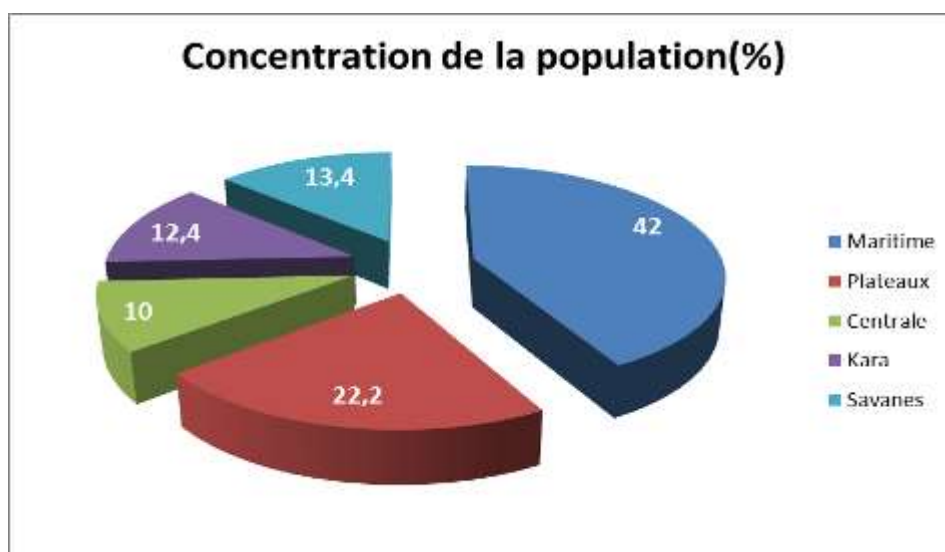
### 1.2. Cadre humain

La démographie togolaise<sup>2</sup> est caractérisée par une croissance rapide de la population, marquée par de fortes disparités régionales. La population totale est passée de 2.719.567 habitants en 1981 à 6.191.155 habitants en 2010, soit un taux de croissance annuel moyen de 2,84 % (équivalant à un doublement tous les 25 ans), et constituée en majorité de femmes (51,4 %).

Les caractéristiques majeures de cette population sont le taux élevé de jeunes et son inégale répartition sur le territoire national (Cf. graphique 1).

La population togolaise est également très mobile, notamment la migration des jeunes qui prend de l'ampleur. Elle migre en fonction des opportunités économiques, des campagnes rurales vers les villes mais aussi vers l'extérieur du pays.

Comme dans la plupart des pays dont l'économie est essentiellement agricole, la population du Togo est encore en majorité rurale, dans une proportion toutefois en régression, qui est passée de 74,8 % en 1981 à 62,3 % en 2010. Le phénomène d'urbanisation a surtout profité à la ville de Lomé et ses périphéries où vivent 23,9 % de la population du pays. Ce phénomène est assez peu maîtrisé, sans mesures d'accompagnement dans les domaines de la gestion urbaine et de l'environnement.



**Figure 2. Concentration de la population togolaise selon les différentes régions administratives**

<sup>2</sup> SCAPE, 2012.



Comme conséquence directe de l'exode rural, on constate un vieillissement de la population rurale. Les personnes âgées représentent aujourd'hui 7,3 % de la population togolaise, dont 2,2 % vivent en milieu urbain contre 5,2 % en milieu rural. En d'autres termes, ce sont les jeunes qui, confrontés à l'importance de la pauvreté en milieu rural, notamment à la faiblesse des revenus monétaires, à la pénurie des terres fertiles, et à l'insuffisance de l'accès aux infrastructures sociales de base, quittent la campagne pour s'exiler en ville.

La structure par sexe et par âge de la population issue du dernier recensement général de la population et de l'habitat reflète la grande jeunesse démographique du Togo, et prouve que la fécondité et la mortalité sont encore élevées, même si l'on constate une certaine tendance à la baisse. Les moins de 15 ans représentent 42 % et les moins de 25 ans 60 % de la population totale.

La croissance démographique pose de graves problèmes à l'environnement : la déforestation, les feux de brousse, la réduction de la durée de la jachère, l'inadaptation des techniques culturales au sol et son appauvrissement dû à l'érosion, le surpâturage. A ces problèmes, il faut ajouter d'autres problèmes environnementaux tels que l'entassement et la difficulté de gestion des ordures ménagères, des déchets industriels et commerciaux, la pollution de l'air et des eaux.

### 1.3. Profil du pays au niveau des aléas et des catastrophes

#### 1.3.1 Aperçu des aléas/risques de catastrophes au Togo

En 2010, avec l'appui du PNUD, a été conduite l'évaluation des besoins à la mise en place d'un système d'alerte précoce au Togo. Cette étude a permis d'identifier les principaux aléas et d'apprécier leur probabilité d'occurrence au niveau national. Les aléas et leurs manifestations sont récapitulés dans le Tableau 1.

*Tableau 1 : Récapitulatif des aléas au Togo*

N°	Type d'aléa	Manifestation/existence
1	<b>Aléa inondation par remontée de nappe alluviale ou phréatique</b>	Le remplissage d'aquifères de surface ou de nappe alluviale lors de pluies prolongées ; la répétition de saisons fortement pluvieuses ont rechargé les nappes et permis leur apparition en surface
2	<b>Aléa mouvements de terrain</b>	Le phénomène classique de déboisement de flancs montagneux dus aux pratiques agropastorales est la cause principale des glissements de terrain. Les effondrements de blocs rocheux, éboulements sont également une manifestation observée ces dernières années.
3	<b>Aléa érosion côtière et de submersion marine</b>	La perte de plusieurs mètres de côtes depuis plusieurs décennies aboutissant ainsi à la perte de zones habitables pour des riverains, à la destruction de pistes côtières et à une réduction dangereuse de cordon pouvant mettre en danger l'axe routier littoral à court terme.
4	<b>Aléa feux de végétation et de forêts</b>	L'agriculture sur brûlis pratiquée par la plupart des paysans au Togo ; la recherche de terre cultivable, la chasse sont les causes des feux de végétation.

N°	Type d'aléa	Manifestation/existence
		<i>Le fait naturel est à prendre en compte/feux dus aux tonnerres.</i>
5	<b>Aléa sécheresse/ Stress hydrique</b>	Elle est caractérisée par une augmentation progressive de la température ambiante, une diminution de la pluviométrie, une diminution du nombre de jours de pluies et une diminution du ratio pluviométrie/évapotranspiration potentielle (P/ETP). Les impacts environnementaux sont surtout la dégradation des terres et la perte de la biodiversité
6	<b>Aléa tempête et vents forts</b>	Ce phénomène est perturbateur pour la vie des populations du Nord du pays. <i>Ces dernières années, ce phénomène tend à se généraliser à l'ensemble du pays.</i>
7	<b>Aléa sismique</b>	Risque considéré comme négligeable au Togo. Non traitable par alerte précoce
8	<b>Aléa volcanique</b>	Risque inexistant au Togo
9	<b>Aléa épidémique</b>	Le choléra et d'autres maladies, des recrudescences de paludisme sont clairement associées aux épisodes post-crués ou des étendues d'eau stagnantes qui dégradent les conditions d'hygiène et favorisent la prolifération des vecteurs
10	<b>Aléa criquets et insectes</b>	Il n'a pas été cité comme aléa majeur dans les documents officiels spécifiant les priorités pour le pays

Outres ces aléas, une attention particulière doit être accordée aux risques ci-après :

- le risque de salinisation des eaux douces sur la côte togolaise ;
- le risque d'envasement généralisé des cours d'eau et bas-fonds ;
- le risque de pollution sur l'ensemble du territoire.

Au Togo, seuls cinq aléas sont considérés comme majeurs : les inondations, l'érosion côtière, les glissements de terrain, les feux de végétation et les vents violents.

### 1.3.2 Catastrophes enregistrées au Togo

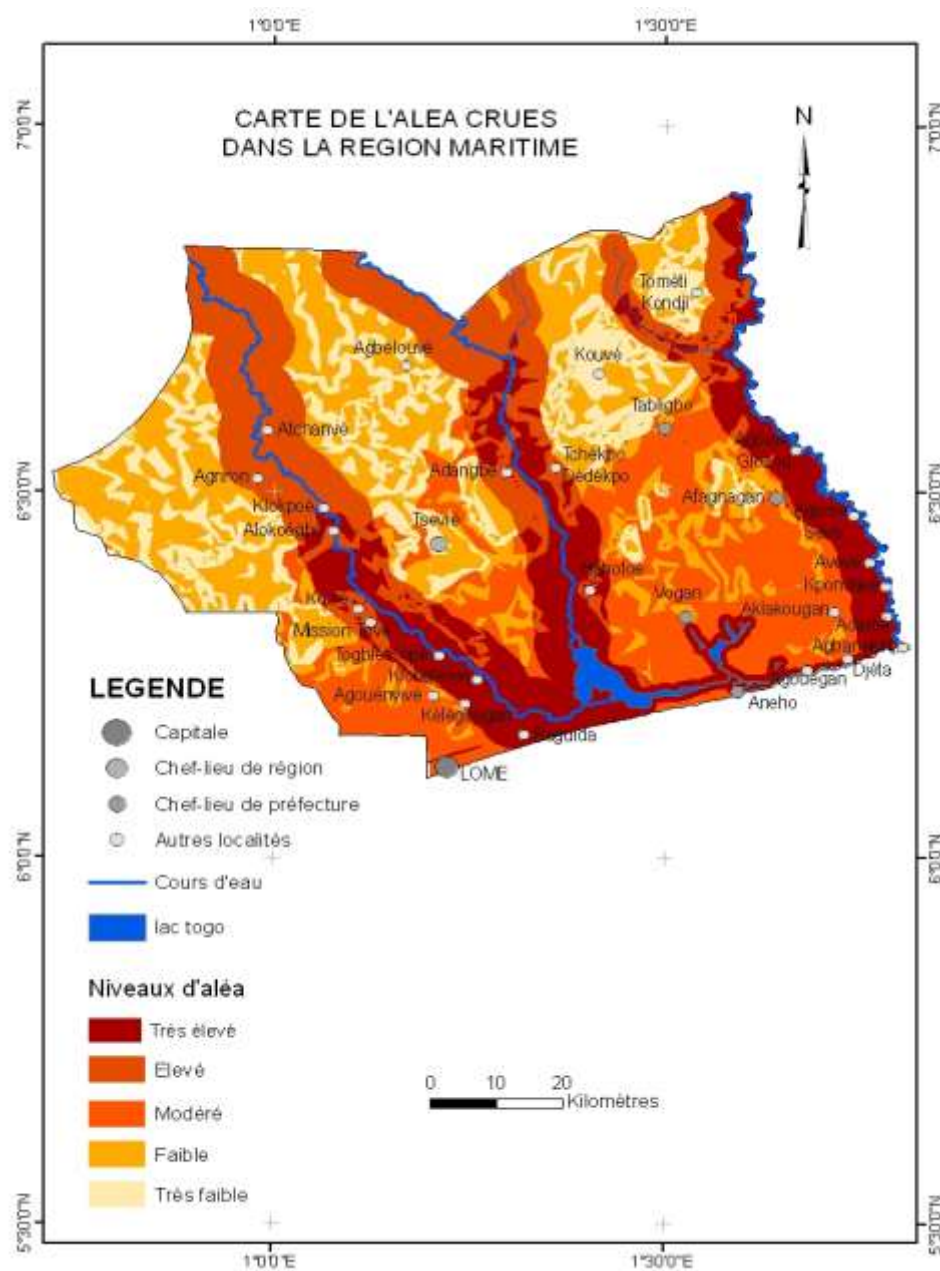
Le Togo subit au rythme des changements climatiques, des contextes sociopolitiques et du développement économique, un ensemble de risques majeurs d'origine naturelle et anthropique. Ces risques sont liés aux inondations, aux crises politiques, à la sécheresse, à l'érosion côtière, etc. Si ces risques ont des origines différentes, leur dénominateur commun est le basculement des ménages dans la pauvreté, le relâchement des efforts du développement enclenché par l'Etat et ses partenaires au Développement, la déstructuration du cadre macro-économique, etc.

#### a) *Tremblements de terre*

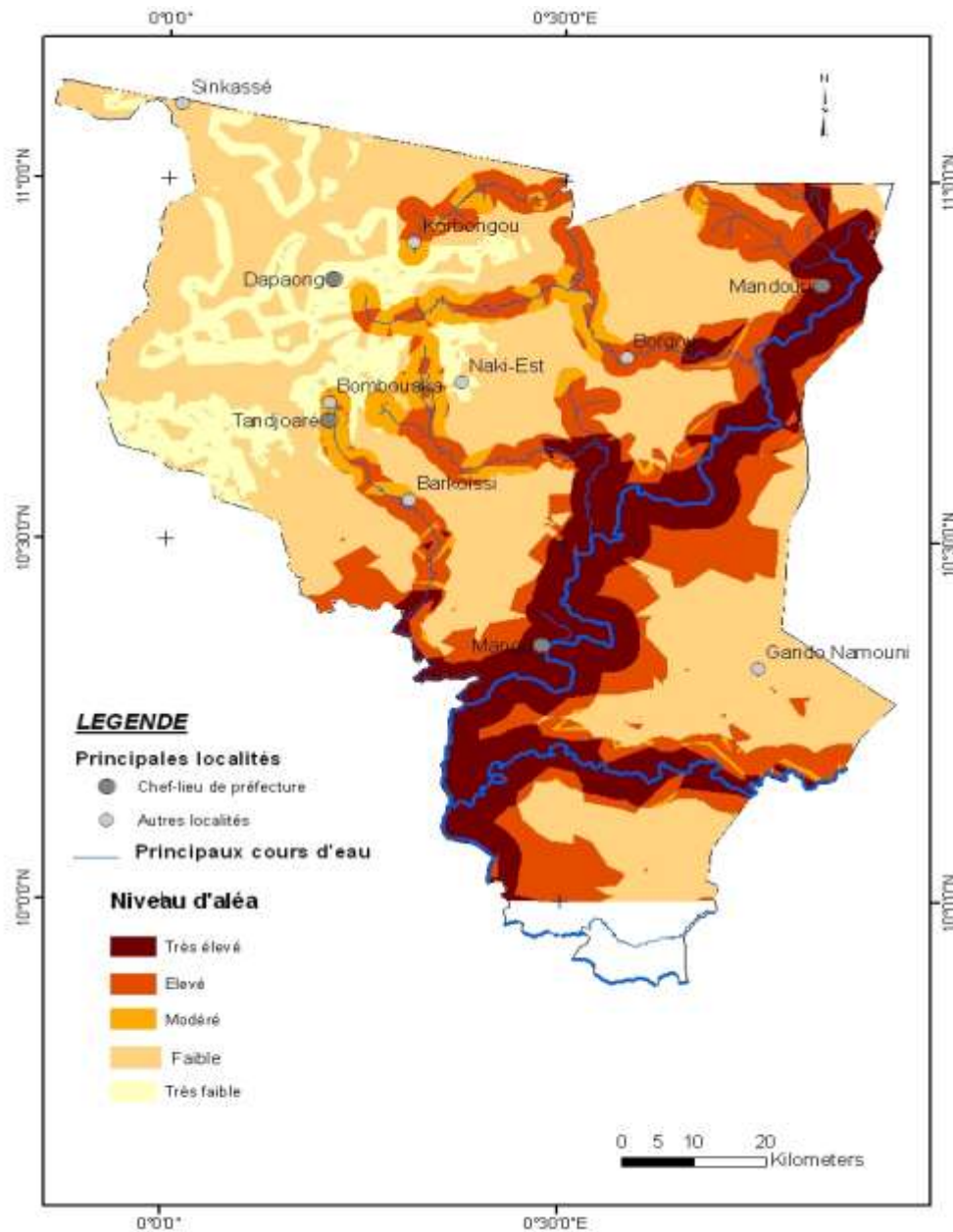
Déjà en 1862, le Togo a enregistré un tremblement de terre. Cette même catastrophe est encore survenue en 1906, en 1911 et en 1913. Dans ce même registre, des glissements de terrain ont eu lieu dans les années 1988-1989.

#### b) *Inondations*

Entre 1925 et 1992, le Togo a enregistré 60 inondations urbaines et rurales qui ont causé des dégâts matériels et pertes en vies humaines (SODOGAS A. V., GOMADO K., 2006). Les années 2007, 2008, 2009 et 2010 ont été particulièrement marquées par des inondations aux conséquences sociales et économiques désastreuses pour le pays. On y a noté des pertes en vies humaines, la destruction massive d'infrastructures routières, des maisons d'habitation et des champs. Ces phénomènes autrefois, localisés prioritairement dans les Régions Maritime (Préfectures de : Golfe, Lacs, Zio) et Savanes (Préfecture de Kpendjal), se sont généralisés ces dernières années à travers tout le pays. La figure 2 et la figure 3 illustrent respectivement la situation dans la région maritime et dans la région des savanes.



*Figure 3. Carte des zones à risque d'inondation de la région Maritime)*



*Figure 4. Carte des zones à risque d'inondation de la région des Savanes*

En 2007, le communiqué officiel du Gouvernement dresse le bilan suivant : 20 personnes décédées, 58 blessées et 34 000 personnes déplacées. Dans le même bilan on note 22 129 cases détruites (photos 2 et 3), 101 ponts (photo 1) et ponceaux cassés, défoncés ou emportés par les eaux. On dénombre également 46 écoles et collèges endommagés ou détruits, et 3 dispensaires infréquentables. Dans l'Oti, plus de 1500 hectares de cultures vivrières ont été détruits.



**Photo 1. Rupture du pont sur la route nationale N°1 à AMAKPAPÉ**



**Photo 2. Fleuve Mono en crue (cases et ponts de passages détruits par inondations)**



**Photo 3. Maisons inondées à Lomé et eaux stagnantes à Baguida**

En 2008, le rapport d'évaluation conjointe produit par le SNU révèle que le désastre aurait affecté entre 30 000 et 40 000 personnes. Ce cataclysme a fait six (06) morts, 4 000 ménages affectés soit environ 20 000 personnes. En 2009, le nombre de morts se chiffre à 12 dont 04 par noyade et 08 par effondrement de cases. D'importants dégâts matériels et infrastructurels ont été notés dans les mêmes périodes. Somme toute, ces crises ont fragilisé tous les secteurs de la vie économique et sociale togolaise. En l'absence d'une évaluation approfondie des pertes et dommages, les bilans présentés ne peuvent être qu'approximatifs.

### **c) Sécheresses**

Le Togo a connu trois grandes sécheresses qui ont provoqué une famine sévère entre 1942 – 1943, 1976 -1977, et 1982-1983. Ce phénomène est surtout localisé dans les

Régions des Savanes, Kara, Maritime et dans l'Est de la région des Plateaux. Elle est caractérisée par une augmentation progressive de la température ambiante, une diminution de la pluviométrie, du nombre de jours de pluies et du ratio pluviométrie/évapotranspiration potentielle (P/ETP). Les impacts environnementaux sont surtout la dégradation des terres et la perte de la biodiversité.

#### ***d) Tempêtes et vents violents***

La situation géographique du Togo<sup>3</sup> en zone intertropicale l'expose aux passages des tempêtes cycloniques de vitesse moyenne atteignant 115Km/h. Les régions les plus touchées sont les Plateaux, la Centrale, la Kara et les Savanes. Très souvent, le passage de ces vents violents entraîne le déracinement des arbres, la destruction des toitures de maisons, de salles de classe et de dispensaires. Rarement les pertes en vies humaines occasionnées par des tempêtes foudroyantes sont relevées.

#### ***e) Eboulements et glissements de terre***

Le phénomène d'éboulement de terre est constaté dans certaines zones montagneuses du Togo. Les principales causes sont la déforestation, la culture sur les flancs de montagnes et l'effet conjugué des pluies. Certaines zones montagneuses ont enregistré d'importants dégâts matériels, notamment l'encombrement des voies de communication entraînant l'isolement de certaines localités du pays, le ralentissement des activités économiques et la paupérisation des populations de la zone voire la réduction de la fréquentation touristique des sites naturels.

Le relief montagneux togolais dans son ensemble est peu accidenté, toutefois, le phénomène est fréquent dans la région des Plateaux, Centrale, Kara et Savanes et cause souvent des pertes en vies humaines et des dégâts matériels importants aux communautés riveraines.



***Photo 4. Eboulement sur la route de Badou et sur la route de Danyi***

#### ***f) Incendies/ feux de brousse/végétation***

---

<sup>3</sup> Il s'étend du 6° au 11° de latitude Nord puis de 0° au 1°6 longitude Est

Le phénomène de feux de végétation est récurrent au Togo. Il se manifeste chaque année pendant la saison sèche. Les principales causes sont essentiellement anthropiques à savoir l'agriculture sur brûlis pratiquée par la plupart des paysans et certaines pratiques de chasse. Pratiquement chaque année, sont enregistrées des pertes en vies humaines, des destructions de maisons, de bâtiments scolaires et hangars de marchés, de pertes de cultures/plantations et de récoltes. Comme effet secondaire le déséquilibre des économies individuelles, familiales, locales voire nationale en termes :

- de réinvestissements socio-économiques,
- de perte de production ;
- de déprise caféière et cacaoyère ;
- de survenance de la famine, et
- d'accentuation de la paupérisation au niveau des ménages sinistrés.

### ***g) Epidémies***

Les principales épidémies enregistrées au Togo sont : le choléra, la méningite, la fièvre typhoïde, le VIH/SIDA (6%), etc. avec des cas de décès. La recrudescence du choléra, du paludisme et d'autres maladies est clairement associée aux épisodes post-crues ou des étendues d'eau stagnantes dégradent les conditions d'hygiène et favorisent la prolifération des vecteurs.

On note de plus en plus l'apparition de maladies émergentes (Dingue, Chinkugunya) et réémergentes (STRAS, grippe).

Le Togo comme les autres pays exposés aux menaces de bioterrorisme qui peuvent occasionner des catastrophes humanitaires.

Ces épidémies ont pour conséquences la morbidité, la paupérisation et la ruine de l'économie locale et nationale.

### ***h) Erosion côtière***

Les phénomènes d'érosion observés sur le littoral, s'inscrivent dans un contexte mondial de recul des plages. L'érosion côtière est un phénomène qui se produit sur 300 km le long du golfe de Guinée entre l'embouchure de la Volta et le Delta du fleuve Niger. Son accélération et son ampleur actuelle résultent d'une action perturbatrice de l'homme sur le système de communication des eaux continentales et marines.

En effet, jusqu'en 1960, l'équilibre morpho-dynamique de la côte était raisonnable, l'érosion causée par la dérive longitudinale des sédiments à la côte étant compensée par les sédiments de la Volta et, à un moindre degré, du Mono.

Cet équilibre s'est trouvé modifié d'abord en 1961 par la construction du barrage d'Akosombo au Ghana, puis en 1964 par la construction du port de Lomé et enfin en 1987 par celle du barrage de Nangbéto sur le Mono. Le barrage d'Akosombo a entraîné

une diminution du transit des alluvions sédimentaires de 35 %, affectant tout le littoral depuis le Ghana jusqu'au Nigéria. Ce barrage qui alimente le Ghana, le Togo et le Benin en énergie hydroélectrique comporte un grand lac dans lequel 95% des matériaux solides transportés et la totalité des sables sont piégés. Ce blocage systématique de sable vers l'estuaire engendre un fond fluvial aval et surtout une diminution nette du volume de sédiments avec une sous-saturation de la dérive. Cette sous-saturation provoque une accélération de l'érosion à l'Est de l'estuaire, dont celle constatée au Togo.

La construction du port de Lomé a été la cause majeure de modification affectant l'arrêt de la dérive du reste des sédiments. La jetée construite en 1964 a provoqué un ensablement progressif et une sédimentation sur son côté Ouest tandis que l'Est s'est trouvé exposé à l'érosion. Le recul observé depuis 1967 est variable suivant les segments de la côte. Le trait de côte a reculé de près de 250 m dans la zone immédiate à l'Est du port. Ailleurs, au PK20 (Kpogan) et au PK30 (Gbodjomé), l'érosion est très accentuée par deux fois. L'hôtel Tropicana, le wharf phosphatier et l'usine de concentration de phosphate de Kpémé ont été sérieusement touchés ainsi que l'église de la ville d'Aného.

L'érosion côtière a entraîné des perturbations sur tout le littoral du Togo. Les conséquences sont ressenties dans tous les domaines de la vie socio-économique. Elles se traduisent par : (i) la disparition complète des villages de pêcheurs installés sur le littoral ; (ii) la perte des terres agricoles et des plantations de cocotiers ; (iii) la perturbation des activités de pêche maritime ; (iv) la menace des ouvrages balnéaires et économiques (hôtels, industries, habitats, etc.) ; (v) la destruction des infrastructures routières (route Lomé-Cotonou); etc.

De 1984-1988<sup>4</sup>, a été réalisée la construction d'ouvrages de protection à Kpémé et à Aného.

En outre, les efforts du gouvernement ont permis d'obtenir un financement du projet de protection du littoral d'Aného d'un montant de deux milliards neuf cent trente millions cinq cent soixante-neuf mille sept cent vingt-cinq (2.930.569.725) francs CFA. Ce projet comporte deux composantes :

- Composante 1 : protection de la berge ouest de l'embouchure du lac Togo ;
- Composante 2 : stabilisation du littoral entre Aného et Goumou Kopé.

Ainsi, en 2010 et en 2013<sup>5</sup> a été réalisée une nouvelle construction d'ouvrages de protection à Kpémé et à Aného. Les ouvrages de protection réalisés ne portent que sur une portion du littoral. D'où la nécessité de poursuivre les efforts de mobilisation de ressources financières nécessaires à la protection du littoral.

---

<sup>4</sup> Sur financement de la Caisse Française de Développement (CFD).

<sup>5</sup> Sur financement de l'UEMOA.





**Photo 5. Route nationale N°2 détruite ; Puits d'une maison emportée ; Exhumation du Beach Rock<sup>6</sup> par l'érosion côtière**

## Conclusion

Dans tout processus de définition stratégique ou programmatique au Togo, il faudra garder à l'esprit que :

- La vulnérabilité de certaines régions notamment des Savanes et de la Maritime aux inondations résulte des caractéristiques topographiques et pédologiques et de la présence du bassin de l'Oti dans la région des Savanes et du bassin du Mono dans la région Maritime. Dans la région Maritime, le niveau de pluviométrie influe également sur le phénomène d'inondation. Dans la ville de Lomé, le phénomène d'inondation est lié au non respect des zones *non aedificandi*, au déficit en équipements d'assainissement et de drainage des eaux pluviales.
- Les mouvements de terrains sont dus aux effets conjugués du déboisement des flancs de montagnes et aux pluies.
- Le phénomène d'érosion côtière est essentiellement naturel. Au niveau du Togo, il est amplifié par les effets cumulés des travaux de construction des Barrages d'Akossombo et de Nagbento.
- Au Togo, les feux de végétation sont en général d'origine anthropique.
- Le phénomène des vents violents est d'origine naturelle amplifié par les effets des changements climatiques.

Au regard de ce qui précède, le constat est que le Togo est :

- un pays à forte croissance démographique avec un taux de pauvreté de 58,7% en 2011.
- Un pays exposé aux catastrophes naturelles.

---

<sup>6</sup> Dalle naturelle issue de la cimentation des sédiments sous l'action combinée en profondeur des réactions chimiques et de pression

Cette situation de vulnérabilité aux catastrophes résulte certes des aléas naturels mais surtout des capacités du pays aux niveaux politique, juridique, institutionnel et technique à prévenir et à gérer efficacement les catastrophes à tous les échelons.

***CHAPITRE II : ETAT DES LIEUX DE LA REDUCTION DES RISQUES  
ET DE GESTION DE CATASTROPHES***

Le 22 janvier 2005, la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes a adopté le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes. En marquant son adhésion au cadre d'action de Hyogo, le Togo s'est engagé à entreprendre les activités essentielles conformément aux cinq priorités retenues par la communauté internationale jusqu'en 2015. Il s'agit de :

- veiller à ce que la réduction des risques de catastrophes soit une priorité nationale et locale et à ce qu'il existe un cadre institutionnel solide, pour mener à bien les activités correspondantes.
- mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte rapide.
- utiliser les connaissances, les innovations et l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux.
- réduire les facteurs de risques sous-jacents.
- renforcer la préparation en prévision des catastrophes afin de pouvoir intervenir efficacement à tous les niveaux lorsqu'elles se produisent.

Exposé à certains aléas naturels et victime à plusieurs reprises de catastrophes naturelles, le Togo a entrepris des efforts aux niveaux politique, juridique, institutionnel, technique et financier. Ainsi, le présent chapitre fait l'état des lieux des efforts du Togo dans le domaine de prévention et de gestion des catastrophes en lien avec les cinq priorités du cadre d'action de Hyogo.

## ***2.1. Cadres politique, juridique et institutionnel***

### **2.1.1. Aspects politiques**

Les documents de référence au niveau national sont la politique nationale de l'environnement, la stratégie nationale de RRC de 2009, le Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE), le Programme National d'Investissement pour l'environnement et les Ressources Naturelles (PNIERN), et la Stratégie de Croissance Accélérée pour l'Emploi (SCAPE).

Le document de politique nationale de l'environnement consacre un axe stratégique sectoriel qui prend en compte la gestion des catastrophes naturelles. Dans ce domaine, le Gouvernement entend veiller à la prévention des catastrophes naturelles par le renforcement des capacités nationales de prévention et de gestion des catastrophes naturelles et la prise en compte des risques de catastrophes dans la planification, la conception et la gestion des programmes et projets de développement.

Le Programme National de Gestion de l'Environnement<sup>7</sup> (PNGE), outil opérationnel du Plan National d'Action pour l'Environnement<sup>8</sup> (PNAE) prévoit dans son sous-

---

<sup>7</sup> Elaboré en 2008.

<sup>8</sup> Elaboré en 2005.

programme C une composante sur la gestion des risques de catastrophes dont les actions prioritaires consistent à : (i) veiller à ce que la réduction des risques de catastrophes soit une priorité nationale et locale et à ce qu'il existe, pour mener à bien les activités correspondantes, un cadre institutionnel solide ; (ii) mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophes et renforcer les systèmes d'alerte précoce ; (iii) utiliser les connaissances, les innovations et l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux et ; (iv) réduire les facteurs de risques sous-jacents.

Le Programme National d'Investissement pour l'Environnement et les Ressources Naturelles<sup>9</sup> (PNIERN), nouveau cadre global et cohérent d'intervention en matière d'environnement consacre un axe stratégique entier aux questions de gestion des risques de catastrophes. L'articulation de la stratégie RRC avec le nouvel outil de programmation de l'environnement devra permettre d'assurer une meilleure mobilisation des ressources pour la mise en œuvre efficace des actions de RRC.

Spécifiquement à la réduction des risques de catastrophes, le Togo a élaboré en 2009 une stratégie nationale de gestion des risques et des désastres avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers. Ce document de stratégie est articulé autour des composantes ci-après :

- Composante 1: Gestion du programme pour la réduction des risques de catastrophes ;
- Composante 2: Amélioration du cadre juridique et institutionnel de la Réduction des Risques de Catastrophes ;
- Composante 3: Renforcement des capacités (techniques, managériales, matérielles, financières etc.) des institutions et des acteurs en charge de la politique nationale de Réduction des risques de catastrophes ;
- Composante 4: Amélioration du système d'information ;
- Composante 5: Mise en place de projets pilotes de Réduction des Risques de Catastrophes au niveau des communautés exposées aux catastrophes.
- Composante 6: Réduction des risques sous-jacents

Ce document de stratégie de 2009 est assorti d'un plan programmatique sur une période de cinq ans.

Outres ces documents, le Togo a amorcé en 2001 l'élaboration de son DSRP de première génération. Tirant profit des leçons apprises de la mise en œuvre du DSRP en synergie avec les OMD, et en réponse à ce défi majeur, le gouvernement a élaboré en 2012 la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE). Cette nouvelle stratégie offre un cadre de développement à moyen terme pour réaliser la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement, les Objectifs du Millénaire pour le Développement

---

<sup>9</sup> Elaboré en février 2011.

(OMD) et la vision des autorités de faire du Togo un pays émergent d'ici 15 à 20 ans, respectueux des droits de l'Homme et promouvant l'Etat de droit. Elle retient cinq axes stratégiques qui se complètent et interagissent pour réaliser l'orientation politique visant une croissance accélérée, inclusive et génératrice d'emplois. Ce sont : (i) Développement des secteurs à fort potentiel de croissance ; (ii) Renforcement des infrastructures économiques; (iii) Développement du capital humain, de la protection sociale et de l'emploi ; (iv) Renforcement de la gouvernance; (v) Promotion d'un développement participatif, équilibré et durable.

Cette forte volonté politique de prendre à bras le corps le problème de l'emploi s'est traduite par la mise en œuvre d'un ensemble d'actions prioritaires telles que : i) le soutien à la formation des jeunes en apprentissage ii) l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de pré-embauche pour les jeunes iii) le soutien à l'esprit d'entreprise, d'auto-emploi des jeunes et la création d'activités professionnelles dans tous les secteurs de l'économie nationale iv) la mise en place d'un fonds en vue de faciliter l'accès de jeunes promoteurs d'emplois au crédit et v) la promotion de l'emploi local pour les jeunes et les groupes vulnérables. La SCAPE englobe un certain nombre de thématiques transversales au nombre desquels figurent la population, le genre, l'environnement et le VIH-SIDA. Ils sont intégrés, à chaque fois que possible, dans les stratégies et politiques sectorielles. Ainsi afin d'assurer une croissance soutenue, sécurisée et durable, les leçons tirées des inondations catastrophiques de 2010 ont amené le gouvernement à prendre en compte effectivement à tous les niveaux les menaces liées aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles.

La SCAPE fait de la prévention et de la gestion des catastrophes une activité prioritaire libellée comme suit « gérer efficacement les catastrophes ». Dans cette perspective, le Gouvernement s'engage à : (i) renforcer les capacités des institutions et des acteurs chargés de la politique nationale de réduction des risques de catastrophes, (ii) mettre à l'échelle la gestion intégrée des catastrophes et des terres, (iii) prendre en compte les questions de réduction des risques de catastrophes dans les programmes de développement, (iv) identifier et aménager des zones à risques pour une meilleure gestion des inondations ainsi qu' à gérer durablement la zone côtière et le cadre de vie.

L'inscription de la problématique RRC dans la SCAPE constitue un engagement politique et stratégique majeur du Gouvernement Togolais en faveur de la gestion des risques de catastrophes. En effet, ce document constitue le cadre de référence national en matière de suivi et de mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes de croissance et promotion de l'emploi pour le gouvernement togolais ainsi que pour ses partenaires au développement.

### 2.1.2. Aspects juridiques

Le Togo a ratifié plusieurs traités, conventions et pris des engagements au niveau international en matière de RRC. Globalement le cadre juridique et institutionnel de la réduction des risques de catastrophes a connu un regain d'intérêt à partir de 2007 eu égard notamment aux inondations récurrentes qui frappent le pays depuis cette période.

Ainsi, au niveau national, la loi-cadre sur l'environnement adoptée le 30 mai 2008 constitue le cadre de référence. Ce texte, adopté en application de l'article 41 de la constitution togolaise du 14 octobre 1992, consacre sa section 13 aux catastrophes naturelles et risques industriels ou technologiques majeurs. Elle dispose notamment en son article 133 que le ministère chargé de l'environnement, en collaboration avec les institutions et acteurs concernés par la prévention et la gestion des catastrophes naturelles et des risques industriels ou technologiques majeurs, met en place des règles préventives, des systèmes d'alerte et de réduction des risques en vue de développer la résilience de la population face aux catastrophes.

A cet effet, il veille notamment à : (i) l'évaluation des risques d'accidents industriels majeurs ou de catastrophes naturelles ou technologiques et l'élaboration de la doctrine générale des secours ; (ii) la prise de mesures propres à prévenir ces accidents ou en limiter les effets ; (iii) l'élaboration des plans d'organisation des secours aux niveaux national, régional et préfectoral ; (iv) l'établissement des plans d'urgence destinés à faire face aux situations critiques et ; (v) l'élaboration des plans de coordination des services publics pour assurer la sécurité des personnes, l'évacuation et le traitement des victimes ainsi que la lutte contre les pollutions, les incendies et toutes leurs conséquences dangereuses.

Outre cette loi, d'autres textes sectoriels ont été pris pour renforcer le cadre juridique, il s'agit entre autres de :

- la loi N°2009-007 du 15 mai 2009 portant code de la santé publique de la république togolaise ;
- la loi N° 92-005 du 19 Août 1992 créant le corps des sapeurs-pompiers et fixant leur statut spécial ;
- le décret N°2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels ;
- le décret N°97-227/PR du 22 Octobre 1997, portant approbation du Plan d'Organisation des secours en cas de catastrophe ou plan ORSEC-TOGO ;
- le décret N° 84-131 du 25 juin 1984 portant création, organisation et attributions de la Direction de la Protection Civile ;
- l'arrêté N° 012/MERF du 17 avril 2007 portant création de la plate-forme nationale de concertation pour la prévention des risques et catastrophes naturelles.

### 2.1.3. Aspects institutionnels

Plusieurs institutions des secteurs, public, privé, les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers sont impliquées dans la gestion des risques de catastrophes. Ces institutions sont regroupées au sein de la Plate-forme Nationale de RRC. Cette plate-forme est composée de représentants des ministères sectoriels impliqués dans la RRC, des institutions du système des Nations Unies, d'ONG, de la Croix Rouge et des sociétés du croissant rouge, du secteur privé etc. Elle a été mise en place en Avril 2007 par arrêté du Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières conformément à la recommandation du Cadre d'Action de Hyogo dont les priorités constituent son champ d'action.

- ***Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières***

La loi n° 2008-005 du 30 mai 2008 portant loi-cadre sur l'environnement attribue à ce Ministère notamment en son article 133 les compétences relatives à la mise en place de règles préventives de gestion des risques, de Systèmes d'alerte, d'évaluation des risques, de prise de mesures préventives, d'élaboration du Plan national de contingence, d'élaboration de plans d'organisation des secours à tous les niveaux, d'élaboration de plans d'urgence, etc.

Conformément au décret N° 2012-006/PR du 29 février 2012 portant organisation des départements ministériels, le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) est réorganisé en services centraux et extérieurs coordonnés par un secrétariat général. Les services centraux comprennent quatre directions centrales : la direction de l'environnement, la direction des ressources forestières, la direction des études et de la planification et la direction administrative et financière. Les services extérieurs comprennent les directions régionales et préfectorales de l'environnement et des ressources forestières.

Depuis 2008, la loi-cadre sur l'environnement et le code forestier ont créé de nouveaux institutions et organes rattachés au MERF devant permettre une gestion efficace de l'environnement. Il s'agit de :

- la Commission Nationale de Développement Durable (CNDD) est créée par l'article 11 de la loi-cadre sur l'environnement;
- l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE), créé par l'article 11 de la loi-cadre sur l'environnement (le décret portant attributions, organisation et fonctionnement de l'ANGE a été adopté le 22 avril 2009. L'ANGE est opérationnelle depuis 2010) ;
- le Fonds National de l'Environnement (FNE) créé par l'article 11 de la loi-cadre sur l'environnement (le décret portant attributions, organisation et fonctionnement du FNE a été aussi adopté le 22 avril 2009) ;



- le Fonds National de Développement Forestier (FNDF) créé par l'article 140 du code forestier. Le décret portant organisation et fonctionnement de ce fonds a été adopté le 22 avril 2009 toutefois le FNDF n'est pas encore opérationnel.
- le Secrétariat Technique de la Plateforme Nationale de RRC : Logé au Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières, ce Secrétariat Technique est l'organe opérationnel de la plate-forme. Il est chargé de la mobilisation des ressources au profit des différents acteurs ; il veille à la mise en œuvre des activités de la plateforme et rend compte à ses membres.

Le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières constitue l'ancrage institutionnel de la Plate-forme Nationale de RRC. Le cadre de concertation pour la prévention des risques de catastrophes a été organisé par arrêté n° 012/ MERF du 17 avril 2007<sup>10</sup> et constitue l'organe national de coordination et de mise en œuvre du Cadre d'Action de Hyogo (CAH). A ce titre, il est chargé : (i) d'élaborer la Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes et d'en assurer la mise en œuvre et le suivi ; (ii) d'élaborer les grandes orientations en matière de Réduction des Risques de Catastrophes conformément au CAH ; (iii) de promouvoir le partage d'information et de la concertation ; (iv) de favoriser l'interaction entre les acteurs clés ; (v) de faire un plaidoyer pour mobiliser des ressources ; (vi) de promouvoir la synergie dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des actions de RRC ; (vii) d'appuyer l'intégration de la RRC dans les documents de planification nationaux.

- ***Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile***

Ce Ministère à travers la Direction de la Protection Civile (DPC) regroupe l'ensemble des services de secours. Cette Direction est créée par décret n° 84-131 du 25 juin 1984. Elle comprend 05 Divisions (Administration et finances, Gestion du Matériel, lutte contre les sinistres et secours, études, réglementation et formation).

- ***Ministère des Transports***

Le Ministère des Transports intervient à travers :

- la Direction Générale de la Météorologie Nationale (DGMN) qui est chargée de produire le bulletin quotidien de prévision grâce à un réseau de stations synoptiques et climatologiques dont la majorité est actuellement non opérationnelle. Le système de transmission des données ne répond pas aux normes actuelles et les outils de prévisions obsolètes ne permettent pas à la DGMN de remplir pleinement ses missions de prévision au-delà de 24 h ;
- l'ASECNA qui est chargée de la prévision aéronautique à partir des données du réseau mondial de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), produit des cartes synoptiques (champs de pression, vent et température).

---

<sup>10</sup> Un nouveau décret est en cours d'élaboration pour renforcer la légitimité de cette structure de concertation .

- ***Ministère de l'Economie et des Finances***

Ce ministère joue un rôle fondamental dans la mobilisation et la mise à disposition des moyens financiers, sur les ressources de l'Etat et sur la base des accords et conventions qu'il signe, pour la prévention et la gestion des risques de catastrophes.

Les directions impliquées directement dans la mobilisation des ressources financières sont :

- la Direction Générale du Budget, des Finances et de l'Evaluation des Politiques Publiques ;
- la Direction Générale des Douanes ;
- la Direction Générale des Impôts.

- ***Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat***

Le Ministère en charge de l'Urbanisme et de l'Habitat, à travers la Direction Générale de la Cartographie et du cadastre, est responsable de la production des fonds cartographiques de bases (topographie, route, cadastres, etc..) qui constituent les éléments essentiels de la production de cartes d'aléa ou de vulnérabilité.

Conformément au décret N° 2012-004/PR du 29 février 2012, le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat (MUH) a pour mission de mettre en œuvre la politique de l'urbanisme et des établissements humains arrêtée par le Gouvernement. Il définit et coordonne les interventions de l'Etat et des différents acteurs dans les opérations d'aménagement urbain et de politique foncière. Il participe à la maîtrise du foncier notamment dans les villes, élabore et met en œuvre les programmes de développement urbain, la planification et la viabilisation des espaces urbains. Il définit les instruments techniques et le cadre juridique correspondant. Il engage la réflexion sur les travaux de rénovation urbaine.

Ainsi, les principales missions qui sont assignées au MUH visent à améliorer de façon durable le cadre de vie des populations. Elles peuvent être regroupées comme suit :

- Réorganisation du secteur du logement ;
- Elaboration d'outils de planification urbaine ;
- Aménagements urbains en infrastructures et équipements.

La Direction Générale de la Cartographie conduit les campagnes de photographies aériennes dont la dernière a été réalisée en 1975 par l'IGN Français. La Direction Générale de la cartographie ne dispose pour le moment d'aucun moyen géomatique ni de données numériques. Les cartes qu'elle fournit sont en papiers au 1/200 000. Elle n'utilise pas encore l'imagerie satellitaire.

La Direction de l'Assainissement et de la Protection du cadre de vie est chargée des questions relatives aux infrastructures d'assainissement.

- ***Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise***

Ce ministère intervient principalement dans la prévention et la gestion des catastrophes par :

- la Direction de la Planification et de la Gestion des Ressources en Eau (DGPRE) qui gère le réseau hydrométrique national ;
- la Direction de l'Hydrologie qui assure la surveillance hydrologique et le réseau hydrométrique national jadis installé et exploité par l'ORSTOM et dont les stations, à l'exception de celle sur le bassin du lac Togo sont aujourd'hui totalement obsolètes ;
- la Direction de l'Assainissement chargée des questions d'assainissement.

- ***Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale***

Ce Ministère assure la vice-présidence du Comité d'Organisation des Secours (ORSEC), en situation d'urgence. Il a pour mission d'assister et de secourir les victimes de catastrophes en vivres et non vivres, de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de RRC, de mettre à disposition des données fiables relatives aux crises, d'assurer la collaboration avec les ONG et le SNU. Cette mission a conduit ce Ministère à apporter son assistance aux victimes des inondations de 2007, 2008, 2009 et 2010.

Il a vu étendre ses structures d'intervention avec la création, par décret N°2008-090/PR du 29 juillet 2008, de la Direction de la Coordination et de la Gestion des Catastrophes. Elle comprend une Division de Prévention des Catastrophes et une Division d'Intervention et de Coordination des Secours. Cette Direction est chargée aux termes de l'arrêté portant sa création de :

- appliquer la politique du Gouvernement en matière de prévention et de gestion des risques de catastrophes ;
- mettre en œuvre le Plan de Contingence en relation avec l'Agence de Solidarité Nationale ;
- collecter des données sur les catastrophes et les mettre à la disposition du gouvernement ;
- organiser les secours d'urgence en collaboration avec l'Agence de Solidarité Nationale;
- proposer un cadre de collaboration avec les ONG et les autres PTF.

Il faut noter que cette Direction n'est pas encore très fonctionnelle, seul le Directeur est nommé et la place de cette institution dans le paysage programmatique et institutionnel de la RRC au Togo n'est pas encore connue et partagée par les différentes parties prenantes.

- ***Ministère auprès du Président de la République chargé de la Planification du Développement et de l'Aménagement du Territoire***

Ce ministère a entre autres la tutelle de la coopération avec les partenaires en développement. A ce titre il assure la mobilisation de ressources pour le développement du pays et donne des accords de programmes avec les acteurs non gouvernementaux.

- ***Autres ministères impliqués***

Dans l'exercice des pouvoirs régaliens qui leur sont confiés, d'autres ministères contribuent à la gestion des situations de catastrophe au Togo. Il s'agit entre autres, des ministères chargés de la communication, de la santé, de l'administration territoriale, de l'enseignement supérieur et de la défense.

- ***Haut-Commissariat aux Rapatriés et à l'Action Humanitaire***

Cette institution a été créée par décret n° 2005-054/PR du 08 juin 2005 suite aux troubles sociopolitiques de 2005. Sa mission essentielle est de veiller à la protection et à l'assistance humanitaire des rapatriés. A cet effet, elle a permis le rapatriement de togolais qui étaient réfugiés au Bénin et au Ghana. Toutefois le volet assistance humanitaire n'est pas très effectif à cause de manque de moyens notamment financiers. Durant les inondations de 2007, le HCRAH a participé au relèvement précoce en réparant 322 habitations.

#### **2.1.4. Participation des collectivités**

La réforme administrative consacrée par la loi n° 2007- 011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux Libertés Locales institue trois niveaux de décentralisation : les communes, les préfectures et les régions.

Cette loi confie d'importantes attributions en matière d'environnement aux collectivités territoriales. C'est ainsi qu'elle dispose en son article 53 que « la commune, la préfecture et la région ont compétence pour promouvoir avec l'État, le développement économique, social, technologique, scientifique, environnemental et culturel dans leur ressort territorial ». La loi de décentralisation institue dans chacune de ces entités, une commission permanente des affaires domaniales et de l'environnement. Elle consacre ainsi la responsabilisation des collectivités locales en matière d'environnement.

Ainsi conformément à cette loi, le territoire togolais est divisé en cinq (05) régions : Région Maritime, Région des Plateaux, Région Centrale, Région de la Kara et Région des Savanes. Le pays compte trente-cinq (35) préfectures et une (01) sous-préfecture. Il importe de signaler que depuis les années 90 le Togo a enregistré des troubles sociopolitiques et économiques cycliques et la non organisation des élections locales impriment un impact négatif au développement du pays ainsi qu'aux réformes entamées portant notamment sur la décentralisation.

En matière de gestion des catastrophes, chaque régions est dotée de comité régional et chaque préfecture de comité préfectoral pour ce qui concerne le plan ORSEC.

A l'étape actuelle, la participation des collectivités se fait à travers ces cadres locaux de concertation et coordination des actions d'intervention.

### **2.1.5. Partenariat**

Membre de la communauté internationale, le Togo entretient des relations de coopération et de solidarité réciproques avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour son développement mais aussi pour la préparation et la réponse aux situations d'urgence. Ces rapports s'exercent avec les pays voisins et les autres parties du continent, les institutions régionales, continentales et internationales, les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales. Le Togo entretient également des rapports d'assistance avec les pays d'Europe, les Etats-Unis et les pays du continent asiatique.

#### **➤ *Partenariat avec les pays voisins et du continent africain***

Les relations avec les pays voisins et du continent sont vieilles et fondées sur les règles traditionnelles de solidarité et d'assistance mutuelle dans les situations difficiles<sup>11</sup>. Dans ce cadre, le Togo s'est illustré dans l'assistance multiforme aux pays africains touchés par des calamités naturelles, les crises alimentaires et les guerres civiles. La réciprocité lui a été assurée dans les moments d'épreuve notamment au cours des inondations de 2010.

#### **➤ *Partenariat avec les institutions régionales, continentales et internationales***

Le Togo entretient de bons rapports avec les institutions régionales, continentales et internationales. La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Islamique de Développement (BID), le Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), l'Union Africaine (UA), entre autres, ont apporté, à des degrés divers, leurs soutiens au Togo lors des dernières catastrophes qu'a connu le pays.

De par le mandat de Coordonnateur Humanitaire à lui conféré par l'ONU, le Coordonnateur Résident du SNU assure le trait d'union entre le gouvernement et les partenaires auxquels il rend compte et dont il centralise les actions et les intentions d'assistance dans des rapports réguliers. Le Plan de Contingence Inter Agences (PCIA) du SNU est l'outil de planification et de gestion des urgences des agences de l'ONU en coopération avec les ONG en vue de l'appui à apporter au gouvernement.

Dans leurs domaines de compétences respectives, les agences du SNU soutiennent les efforts du gouvernement : le PNUD en matière de renforcement de capacités et de coordination, l'OMS en matière de renforcement de capacités du système sanitaire national et de couverture vaccinale, l'UNFPA en santé de reproduction et en soutien psychosocial, l'UNICEF en soutien éducationnel, en eau-hygiène-assainissement et en

---

<sup>11</sup> Deuxième Rapport National sur la mise en œuvre du Cadre d'Action de Hyogo, Période 2010 à 2012.

protection des droits de l'enfant et de la femme pendant les crises, l'UNHCR pour les droits des réfugiés, la FAO pour la préservation des espèces végétales et culturelles, le PAM pour la sécurité alimentaire, le HCDH pour la protection des droits de l'homme et l'UN-SPIDER pour la mise à disposition des données géo-spatiales en temps réel en cas de catastrophe.

➤ ***Partenariat avec les organisations de la société civile et les ONG***

Des organisations telles que la Croix-Rouge, l'OCDI ou le Secours Catholique, le Catholic Relief Services (CRS) interviennent sur le terrain humanitaire aux côtés des acteurs des structures nationales. D'autres organismes, à vocation de développement (Plan Togo, CREPA, CARE International) ou caritatives/religieuses (Mission Adventiste ou ADRA-Togo, Eglise des Assemblées de Dieu, l'Union Musulmane du Togo).

➤ ***ONG et organisations de la société civile et secteur privé***

Les organisations non gouvernementales interviennent dans la gestion des catastrophes par leurs divers appuis aux communautés au plan humanitaire et en termes d'appui à la mise en place des réseaux communautaires d'information. Celles qui sont plus présentes sur le terrain sont la Croix Rouge, l'Organisation Chrétienne pour le Développement Intégral (OCDI), le Secours Catholique, le Catholic Relief Services (CRS), le Plan Togo, le CARE International, l'ADRA-Togo et l'Eglise des Assemblées de Dieu.

En outre, en cas de sinistre, elles entreprennent des actions d'assistance aux populations touchées.

Les acteurs du secteur privé (Patronat, Chambre du Commerce et d'Industrie du Togo) ne sont pas du reste. Leurs contributions sont également de diverses formes, vivres ou non vivres voire financières.

➤ ***Partenariat avec les pays d'Europe, les Etats-Unis d'Amérique et les pays du continent asiatique***

Les partenaires américains, asiatiques et européens ont apporté leurs assistances sous diverses formes<sup>12</sup> au Togo suite aux différentes inondations :

- L'Union Européenne (UE), à travers ECHO, sa branche humanitaire, a effectué une mission de reconnaissance aérienne et de localisation des zones touchées par les inondations de 2008 et 2010 et financé un projet de lutte contre le choléra dans les zones touchées par les inondations de 2010. Les images réalisées par cette mission ont facilité l'organisation des interventions. L'UE finance également les travaux d'aménagement du 4<sup>ème</sup> lac à Lomé afin de réduire l'impact des inondations sur les communautés riveraines ;

---

<sup>12</sup> Deuxième Rapport National sur la mise en œuvre du Cadre d'Action de Hyogo, Période 2010 à 2012.

- Les Etats-Unis d'Amérique accompagnent le gouvernement togolais dans la fourniture de l'assistance ;
- La Chine, quant à elle, a fourni au gouvernement des équipements spéciaux de sauvetage. Par ailleurs, elle a reconstruit les ponts d'Amakpapé et de Togblékopé et réhabilité celui de Lilikopé ;
- Le Japon accompagne le Togo dans le processus d'élaboration de la cartographie des risques ;
- Etc.

### **2.1.1. Efforts en matière de mobilisation des ressources financières**

En termes de mobilisation de ressources financières internes, les actions du gouvernement sont concentrées sur le renforcement des capacités des départements sectoriels notamment de la protection civile et de l'action sociale et de la solidarité nationale ainsi que du Secrétariat technique de la Plate-forme.

Aucun mécanisme formel de mobilisation des ressources financières n'est encore opérationnel afin de garantir la disponibilité des ressources nécessaires aux actions de prévention et d'intervention à l'instar de Madagascar qui dispose d'un fonds national pour les catastrophes.

De ce point de vue, il faut donc souligner la faible mobilisation des ressources financières : au niveau de l'Etat, l'absence du fonds d'intervention d'urgence et l'accès limité aux mécanismes de financement internationaux en matière de RRC notamment pour les aspects de prévention.

## ***2.2. Analyse des domaines d'évaluation et de surveillance des risques de catastrophes et de renforcement du système d'alerte précoce***

Les efforts en matière d'évaluation ont permis avec l'appui des PTF d'avoir une idée précise des aléas au niveau national et de faire un inventaire des catastrophes enregistrées au Togo.

### ***2.2.1 Analyse du système d'information et d'alerte précoce***

Globalement, le système d'information togolais en matière de gestion des risques de catastrophes est à l'état embryonnaire même si cette préoccupation est inscrite dans les activités prioritaires d'appui du PNUD au gouvernement.

Les seules données disponibles, sont l'œuvre de :

- Plan Togo qui a conduit une évaluation partielle des risques en 2006 ;

- la Croix Rouge Togolaise qui a initié un programme test de Système d'Alerte Précoce (SAP) communautaire centré sur les inondations au niveau de 100 villages pilotes.
- le Secrétariat Technique de la Plate-forme qui a réalisé une étude dans 2 régions sur cinq intitulée « Etat des lieux, identification et cartographie des zones à risques d'inondation des régions Maritime et Savanes<sup>13</sup>.

Cependant, ces données ne reflètent pas toute la réalité nationale en termes de vulnérabilité.

Dans le document de stratégie RCC de 2009, la mise en place d'un système d'alerte précoce a été inscrite dans la composante 4 du dispositif envisagé. Cependant, cette stratégie n'envisage que l'adoption d'un décret portant création d'un centre d'alerte précoce. Les autres points importants ou utiles pour la mise en place du SAP relèvent de la connaissance des phénomènes, du renforcement des capacités d'intervention du niveau central jusqu'au niveau des communautés et de la mise en place du cadre institutionnel.

En outre, l'analyse situationnelle pour la mise en place d'un système d'alerte précoce notamment en sa partie collecte de données et production de l'information météorologique a permis de constater qu'un grand gap reste à combler. Les stations qui constituent des prérequis pour la mise en place d'un Système d'Alerte Précoce sont pour l'essentiel vétustes et non opérationnelles.

Le développement d'un SAP opérationnel est subordonné à la réhabilitation et l'installation des stations limnométriques<sup>14</sup> ainsi qu'à la formation des releveurs<sup>15</sup> de données et à la sensibilisation des communautés riveraines<sup>16</sup>.

### ***2.2.2 Risques régionaux et risques nouveaux***

Pour l'instant aucune évaluation systématique n'est faite des risques régionaux et risques nouveaux tant au niveau des pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ou des Etats membres de la CEDEAO. Cependant, il faut noter que la côte du golfe de Guinée sévèrement exposée au phénomène d'érosion côtière qui affecte les infrastructures routières et industrielles, des établissements humains et les écosystèmes fragiles, fait l'objet d'attention particulière des regroupements régionaux. Le phénomène étant vécu par presque tous les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest, ces conséquences pourraient s'aggraver dans un pays lorsqu'un autre entreprend unilatéralement des actions pour protéger sa côte. Pour trouver un début de solution régionale au problème de

<sup>13</sup> Cette étude a bénéficié d'un soutien financier du PNUD.

<sup>14</sup> Les stations limnométriques sont des instruments par excellence de jaugeage et de contrôle des cours d'eau.

<sup>15</sup> Les stations limnométriques permettent de mesurer périodiquement la hauteur dans les cours d'eau, de déterminer le débit en un instant et de prévoir l'occurrence des inondations ou sécheresses éventuelles. A ce problème crucial vient s'ajouter l'abandon pur et simple de la collecte des données par les releveurs non motivés.

<sup>16</sup> Ce programme a pour objet de réhabiliter 32 stations limnométriques et d'en créer 07 nouvelles.



l'érosion côtière, l'UEMOA a appuyé la réalisation, en 2011, d'une étude à caractère ouest africain dans 11 pays à savoir : Bénin, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Mauritanie, Côte d'Ivoire, Ghana, Libéria, Sierra Léone, Sénégal et Togo qui vivent les mêmes réalités. Cette étude, focalisée sur les priorités nationales dans le but de soutenir les Etats côtiers dans leurs efforts de recherche de solutions, a abouti à un schéma directeur régional d'aménagement du littoral ouest africain avec un accent particulier sur les zones hautement prioritaires à protéger.

Au niveau national, l'action la plus concrète est celle qui consiste à l'enrochement de la côte togolaise par la construction des équipements de protection au niveau des zones plus fragiles avec l'appui financier de l'UEMOA.

### ***2.3. Utilisation des connaissances, des innovations et l'éducation pour instaurer une culture de sécurité et de résilience à tous les niveaux***

En termes de gestion et de mise en commun des informations au niveau national, aucun mécanisme formel n'est pour l'instant opérationnel de façon permanente. Mais à chaque situation d'urgence des efforts sont faits pour permettre de gérer au mieux la situation. Le secrétariat technique de la plate-forme a toujours joué le rôle de pôle de collecte et de diffusion des informations. Les moyens de diffusion les plus utilisés sont les médias, les autorités locales et les réseaux communautaires mis en place par la Croix-Rouge.

Aussi les services déconcentrés de l'action sociale et de la solidarité nationale, de la protection civile, de l'agriculture, de la santé, de la défense et les ONG interviennent-ils dans les zones sinistrées en cas d'urgence.

Au niveau de la recherche scientifique, aucun département universitaire n'a au programme la formation de spécialistes en prévention et gestion de catastrophes. Seul le centre de gestion intégrée du littoral et de l'environnement traite des aspects relatifs à l'érosion côtière.

Globalement, les curricula souffrent de la prise en compte des modules relatifs à la prévention et à la gestion des risques de catastrophes.

Au niveau des medias, les initiatives sont très rares dans la prise en compte dans leur programme ou publication des informations sur les risques de catastrophes et les interventions d'urgence. Ainsi, la sensibilisation du public se limite aux actions de certaines ONG et du Secrétariat de la Plate-forme.

En terme de renforcement des capacités des décideurs et des acteurs clefs, une série de formations et de sensibilisation des parlementaires, des femmes, des journalistes, des cabinets d'étude d'impact environnemental, des apprenants en milieu scolaire, des planificateurs et des acteurs de l'éducation a été conduite par le Secrétariat technique de la Plate-forme.

Pour l'instant, aucun système formel n'est mis en place pour contribuer à l'instauration d'une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux.

Aucune initiative n'est non plus amorcée afin d'encourager la recherche dans le domaine d'amélioration des méthodes d'évaluation prévisionnelle des différents risques et d'analyse des coûts et avantages socio-économiques des mesures de réduction des risques à tous les niveaux.

## ***2.4. Réduction des facteurs de risques sous-jacents***

### **2.4.1. Gestion de l'environnement et des ressources naturelles**

Conscient des menaces de l'environnement sur l'économie nationale et les populations, le Togo ayant adhéré aux conventions du Sommet de Rio (biodiversité, changement climatique et désertification), met en œuvre une série d'instruments pour s'acquitter de ses engagements. Il s'agit, entre autres de: (i) la stratégie nationale pour la mise en œuvre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), (ii) le Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification et la dégradation des terres (PAN/LCD), (iii) le Plan d'Action Forestier National PAFN, (iv) le Plan d'Action National pour l'Adaptation au changement climatique (PANA), (v) la Stratégie pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et (vi) le Programme National d'Investissement pour l'Environnement et des Ressources Naturelles (PNIERN), etc.

Dans le cadre de la CCNUCC, le gouvernement du Togo est fortement engagé à intégrer les changements climatiques dans sa stratégie de développement à long terme en mettant l'accent sur l'adaptation. Dans ce contexte, un Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA)<sup>17</sup> élaboré en 2009, connaît un début de mise en œuvre. Le Togo a présenté à la COP17 sa deuxième communication nationale sur les changements climatiques.

Une partie importante des efforts se concentre sur le soutien aux communautés rurales pauvres qui représentent environ 73,4% de la population rurale<sup>18</sup>, à améliorer leur base d'actifs et accroître leur capital humain et social pour améliorer et élargir les possibilités d'assurer leur subsistance. Les options d'adaptation dans le secteur du développement rural incluent le contrôle de la déforestation, l'amélioration de la gestion des parcours, l'expansion des aires protégées, et la gestion durable des forêts et des terres. En Juin 2011, le gouvernement en vue de mettre en synergie les actions en matière d'environnement a présenté aux organismes multilatéraux de développement son Programme National

---

<sup>17</sup> Le PANA a identifié sept projets prioritaires dans les secteurs de l'Agriculture, des Ressources en Eau, des Etablissements Humains et Santé et de la Zone côtière pour répondre aux actions immédiates et urgentes à mettre en œuvre pour réduire la vulnérabilité des populations les plus pauvres

<sup>18</sup> Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi 2012-2016

d'Investissement pour l'Environnement et les Ressources Naturelles (PNIERN), cadre stratégique d'investissements pour le secteur, qui dans son sous-programme 3 a érigé le phénomène d'érosion côtière au rang des priorités nationales. Ce programme a mis l'accent notamment sur la nécessité de prendre des mesures pour la gestion durable des terres et des forêts dégradées.

Pour assurer la gestion efficace des ressources forestières et entreprendre de façon harmonieuse les actions de reforestation, le Togo a amorcé le processus d'actualisation du Plan d'Action Forestier National (PAFN) et d'élaboration de la Politique Forestière<sup>19</sup>.

Dans le cadre de la lutte contre la désertification et de la dégradation des terres, le gouvernement a fixé les grandes orientations de ses interventions à travers le Plan d'Action National de lutte contre la désertification et la dégradation des sols.

Face à l'érosion côtière le gouvernement, avec l'appui des partenaires<sup>20</sup> en développement, a pris des mesures de protection à travers un vaste programme de mise en place des ouvrages de protection tels que les épis, les brise-lames pour sauver certaines infrastructures et localités côtières à haut intérêt. Il s'agit des sites comme l'Hôtel Tropicana, de l'usine de traitement des phosphates de Kpémé et de la ville d'Aného. Il est à signaler que les segments de côte (PK11 à PK36 et PK40 à PK45) qui n'avaient pas du tout reçu d'ouvrage de protection sont aujourd'hui sérieusement affectés. Ainsi, le recul du trait de côte s'accroît dans la zone située entre Ramatou et Agbodrafo qui est fortement menacée : localités de Kossi Agbavi et de Baguida qui ont été sévèrement touchées lors de la dernière marée haute<sup>21</sup> qui, dans la nuit du 17 au 18 août 2012, a entraîné des dégâts très importants avec la destruction des maisons et cimetières.

Le Togo a opté pour une gestion et utilisation durable des écosystèmes à travers l'élaboration de sa stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique. Mais en raison de l'insuffisance de ressources financières, cette stratégie n'est pas pleinement mise œuvre. Jusqu'en 1990, avec la mise en œuvre des plans quinquennaux, l'approche dans les investissements semblait prendre en compte les agrosystèmes en lien avec les écosystèmes du pays. La gestion du terroir fondée sur les pratiques endogènes n'a pas été encouragée. Globalement aucun plan d'aménagement du

---

<sup>19</sup> Processus d'adoption en cours.

<sup>20</sup> Le phénomène étant vécu par presque tous les pays côtiers de l'Afrique (Ghana, Benin, Nigéria, Côte d'Ivoire etc.), ces conséquences pourraient s'aggraver dans un pays lorsqu'un autre entreprend unilatéralement des actions pour protéger sa côte. Pour trouver un début de solution régionale au problème de l'érosion côtière, l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), a, en 2011, mené une étude à caractère régional dans 11 pays de l'Afrique de l'Ouest à savoir : Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Sierra Léone, Libéria, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo et Bénin qui vivent les mêmes réalités. Cette étude, focalisée sur les priorités nationales dans le but de soutenir les Etats côtiers dans leurs efforts de recherche de solutions, a abouti à un schéma directeur régional d'aménagement du littoral avec un accent particulier sur les zones hautement prioritaires à protéger.

<sup>21</sup> Ces événements révèlent que la situation s'aggrave de jour en jour et qu'il s'avère urgent d'entreprendre des actions de mobilisation de financement en vue d'éviter le pire. Les conséquences pourraient être catastrophiques si rien n'est fait.

territoire n'est encore formellement opérationnel au niveau national. Cependant au niveau sectoriel, des efforts ont été entrepris.

L'évaluation environnementale constitue un outil d'aide à la prise de décision. Elle contribue à la prise en compte des risques de catastrophe dans les programmes et les projets de développement à travers les études : les cadres de gestion environnementale et sociale, les Etudes d'impact environnemental et social des projets. Les études les plus récentes sont relatives au :

- Projet d'aménagement de la basse vallée du fleuve Mono ;
- Projet d'exploitation du sable laguno-lacustre dans le système lagunaire de la ville d'Aného ;
- Projet d'exploitation du sable des portions Est et Ouest de Bè du système lagunaire de Lomé ;
- Projet d'Urgence de Réhabilitation des Infrastructures et des Services Electriques (PURISE) ;
- Projet Aménagement Urbain au Togo (PAUT) 4ème lac de Lomé ;
- Projet d'extraction semi-mécanisée du sable dans le lit du fleuve Mono.

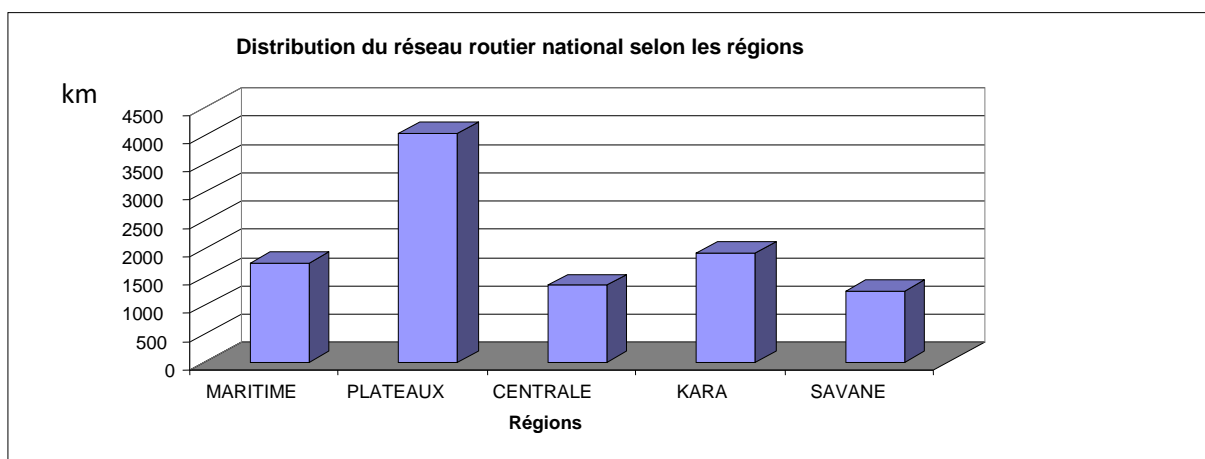
La supervision des études est assurée par l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement.

Dans le cadre de son appui à la politique du Gouvernement en matière de gestion durable de l'environnement, elle assure le suivi environnemental et les suivis des feux de végétation et des catastrophes. En ces premières années de démarrage de ses activités, l'ANGE a besoin de renforcement de capacités.

#### **2.4.2. Capacités infrastructurelles**

##### **❖ Transport routier**

Le réseau routier togolais enregistre une longueur de 10 308, 6 km de route dont 65% de pistes rurales, 16,67% de routes revêtues, 13,4% de routes non revêtues et seulement 4,2% de voirie urbaine. La distribution du réseau routier national évolue d'une région à une autre. S'agissant des pistes rurales, il existe encore de nombreuses zones enclavées, y compris des zones à fortes potentialités agricoles.



*Figure 5. Distribution du réseau routier national selon les régions*

Source : Ministère des Travaux Publics et des Transports, 2009

Les cataclysmes des dernières années ont affaibli le réseau routier et endommagé un nombre important d'ouvrages d'art et hydraulique. C'est le cas de l'effondrement du pont d'Amakpapé, sur la route nationale reliant le Togo au reste de l'hinterland. De plus, plus de 300 km de routes rurales ont été gravement endommagées. Ces dommages impactent négativement sur la rapidité et l'efficacité des secours en situation d'urgence liées aux catastrophes.

Toutefois, face aux difficultés sus mentionnées, le Togo a élaboré une politique de réhabilitation et d'entretien du réseau routier qui couvre la période 2009-2013. La SCAPE met également un accent sur la réhabilitation et la construction des infrastructures routières.

#### ❖ **Transport maritime**

Le port de Lomé est aujourd'hui l'un des plus grands en eau profonde d'Afrique.

Le trafic qui était en 1965, avec l'utilisation du wharf, d'à peine 180 000 tonnes<sup>22</sup>, atteint à ce jour plus de 2 millions de tonnes par an et traite près de 80 % des échanges commerciaux du pays. En tant qu'instrument de coopération régionale, il participe avec des avantages substantiels au commerce extérieur des pays sans façade maritime.

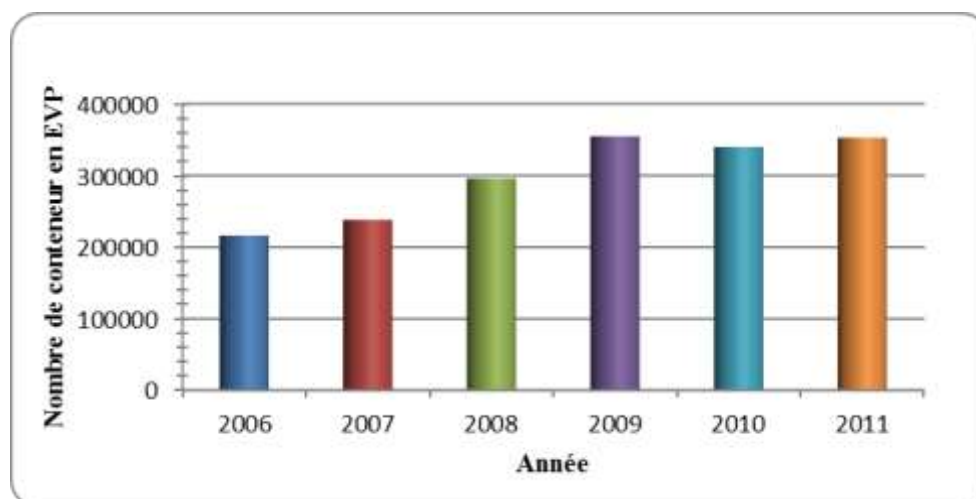
La part du trafic de transit vers les pays du sahel est encore relativement faible, environ 18 %. Dans le domaine des importations, le corridor togolais assure environ 5 % du trafic malien, 10 % du trafic burkinabé et 25 % du trafic nigérien<sup>23</sup>. Des efforts soutenus sont déployés pour améliorer ces pourcentages. C'est ainsi qu'a été initiée l'opération « Solidarité sur la mer » qui garantit aux pays de l'hinterland l'acheminement rapide en toute

<sup>22</sup> [www.porttogo.tg](http://www.porttogo.tg)

<sup>23</sup> [www.porttogo.tg](http://www.porttogo.tg)

sécurité des marchandises en transit jusqu'aux pistes du sahel par un système de convoyage.

Entre 2006 et 2011, le trafic conteneurs est passé de 215 898 à 352 695 soit une augmentation nette de 63,36%. Cependant, il a enregistré une légère baisse de 4,12% entre 2009 et 2010. Entre 2010 et 2011, on a noté une hausse de 3,77%.



**Figure 6. Evolution du trafic conteneurs (EVP) du PAL**  
(Source : [www.porttogo.tg](http://www.porttogo.tg) et direction de la statistique du port de Lomé)

Des projets d'extension du Port sont en cours de réalisation : projet de construction du troisième quai et d'extension du terminal à conteneurs (Togo Terminal) et projet de construction d'une darse avec plusieurs postes à quai pourvue d'une grande surface pour le stockage de conteneurs et d'approfondissement du bassin portuaire et du chenal d'accès (Lomé Container Terminal).

#### ❖ Transport ferroviaire

Le transport ferroviaire est presque inexistant dans les infrastructures de transport au Togo. Il se limite aujourd'hui au transport du clinker et du phosphate au wharf d'exportation de Kpémé. La quasi disparition du transport ferroviaire prive les opérateurs économiques d'un moyen de transport bon marché, surtout pour les marchandises, tant au plan national que vers les pays de l'hinterland. En outre, cette quasi disparition constitue un handicap pour l'exploitation rentable de certains gisements miniers. Le réseau ferroviaire, hérité dans sa grande partie (450km) de la période coloniale était composé jusque dans les années quatre-vingt, de trois lignes principales ayant toutes Lomé pour point de départ : Lomé – Kpalimé (120 km) ; Lomé – Blitta (276 km), Lomé – Aného (47 km). Une ligne industrielle longue de 50 km est venue s'ajouter au réseau en 1978, desservant l'usine de clinker de Tagbligbo et acheminant le clinker vers la zone portuaire de Lomé.

La réhabilitation et l'extension de l'ensemble du réseau s'avèrent indispensables, particulièrement l'axe central sud-nord contribuera à faciliter le transport de marchandises aussi bien sur le territoire national qu'en direction des pays de l'hinterland.

#### ❖ **Transport aérien**

Le Togo dispose de deux aéroports de classe internationale : l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema (AIGE) et l'Aéroport de Niamtougou.

Ces deux aéroports restent sous exploités par rapport à leur capacité d'accueil. Cette situation est liée au fait que le Togo avait cessé d'être un pôle d'attraction pour les touristes, les vacanciers, les investisseurs, les hommes d'affaires, du fait de la longue crise sociopolitique. Avec le climat d'apaisement actuel et les mesures destinées à la relance du tourisme au Togo, l'AIGE pourrait être particulièrement plus sollicité.

#### **2.4.3. Sécurité alimentaire**

L'agriculture togolaise dépend presque exclusivement de la pluviométrie. Aussi, le bon déroulement et les résultats des campagnes agricoles sont-ils le reflet du caractère des précipitations atmosphériques au cours de chaque saison. Or, les changements climatiques (i) rendent imprévisible la bonne conduite des opérations culturales (le respect de l'itinéraire technique des cultures) (ii) gênent considérablement la prévision des récoltes et (iii) contribuent, pour une grande part, à créer des tensions sur les marchés agricoles par le biais de la spéculation.

Le bouleversement du régime pluviométrique avec comme corollaire la sécheresse et les inondations qui détruisent par endroits des cultures et provoquent des dégâts collatéraux.

Conscient du rôle moteur du secteur agricole dans la croissance de son économie, l'Etat togolais s'est engagé dans une série de réformes et d'actions visant à redynamiser ce secteur à travers la relance de la production agricole. Des politiques, stratégies et programmes ont donc été élaborés par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP). Les plus récents sont : (i) la stratégie de relance de production agricole (SRPA), (ii) le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) pour la mise en œuvre du programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA/NEPAD), dont cinq projets sont actuellement exécutés sur le terrain, à savoir : le Projet de Développement Agricole du Togo (PADAT), le Projet d'Appui au Secteur Agricole (PASA), le Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO), le Projet de Développement Rural Intégré de la Plaine de Mô (PDRI-Mô) et le Projet de Développement de la Production Rizicole dans la région de la Kara (PDPRK) (iii) l'institutionnalisation du forum national du paysan togolais dont la quatrième édition a été célébrée en mars 2012 à Kara.

En outre, l'Agence Nationale de Sécurité Alimentaire au Togo (ANSAT), structure rattachée du MAEP, assume entre autres mission, l'achat et le stockage des produits

vivriers qu'elle met à la disposition de la population togolaise en cas de besoin sur l'ensemble du territoire national.

#### 2.4.4. Urbanisme et Habitat

Le Togo s'était doté de structures et mécanisme institutionnels et financiers nécessaires à la mise en place et à la conduite d'une politique efficace d'habitat au profit des populations. La faible capacité d'intervention des structures ainsi mises en place, la spéculation foncière, le coût excessif des matériaux de construction et autre ont eu raison de ce dispositif. La population fait beaucoup d'efforts pour assurer la construction et l'entretien de son logement malgré sa situation de pauvreté. Elle est par contre désemparée face aux problèmes d'environnement collectif où l'intervention des services publics reste toujours indispensable comme par exemple, la réalisation et la maintenance des infrastructures techniques et sociales (voirie urbaine, réseaux d'assainissement, etc.). Très inégalement répartie, cette population se loge dans deux groupes d'habitats notamment l'habitat rural de type traditionnel<sup>24</sup> et l'habitat urbain.

Dans le cadre de la gestion des inondations de 2010 le ministère de l'urbanisme et de l'habitat (MUH) a réalisé des travaux, de construction du bassin de rétention d'eaux pluviales sur l'avenue des Evala ; de pavage et d'assainissement des rues Amémaka, Libla et Evala ; de construction du grand canal de collecte des eaux pluviales des quartiers Agbalépédogan, Bè-Klikamé et Aflao-Gakli ; de débouchage des émissaires du lac ouest à Lomé ; de curage des caniveaux dans la ville de Lomé à travers le Projet d'Urgence de Réhabilitation des Infrastructures et des Services Electriques (PURISE).

Le Togo a élaboré sa politique nationale de logement qui constitue un cadre d'orientation en matière d'urbanisme, d'habitat et de logement. Ce document envisage la construction de logements sociaux, la réorganisation et la réglementation du secteur de logement. La mise en œuvre de cette politique n'est pas encore effective du fait que ce document a été adopté seulement en 2009 et ne bénéficie pas encore de financement nécessaire pour réaliser les actions qui y sont inscrites.

Soucieux de doter les villes du Togo d'un cadre cohérent de croissance prenant en compte la situation actuelle et les besoins des acteurs concernés par le développement urbain et de guider la dynamique d'urbanisation, le gouvernement a mené des études au cours de ces dernières années en vue de disposer d'outils de planification et de programmation. Il s'agit de l'élaboration de (i) la Stratégie en matière des Espaces Verts et des Monuments

---

<sup>24</sup> L'habitat dans la zone rurale est caractérisé par la prédominance des matériaux précaires et peu durables, avec un confort pratiquement absent (murs en banco, sans fondation, couvertures en pailles, ...) tandis qu'en milieu urbain, il est naturellement de meilleure qualité (ciment, carreaux, fer à béton, tôle ondulé, tuiles, vitres, marbre, ...). Les conditions de logement généralement précaires en milieu rural, accompagnées des infrastructures insuffisantes et délabrées, avec un sous équipement chronique sont autant de faiblesse qui rendent vulnérable le secteur de l'habitat aux inondations ; sans oublier les occupations incontrôlées des zones à risques.



(SEVM) dans la ville de Lomé, (ii) l'Etat des Lieux du Réseau de la Voirie de la ville de Lomé (ELRV).

En collaboration avec la Mairie de Lomé, il a été élaboré de façon participative la Stratégie de développement urbain du "Grand Lomé". La vision partagée de cette stratégie est que « *D'ici à 2030, le Grand Lomé sera une communauté urbaine moderne, saine, attractive, dotée d'un gouvernement local fort, un centre de transit, un pôle de développement compétitif en Afrique de l'Ouest et une agglomération mieux structurée où le citoyen est bien épanoui* ». Il s'agit là d'une vision volontariste et englobante c'est-à-dire qui tient compte des défis urbanistiques, environnementaux, politiques, économiques et sociaux de l'agglomération. Cette stratégie est assortie d'un plan d'actions prioritaires (2013-2022) et d'un programme d'urgence (2013-2017).

La nécessité de maîtriser l'organisation de l'espace et de veiller à un aménagement harmonieux de l'espace urbain, le ministère s'est attelé à élaborer des documents d'urbanisme fiables devant servir de support aux interventions des autres départements et organismes impliqués dans la gestion urbaine. Il a été ainsi procédé à (i) l'élaboration des schémas directeurs des localités de plus de 5000 habitants, (ii) la révision des schémas directeurs, (iii) la régularisation des lotissements de fait. Dans la perspective de faire de la zone de Lomé II un centre à la fois administratif et commercial, un plan de réaménagement de la zone de Lomé II (Atchanté) a été élaboré.

Aussi, afin de définir en fonction du libéralisme foncier, un cadre institutionnel et juridique de production de la ville, il a été procédé à l'organisation des Etats Généraux du Foncier (EGF) avec pour finalité l'élaboration d'un code foncier.

Pour résoudre le problème lié au manque crucial de données géographiques fiables devant permettre d'obtenir des résultats meilleurs et durables dans la réalisation des programmes de développement, le ministère, en collaboration avec l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a décidé de mettre en place une base de données cartographique topographique au Togo. Démarré depuis le 14 juin 2011, ce projet vise à (i) produire en permanence des cartes numériques et analogiques tout azimut en quantité et en qualité suffisantes pour la mise en œuvre des programmes de développement, (ii) élever le niveau technique et technologique du personnel par transfert de technologie et (iii) améliorer le parc de matériels techniques de la structure cartographique en place. Le but ultime est d'aboutir à la mise en place d'un Système Intégré de Gestion Informatique du Territoire au Togo.

#### **2.4.5. Eau et assainissement**

##### **➤ Accès à l'eau**

Pour atteindre les OMD en 2015 dans ce secteur, en milieu rural et semi- urbain, 4 730 forages et puits modernes équipés de PMH, 63 petites adductions d'eau potable (mini-

AEP) et 40 postes d'eau autonomes (PEA) dans 7 655 localités sont nécessaires. En milieu urbain, 22 centres urbains sont desservis par la Société Togolaise des Eaux et 13 centres urbains non desservis par cette société. Ces derniers possèdent des équipements d'Approvisionnement en Eau Potable semblables à ceux des milieux rural et semi-urbain. Selon l'enquête MICS4-2010, près de 6 ménages sur 10 (58,2 %) utilisent une source d'eau améliorée (l'eau de robinet, l'eau de forage, l'eau de puits et sources protégées ; l'eau minérale en bouteille). La différence entre les zones urbaines et rurales est grande : 39,0 % seulement des ménages ruraux utilisent des sources d'eau de boisson améliorées contre 88,8 % des ménages urbains, soit un peu plus du double.

Aussi, le gouvernement s'engage-t-il, dans le domaine de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, à améliorer le système de gestion des ressources en eau par l'approche de gestion intégrée, le niveau d'accès des populations à l'eau potable en milieux rural, semi-urbain et urbain, et le niveau d'accès aux services d'assainissement adéquat.

### ➤ **Assainissement**

La gestion des déchets solides urbains se pose avec beaucoup d'acuité. Seule la collecte primaire à l'aide de charrette à traction humaine est parfois effectuée dans certains centres urbains. L'incivisme de certains citoyens et les difficultés d'enlèvement des déchets conduisent souvent à leur déversement dans les caniveaux. Cette situation entraîne la réduction des capacités d'évacuation des eaux usées et pluviales par ces caniveaux, contribuant ainsi aux problèmes d'inondation.

L'évacuation des eaux usées domestiques se fait généralement dans la rue ou dans la nature ou dans les caniveaux. Seule la ville de Lomé dispose d'un embryon de réseau de collecte des eaux usées d'environ 25 km de long et desservant environ 300 abonnés. Le rejet s'effectue directement en mer sans traitement préalable<sup>25</sup>.

Selon l'enquête QUIBB de 2011, sur le plan national, 46,9% des ménages font leur besoin dans la nature. Seulement 30,0% des ménages utilisent pour leur besoin une fosse sèche, 17,8% d'un WC avec chasse d'eau et 4,9% de latrines non couvertes.

L'utilisation de la nature comme lieu d'aisance est plus répandue en milieu rural (71,7%) qu'en milieu urbain (14,8%). Les ménages qui utilisent les fosses sèches privées sont plus localisés en milieu urbain (39,4%) qu'en milieu rural (13,1%).

À Lomé respectivement 41,3% et 43,4% des ménages utilisent des toilettes privées avec chasse d'eau et une fosse sèche privée<sup>26</sup>.

Pour faire face aux effets pervers des inondations récurrentes au Togo, le gouvernement avec l'appui des partenaires techniques et financiers, a réalisé des travaux d'assainissement et de voirie visant à améliorer la circulation, l'environnement urbain ainsi que l'accessibilité aux équipements.

---

<sup>25</sup> PNUD//DAES FAO (Juin 2005). GIRE au Togo. Rapport d'état des lieux.

<sup>26</sup> La région où les ménages utilisent le plus la nature comme lieu d'aisance est la région de la Kara (81,8%). Elle est suivie des régions des Savanes (78,6%), Centrale (67,5%), des Plateaux (58,9%) et Maritime (33,0%).

Dans le cadre du Projet d'Urgence de Réhabilitation des Infrastructures et Services Electriques (PURISE), ont été exécutés (i) des travaux de drainage dans les quartiers Agbalépédogan et Aflao-Gakli qui comprennent la construction de 03 bassins de rétention d'eaux pluviales suivants : Agbalépédogan, 11 000 m<sup>3</sup> ; Kagbara, 40 000 m<sup>3</sup> ; et Aflo Gakli 30 000 m<sup>3</sup>. Chaque bassin est muni d'un collecteur enterré écrétant le trop plein. La longueur totale des collecteurs est de 3 722 m ; (ii) des travaux de drainage dans les quartiers Tokoin-Forever et Tokoin Auba qui consistent en la construction d'un caniveau d'environ 500 ml et de deux collecteurs enterrés, d'une longueur totale de 2 220 m pour drainer gravitairement les eaux pluviales de ces quartiers vers le Lac Est. Le PURISE a permis également de construire un centre pour sinistrés de catastrophes naturelles et/ou anthropiques à Agoè-Logopé, pouvant accueillir 1000 sinistrés. Ce projet se poursuit jusqu'en 2015 où plusieurs actions sont prévues.

Dans le cadre du Projet de pavage de rues et d'assainissement de la ville de Lomé : phase II, les travaux de construction d'un bassin de rétention d'eaux pluviales sur l'avenue des Evala à Bè-Klikamé couplé des travaux de drainage des eaux pluviales dans les quartiers de Totsi, Bè-Klikamé et Agbalépédogan ont été réalisés.

Dans le cadre du Projet d'Aménagement Urbain au Togo (PAUT), ont été réalisés les travaux de réhabilitation de l'exutoire existant sous les rues Kégbayah/Défalé et de construction d'un nouvel exutoire sous la rue de l'Ogou dans les quartiers Nyékonakpoè et Kodjoviakopé à Lomé ainsi que de construction d'ouvrages d'art et hydrauliques (dalots, caniveaux) à Notsé, Atakpamé, Blitta, Bafilo et Kara.

En outre, les travaux de bitumage ont été réalisés notamment :

- à Lomé, de bitumage, de pavage et d'assainissement de 16 662 m (16,6 km) dans le cadre de plusieurs projets (PAZOL, PAUT, PURISE, ...).
- à l'intérieur, de bitumage, de pavage et d'assainissement de 9 594 m (9,5 km) de voies dans les villes de Dapaong, Niamtougou, Kara, Bafilo, Sokodé, Sotouboua, Atakpamé et Kpalimé dans le cadre du PAUT.

#### **2.4.6. Aspects socio-économiques**

Les efforts de développement entrepris par le gouvernement dans les années 1970, ont permis au Togo d'enregistrer de bonnes performances économiques. Mais, depuis les années 1980, du fait de la crise économique qui a frappé le monde entier, les progrès économiques réalisés ont été ralentis. Le ralentissement de ces progrès n'a pas permis la prise en compte de l'environnement dans les politiques, programmes et projets. La situation financière et économique s'est sérieusement détériorée et les atteintes à l'environnement se sont multipliées avec les effets conjugués de l'endettement, des programmes d'ajustement structurel et de la dévaluation du Franc CFA intervenue en 1994. Cette situation a accentué la baisse de la productivité et par conséquent des revenus

et a généré une précarité des conditions de vie résultant d'une pauvreté qui touche 58,7 % de la population.

Pays moins avancés (PMA), en 2011, le Togo avait un PIB qui s'élevait à 3,620 milliards de dollars US<sup>27</sup>. L'analyse des parts relatives des différents secteurs dans le PIB réel révèle qu'entre 1990 et 2011, le secteur primaire est resté dominant avec un poids moyen de 36,8%, suivi du secteur tertiaire marchand pour 26,0% et du secteur secondaire pour 17,4%. En effet, l'agriculture est restée le secteur qui offre le plus de possibilités pour accélérer la croissance, assurer la sécurité alimentaire, créer des emplois, accroître les revenus des pauvres et contribuer à la balance commerciale et au développement de l'agro-industrie<sup>28</sup>.

L'incidence de la pauvreté est particulièrement élevée en milieu rural où trois ménages sur quatre sont pauvres contre deux sur cinq en milieu urbain. Les régions les plus touchées par la pauvreté sont la Région des Savanes (90,8%), la Région Centrale (80,2%) et celle de la Kara (68,4%)<sup>29</sup>.

En 2012, le gouvernement, tirant les leçons de la mise en œuvre des DSRP précédents, a élaboré un document de stratégie de troisième génération dénommé Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE). La SCAPE met l'accent non seulement sur la croissance mais également sur la création de l'emploi pour la population.

La politique en matière d'accès à l'eau potable et de l'assainissement, vise à améliorer le système de gestion des ressources en eau par l'approche de gestion intégrée, le niveau d'accès des populations à l'eau potable en milieux rural, semi-urbain et urbain, et le niveau d'accès aux services d'assainissement adéquat.

Dans le domaine de la protection sociale, la mise en œuvre d'une stratégie cohérente permettra de mieux gérer les risques socioéconomiques qui entraînent une diminution ou une perte des revenus ou de l'outil de travail et de faire face ainsi aux chocs et crises économiques. La politique de protection sociale permettra de protéger les populations togolaises contre les vulnérabilités et les risques sociaux. Elle reposera sur des outils relatifs à l'assurance sociale, aux filets sociaux de sécurité et aux programmes de promotion de l'accès des populations les plus pauvres et les plus vulnérables aux services sociaux de base.

#### **2.4.7. Sécurité et Protection civile**

Tirant leçon des expériences des différentes situations d'urgence qui ont marqué le Togo ces quatre dernières années, particulièrement les inondations, et conscient de la nécessité d'améliorer les capacités nationales de préparation et de réponse, le gouvernement

---

<sup>27</sup> <http://donnees.banquemondiale.org/pays/togo>

<sup>28</sup> SCAPE, 2012, p 24.

<sup>29</sup> Profil de la pauvreté, QUIBB 2006-2011, reprises dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) p. 51,

togolais a, avec l'appui du Système des Nations Unies, élaboré le présent Plan National de Contingences (PNC) multirisques à travers lequel il met en place les mécanismes de décision, de coordination, d'action et de gestion des fonds et dons pour minimiser les conséquences des catastrophes sur les populations. A l'instar du Plan d'Organisation des Secours en cas de catastrophe (Plan-ORSEC), le PNC fait objet d'une mise à jour périodique. Dans ce contexte, le PNC vise à renseigner sur les niveaux de risque du pays, les compétences et les ressources disponibles ainsi que leurs localisations, les sources de financement des urgences, et à mettre en synergie les acteurs du Plan ORSEC, de la société civile et de la communauté des partenaires avant, pendant et après les crises. L'objectif général de ce plan est de réduire les risques de catastrophes et de vulnérabilité des populations exposées. Le Plan National de Contingence a en outre pour objectifs de :

- clarifier les relations et les responsabilités entre les différents services techniques de l'Etat et les Partenaires Humanitaires ;
- identifier et diminuer les risques les plus probables ;
- offrir un cadre général de planification conjointe couvrant les risques d'urgence ;
- intégrer le processus de prévention, de préparation et de réponse aux urgences dans les plans et programmes nationaux de développement ;
- réduire les délais d'intervention et le nombre de pertes en vies humaines.

#### **2.4.8. Actions Sociales**

Conformément à ses attributions, le ministère chargé de l'action sociale a eu à mener des actions avant, pendant et après les inondations que certaines localités de notre pays ont connues au cours de la période 2007-2012. Ces activités qui ont couvert l'étendue du territoire national se sont beaucoup plus déroulées dans la région maritime où l'ampleur des dégâts causés par les inondations a amené le gouvernement à activer et à gérer quatre (04) sites d'accueils des sinistrés notamment ceux de Tokpli, Afagnan, Aklakou et Logopé. Pendant cette période, 3 346 sinistrés des inondations sur 86 090 victimes enregistrées ont été installés sur les sites. Les activités menées ont porté sur :

- le pré positionnement des vivres et non vivres dans les régions, pour une assistance ponctuelle et immédiate aux populations en cas d'inondation, par l'Agence de Solidarité Nationale. Le Ministère de l'action Sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN) a procédé à un pré positionnement des vivres et non vivres dans les chefs-lieux des 05 régions, ainsi que l'aménagement de six sites intermédiaires dans la région maritime (Kélégougan, Bê Kpota, Baguida, Aklakou, Afagnan et Topkli ;

- la création du site d'accueil de sinistrés de catastrophe (1000 places) de Logopé par décret N°2010-016/PR du 20 février 2010<sup>30</sup> ;
- la construction d'un magasin d'entreposage de vivres et non vivres dans les régions maritimes et centrales ;
- l'assistance en vivres et non vivres aux sinistrés, aux personnes vulnérables (femmes, enfants, personnes âgées, personnes handicapées, etc.).

Globalement, les infrastructures d'accueil des sinistrés restent insuffisantes. Généralement, ils sont logés dans des abris temporaires tels que les bâtiments scolaires et les tentes.

## ***2.5. Renforcement de la préparation en prévision des catastrophes***

### **2.5.1. Au niveau national**

Face aux inondations récurrentes de ces dernières années, le gouvernement a amorcé le processus d'élaboration des instruments et la mise en place des mécanismes permettant de se préparer en prévision des catastrophes afin de pouvoir intervenir plus efficacement à tous les niveaux.

Il s'agit notamment de :

- le Plan ORSEC version juin 2010 ;
- le Plan de contingence nationale (avril 2011-mars 2012) ;
- les 05 Plans de contingences régionales ;
- la Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes naturelles adoptée en 2009 et en cours d'actualisation ;

Le Plan d'Organisation des Secours (ORSEC) est un mécanisme de coordination des opérations de secours mis en place, au niveau national, régional, préfectoral et local en vue de gérer les urgences liées aux catastrophes quelconques susceptibles de survenir au pays. Ce plan constitue le cadre national de gestion des situations d'urgence et permet de mobiliser des ressources exceptionnelles pour faire face à une catastrophe. Ce plan comprend deux leviers que sont :

- les comités de planification au nombre de deux constitués par le Comité National de Planification des Secours (CNPS) et les Comités Sectoriels de Planification des Secours (CSPS) et ;

---

<sup>30</sup> Décret N° 2010-016/PR du 20 février 2010 portant création et gestion d'un centre permanent pour les sinistrés des catastrophes naturelles et/ou anthropiques.

- les organes de gestion de l'urgence formés par la partie commandement, elle-même, constituée par le Poste de Commandement Fixe (PCF) et le Poste de Commandement Opérationnel (PCO). Ces organes s'appuient sur des groupes sectoriels que sont : police et renseignements, secours et sauvetage, soins médicaux et entraide, transports et travaux publics, liaisons et transmissions, accueil et hébergement. Ces commissions ont valeurs de « clusters » en situation d'urgence. Ce schéma d'organisation des secours est valable dans toutes les échelles du découpage administratif (régional, préfectoral et local).

Il importe de signaler que ce mécanisme institutionnel de gestion des crises n'est pas bien connu et partagé par l'ensemble des parties prenantes.

Le Plan National de Contingence (PNC) est utilisé pour analyser l'impact de crises potentielles et s'assurer que les dispositions prises permettent de répondre rapidement et efficacement aux besoins des populations touchées. En d'autres termes, il permet de rendre effective la Résolution 46/182 de l'Assemblée Générale des Nations Unies qui dispose que « *C'est à chaque État qu'il incombe au premier chef de prendre soin des victimes de catastrophes naturelles et autres situations d'urgence se produisant sur son territoire. Le rôle premier revient donc à l'État touché dans l'initiative, l'organisation, la coordination et la mise en œuvre de l'aide humanitaire sur son territoire.* ».

Le Togo a formulé son PNC qui constitue le cadre de coordination et d'opérationnalisation du Plan ORSEC dans les situations d'urgence. Ce plan est en cours d'adoption par le gouvernement. En s'engageant à formuler un PNC, le Togo met en place un outil d'anticipation et de règlement des problèmes qui apparaissent habituellement à la suite de phénomènes extrêmes tels que les inondations enregistrées ces dernières années. En effet, toutes les expériences montrent que l'efficacité de l'intervention en période de crise reste largement tributaire du niveau de préparation et de planification ainsi que des ressources mises en place pour faire face à la catastrophe. Ce PNC comprend entre autres :

- l'analyse des situations d'urgence potentielles ;
- l'analyse des conséquences humanitaires potentielles des situations d'urgence identifiées. En la matière, ce plan intègre les crises d'inondation et choléra notamment ;
- la définition d'objectifs, de stratégies, de politiques et de procédures et l'identification des mesures essentielles à prendre en cas d'urgence.

Le Plan bénéficie d'un soutien à un haut niveau. Le processus de sa formulation était présidé par le Premier Ministre avec le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies. En définitive, le Plan National de Contingence renforce le plan ORSEC en ce sens qu'il permet de définir, de planifier et de coordonner les moyens disponibles et

mobilisables pour gérer un nombre bien défini de catastrophes sur une période donnée (1 an).

Ainsi, l'on peut noter qu'aucune analyse systématique de la vulnérabilité aux crises et catastrophes au Togo n'est encore réalisée. Une telle étude devrait permettre aux pouvoirs publics ainsi qu'à ses partenaires d'être dotés d'un outil précieux de prise de décision pour prévenir, faire face et mitiger les événements extrêmes liés aux catastrophes. Toutefois, des efforts sont consentis dans ce sens par des ONG tels que Plan Togo qui a déjà conduit une évaluation partielle des risques en 2006 et la Croix Rouge qui a initié un programme test de Système d'Alerte Précoce communautaire centré sur les inondations au niveau de 100 villages pilotes.

En 2011, le gouvernement a mis en place un comité interministériel chargé de prendre des dispositions pour réduire les effets des inondations sur les populations. Ce comité est constitué des différents départements ministériels notamment chargés des Travaux Publics ; de l'Eau, de l'Assainissement ; de la Protection Civile ; de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ; de l'Urbanisme et de l'Habitat ; de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales ; de la Santé et de l'Environnement et des Ressources Forestières.

Ce comité a pour mission, en début d'année et à l'approche des saisons de pluies : i) de prendre des dispositions collégiales sous le haut patronage du Premier Ministre, ii) de faire des opérations de simulation et iii) de mener des actions/travaux dans les zones à risques d'inondations afin de réduire l'ampleur des inondations et d'intervenir à temps pour éviter des pertes en vies humaines.

En outre, des séances de sensibilisation sont périodiquement organisées à l'attention des populations sur les dangers d'occupation des zones inondables, l'adaptation aux changements climatiques et les risques de catastrophe dans le pays.

### **2.5.2. Au niveau régional et sous-régional**

En terme de démarche régionale, l'Union Africaine a adopté la Stratégie Régionale Africaine de Réduction des Risques de Catastrophes (SRARRC) en 2004, document cadre auquel est annexé un Plan d'actions qui a été élaboré par la Conférence ministérielle africaine organisée à Addis-Abeba en décembre 2005. Ce plan d'action a été actualisé en avril 2009. Les buts visés par la Stratégie sont d'assurer un engagement politique accru envers la réduction des risques de catastrophes de part une meilleure gestion des connaissances et une prise de conscience accrue de la réduction des risques de catastrophes au sein de la population.

L'Union Africaine reçoit, entre autres appuis celui de l'ONU/Stratégie Internationale de Prévention des Catastrophes, du PNUD, du PNUE, de la BAD et des communautés économiques régionales telles que la CEDEAO pour la mise en œuvre de sa stratégie qui a été confiée au NEPAD. Au niveau de la sous-région, la CEDEAO a mis sur pied un réseau de RRC par un partenariat fort entre les états membres dans divers domaines tels



que : la recherche, la formation, les échanges d'expérience, l'appui technique et matériel, les actions humanitaires, la mise à disposition de forces communes d'intervention et de plans d'urgence sous régional. La mise en œuvre de la politique se fait au sein de comités ministériel et technique et également à travers un réseau sous régional d'échanges et de partenariats pour la réduction des risques de catastrophes dont la mise en place est en cours. Le gouvernement togolais participe à toutes ces négociations à l'échelle de la sous-région.

Cette démarche régionale de partenariat bénéficie de l'appui du Système des Nations Unies (SNU<sup>31</sup>), de l'Union Economique et Monétaires Ouest Africain (UEMOA), de la Banque d'Investissement et de Développement (BIDC), de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), de la Banque Africaine de Développement (BAD), de la Banque Mondiale, du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), de TerrAfrica, de la Banque Islamique de Développement (BID), du Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), de l'Agence Française de Développement (AFD), de l'Union Européenne (UE).

Les appuis apportés au Togo dans le cadre de la réduction des risques de catastrophes sont multiformes, notamment la mobilisation de ressources, la préparation et la réponse aux catastrophes, le relèvement, l'évaluation post catastrophes (PDNA<sup>32</sup>) des inondations, les ateliers de renforcement des capacités des acteurs, la fourniture de vivres et non vivres, les dotations en matériels roulants et en équipements de secours, le financement du projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres (PGICT), la construction à Logopé à Lomé d'un site d'accueil pour 1000 sinistrés, le Projet d'Urgence de Réhabilitation des Infrastructures et des Services Electriques (PURISE), le Projet Aménagement Urbain du Togo (PAUT I), le Projet Aménagement Urbain du Togo (PAUT II)<sup>33</sup> pour la construction du 4<sup>ième</sup> Lac dans la zone d'Akodesséwa et Baguida, mission de reconnaissance aérienne<sup>34</sup> et de localisation des zones touchées par les inondations de 2008 et 2010, projet de lutte contre le choléra dans les zones touchées par les inondations de 2010.

---

<sup>31</sup> les Agences interviennent de façon spécifique : le PNUD pour le renforcement de capacité et de coordination, l'OMS le renforcement de capacités au système sanitaire national et de couverture vaccinale, l'UNFPA en santé de reproduction et en soutien psychosocial, l'UNICEF le soutien éducationnel, eau-hygiène-assainissement et en protection des droits de l'enfant et de la femme pendant les crises, l'UNHCR pour les droits des réfugiés, la FAO pour la préservation des espèces végétales et culturelles, le PAM pour la sécurité alimentaire, le HCDH pour la protection des droits de l'homme, l'UN-SPIDER pour la formation en traitement de données géo - spatiales destinées au système d'alerte précoce aux catastrophe, UN-OCHA pour les actions humanitaires.

<sup>32</sup> Post Disaster Need Assessment de la Banque Mondiale étroitement organisé avec le PNUD en novembre 2010

<sup>33</sup> les études socio-environnementales sont déjà validées et les études détaillées et les travaux débiteront en 2013

<sup>34</sup> Les images réalisées par cette mission ont facilité au gouvernement l'organisation des interventions.

Les organisations non gouvernementales interviennent dans la gestion des catastrophes aux côtés des structures nationales à travers des actions humanitaires. Il s'agit notamment de l'OCDI ou le Secours Catholique, le Catholic Relief Services (CRS), la Croix Rouge Togolaise, le Plan Togo, Eau et Assainissement pour l'Afrique (EAA) ex CREPA, CARE International ou caritatives/religieuses ADRA-Togo, etc.

Le Togo bénéficie de l'assistance des pays amis notamment les Etats-Unis d'Amérique, le Japon, la France, l'Allemagne, la Chine, l'Italie, l'Inde, le Ghana, etc.

Certaines relations fondées sur les pratiques traditionnelles de solidarité et d'assistance mutuelle dans les situations difficiles lient le Togo aux pays voisins notamment le Bénin, le Burkina Faso, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Nigeria. C'est dans ce contexte que le Togo a accueilli deux missions, une du Bénin (20 au 26 août 2012) et une autre du Congo (en avril 2013) pour le partage d'expériences entre les plates-formes nationales de réduction des risques et catastrophes<sup>35</sup>.

## ***2.6. Bilan de mise en œuvre de la Stratégie de RRC de 2009***

En termes de bilan de mise en œuvre de la stratégie de RRC de 2009, il faut reconnaître que le Togo a fait des efforts :

- en intégrant les aspects liés à la RRC dans les principaux documents stratégiques d'orientation de la politique nationale, notamment la SCAPE et le PNIERN ;
- en mettant en place un cadre institutionnel de concertation et coordination opérationnel. Ce cadre garantit la participation et l'implication de presque tous les acteurs tant au niveau national que local par la mise en place de la Plate-forme nationale de RRC et les organes locaux de gestion des situations d'urgence ;
- en réalisant plusieurs activités de renforcement de capacités des décideurs et des acteurs clefs : formation et sensibilisation des parlementaires, des femmes, des journalistes, des cabinets d'étude d'impact environnemental, des apprenants en milieu scolaire, des planificateurs et des acteurs de l'éducation.

---

<sup>35</sup> La mission de la délégation béninoise a débouché sur la mise en place d'initiatives communes à court, moyen et long termes à développer : i) mettre en place un système d'alerte précoce transfrontalier (Mono et Oti au Togo, Pendjari au Bénin) ; ii) développer un site web inter Etats de données transfrontalières de réduction des risques de catastrophes et des changements climatiques du Bénin et du Togo ; iii) développer un programme biennuel d'exercices de simulation de gestion de catastrophes ; iv) élaborer des kits d'information de base sur les risques de catastrophes naturelles ; v) conduire une étude d'identification des sites vulnérables à l'érosion côtière dans les deux pays ; vi) développer un projet de sécurisation des établissements scolaires de la zone littorale Bénin Togo ; vii) développer un programme de restauration des bandes de mangrove de la zone littorale.

- en développant et mettant en œuvre le Projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres<sup>36</sup> qui prend en compte les projets pilotes.

Malgré ces efforts du gouvernement et des autres parties prenantes, sur les six composantes dudit document de stratégie de 2009, seules les composantes 5 et 6 portant sur les projets pilotes ont connu réellement un début d'exécution. Plusieurs autres activités définies dans ledit document n'ont pas été réalisées. Il s'agit entre autres de :

- le renforcement du cadre juridique par la réalisation d'une étude pour l'élaboration d'un code RRC (loi, décret et arrêté d'application) et son adoption ;
- la réalisation et vulgarisation d'un guide de référence d'élaboration des études de danger ;
- la formation des collectivités locales à la mise en place des programmes de prévention ;
- l'intégration de la RRC dans les curricula de l'Education Nationale ;
- l'intégration de la dimension RRC dans l'Enseignement Supérieur ;
- le renforcement des capacités (techniques, matérielles et financières) de préparation et de réponse des communautés exposées ;
- la mise en place d'un système permanent et efficace multirisque d'alerte précoce ;
- etc.

## ***2.7. Forces et faiblesses***

### **2.7.1. Forces**

Au titre des points forts de ce cadre national global, on peut noter :

#### ***Un engagement politique à travers :***

- L'articulation de la problématique RRC avec le cadre référentiel national de la croissance et de promotion de l'emploi ;
- L'adoption d'une plate-forme nationale RRC à travers un arrêté qui évolue vers un décret présidentiel ;
- L'intégration de la dimension RRC dans la Loi-cadre de l'environnement du 30 mai 2008 ;
- La révision, l'adoption et la vulgarisation du plan ORSEC en tant qu'outil de réponse face aux désastres ;

---

<sup>36</sup> Avec la mise en place d'une équipe de coordination du projet.

- L'élaboration du Plan National de Contingence en tant qu'instrument de mise en œuvre du Plan ORSEC ;
- L'effort soutenu pour intégrer des mesures d'adaptation aux changements climatiques articulés à la RRC dans les stratégies et les politiques nationales ;
- L'intégration de la problématique des RRC dans les politiques et documents de planification sectoriels (Environnement, Sécurité et protection civile, Action Sociale, Santé, Coopération, Aménagement du territoire) ;
- L'intégration de la problématique des RRC dans les évaluations environnementales avec l'analyse des risques liés à l'exécution des projets. Cette intégration permettra de prendre en compte dans les plans de gestion des risques (PGR) lors de l'identification des dangers et des risques inhérents aux activités et de proposition des mesures préventives destinées à réduire ou à les éviter ;
- L'adoption en 2009 par le gouvernement d'une Politique Nationale d'Aménagement du Territoire et d'une Politique du Logement ;
- Les initiatives en matière de formation, de sensibilisation des parties prenantes et de mise en œuvre des actions de terrain en matière de RRC.

***Un engagement des partenaires Techniques et financiers à soutenir les efforts de l'Etat notamment :***

- La mise en place progressive d'un Système de coordination entre le SNU et l'Etat ;
- L'appui des partenaires tels que le PNUD, la Banque Mondiale<sup>37</sup>, Caritas, l'OCDI, et PLAN–TOGO, la Croix Rouge Allemande etc ;
- L'ouverture d'un bureau national de coordination de CHA qui travaille avec les acteurs nationaux;
- L'arrimage d'autres institutions onusiennes dans le cadre global de la RRC (UN-SPIDER a conduit une mission d'évaluation des capacités au Togo pour l'utilisation des données géo-spatial dans le cadre de la gestion des risques) ;

### **2.7.2. Faiblesses**

La loi-cadre sur l'environnement a été promulguée le 30 mai 2008, mais la plupart des textes d'application ne sont pas encore pris. Ce qui limite sa mise en œuvre. Le cadre juridique en matière du foncier est caractérisé par la déficience de la législation agro-foncière, l'inexistence d'une carte de vocation des sols, d'un code foncier rural et d'une évaluation des besoins agro-sylvo-pastoraux.

Le décret N° 67-228 du 24 octobre 1967 relatif à l'urbanisme et au permis de construire dans les agglomérations reste insuffisamment appliqué. Le manque de contrôle laisse libre

---

<sup>37</sup> La Banque Mondiale a élaboré un DRM avec le gouvernement Togolais pour un engagement financier de 8,1 millions de dollars US et le reste du processus est toujours en cours.

cours non seulement à l'occupation de zones « *non aedificandi* » mais encore à la construction de maisons d'habitation ne répondant pas aux normes. En ce qui concerne les infrastructures d'assainissement, elles sont insuffisantes et ne concernent que quelques villes.

La problématique de l'aménagement du territoire est caractérisée par la faiblesse des moyens humains et matériels de l'administration centrale et régionale chargée de l'aménagement du territoire, le déséquilibre de l'armature urbaine dû à la macrocéphalie de la capitale (Lomé), par rapport aux autres villes, l'inégale répartition des infrastructures et des équipements économiques et sociaux (routes, unités industrielles, équipements scolaires et sanitaires), les difficultés de satisfaction des besoins importants en matière d'habitat, d'eau potable, d'assainissement et d'énergie domestique, une législation foncière inappropriée occasionnant des contestations foncières par endroits, l'absence d'une politique nationale de développement urbain portant préjudice à la cohérence des aménagements urbains etc...

A l'origine de ce déséquilibre se trouve la concentration de l'essentiel des activités administratives, économiques, sociales et culturelles à Lomé au détriment d'une bonne partie du territoire national. Cette situation a entraîné le développement inégal des régions, l'appauvrissement des populations et l'exode rural vers la capitale et les principales villes du pays avec toutes les conséquences que cela implique (développement incontrôlé des agglomérations urbaines, problèmes fonciers et environnementaux, besoins accrus en infrastructures de base, en assainissement, insuffisance en équipements socio-collectifs, etc.).

Le Togo connaît une dégradation continue de l'environnement qui se caractérise entre autres par une surexploitation des ressources naturelles, particulièrement les ressources forestières. Cette dégradation se manifeste par la réduction du couvert végétal, l'érosion des sols, la déforestation en particulier la destruction des forêts galeries et des flancs de montagne.

La diminution du couvert végétal réduit la capacité des écosystèmes à jouer pleinement leurs fonctions écologiques de régulation des eaux et favorise les inondations.

De plus, les phénomènes pluviométriques extrêmes de ces dernières années conduisent à des inondations comme celles que le Togo a connues en 2007 et 2008. Ces inondations révèlent à la fois la vulnérabilité du Togo face aux changements climatiques et la gravité de leurs impacts sur l'économie. Les perturbations climatiques se caractérisent par une irrégularité, une arrivée tardive et une fin précoce ou tardive des pluies par rapport à la normale et leur mauvaise répartition sur l'année. Ces perturbations climatiques ont particulièrement pour conséquences des pluies intenses en un temps record. Ce qui, du fait de l'envasement des cours d'eau et de la faiblesse des capacités de drainage, conduit à de graves inondations.

De ce qui précède, l'on peut constater que le cadre global de gestion des risques de catastrophes au Togo comporte des points forts mais aussi des points à améliorer.

Les points faibles qui méritent une amélioration sont :

- La faiblesse dans le système de coordination : similitude des rôles et responsabilités des différentes institutions intervenant dans la RRC, foisonnement de textes non harmonisés définissant des cadres institutionnelles (exemple: plateformes et textes portant création de la plateforme nationale) ;
- L'insuffisance de matériels et de ressources humaines et le manque de capacités techniques au niveau des institutions ayant pour missions d'intervenir dans les situations d'urgence ;
- La faiblesse du système d'information (analyse de la vulnérabilité, grille d'évaluation rapide unifiée, évaluation post-catastrophe, cartographie des risques non encore systématisée, SAP non encore existant) ;
- Les difficultés de mise en œuvre de la politique de décentralisation;
- La faiblesse de coordination dans la communauté des partenaires au développement ;
- L'accès limité aux mécanismes de financement internationaux en matière de RRC notamment pour les aspects de prévention ;
- La faible mobilisation des ressources financières : au niveau de l'Etat, pas de fonds d'Intervention d'Urgence et au niveau des acteurs non étatiques ;
- La faible implication des communautés et de la société civile dans la RRC ;
- La non application du plan directeur national et des plans directeurs régionaux d'aménagement du territoire ;
- L'absence de cartographie des zones à risque au plan national ;
- L'insuffisance d'infrastructures d'assainissement ;
- La faible protection des écosystèmes fragiles (berges des cours d'eau, flancs de montagne, la côte) ;
- La faible application de textes juridiques en matière de logement et du foncier.

### ***CHAPITRE III : COMPOSANTES DE LA STRATEGIE***

### ***3.1. Principes fondamentaux et cadrage de la stratégie de la Réduction des Risques de Catastrophes***

L'articulation de la stratégie nationale de RRC se fonde sur certains principes et s'inscrit dans un cadre qui prend en compte les réalités du Togo.

#### **3.1.1. Principes de base**

La stratégie de réduction des risques de catastrophes repose sur des principes de base. Ces principes doivent donc être pris en compte dans l'interprétation ou la mise en œuvre de chacune des orientations stratégiques et l'atteinte de chacun des objectifs de la présente stratégie.

Les principes fondamentaux qui orientent le présent document de stratégie sont :

- les actions de réduction des risques de catastrophes sont centrées sur l'Homme. Sous ce rapport, les communautés sont au centre des préoccupations pour toute politique, tout programme et tous projets de réduction des risques de catastrophes. L'approche valorise les savoir-faire locaux, les méthodes d'apprentissage locales et s'inscrit dans une démarche compréhensive et de renforcement des mécanismes communautaires pour faire face aux catastrophes, par le biais de stratégies de mitigation appropriées ;
- les actions de réduction des risques de catastrophes sont basées sur une approche "tous risques" (naturels et causés par l'homme), "intégrée" (toutes les opérations) et "globalisante" (toutes les étapes du cycle des catastrophes). Elle met l'accent sur l'identification, l'analyse, le contrôle et le traitement systématique de tous les risques de catastrophes ;
- les actions de réduction des risques de catastrophes visent à réduire les faiblesses physiques des personnes, les vulnérabilités sociales, environnementales et économiques des populations. Elles optimisent la planification nationale pour garantir la priorité de réduction des risques de vulnérabilités environnementales et socio-économiques des communautés les plus exposées. Elles ont recours aux méthodologies d'analyse/d'évaluation des risques dans la planification pour le développement ;
- les actions de réduction des risques de catastrophes doivent être intégrées à la politique nationale de réduction de la pauvreté et aux politiques de développement au plan national ;
- les actions de réduction des risques de catastrophes doivent être articulées à la politique de décentralisation pour aider au renforcement des compétences locales et régionales ;
- les actions de réduction des risques de catastrophes s'appuient sur la coopération régionale et internationale. Le Togo doit œuvrer pour le développement des



partenariats techniques et financiers afin de saisir toutes les opportunités qui s'offrent en matière de renforcement des capacités nécessaires à la prévention des risques et à la gestion des catastrophes au niveau local, national et régional.

### **3.1.2. Cadrage de la stratégie**

La stratégie nationale détermine les orientations générales en matière de prévention et gestion des risques de catastrophes et élabore les principes de base nécessaires à sa mise en œuvre. Un certain dynamisme régit cette stratégie dans la mesure où les besoins et le contexte opérationnel de la gestion des catastrophes est évolutif.

La stratégie nationale en matière de gestion des risques et des catastrophes tient compte du profil de risque et de vulnérabilité du Togo, ainsi que du contexte culturel et socioéconomique du pays. Elle admet que les risques naturels sont inévitables, mais reconnaît que leurs impacts peuvent être atténués grâce à une gestion mieux adaptée. Dans cette perspective, un cadre institutionnel approprié de gestion des risques de catastrophe, renforçant la coordination intersectorielle et mobilisant les compétences sectorielles, est une condition de réussite de la mise en œuvre de cette stratégie.

Les priorités majeures de la stratégie sont identifiées et consistent au renforcement des compétences locales, nationales et régionales en matière de prévention et de gestion des catastrophes, au renforcement des systèmes d'informations globalisants, au développement des mécanismes financiers à long terme et à l'intégration de la réduction des risques et de la vulnérabilité dans les outils de planification.

L'élaboration de la présente stratégie a connu un processus participatif surtout dans l'analyse du système d'information existant en vue de la mise en place d'un SAP efficace. Ainsi plusieurs institutions étatiques, du secteur privé et ONG ont été approchées. Le constat révèle que le système d'information togolais en matière de gestion des risques de catastrophes est embryonnaire.

Aucune analyse systématique d'envergure nationale de la vulnérabilité aux crises et catastrophes n'est encore réalisée au Togo. Une telle étude constitue un outil précieux d'aide à la prise de décision dans le cadre de la prévention et gestion des événements liés aux catastrophes. Toutefois, l'analyse situationnelle pour la mise en place d'un système d'alerte précoce notamment en sa partie collecte de données et production de l'information météorologique révèle l'urgence à réhabiliter et installer des stations limnométriques qui sont des instruments par excellence de jaugeage et de contrôle des cours d'eau. Il importe aussi, pour toutes les parties prenantes, d'harmoniser leur méthodologie et démarche de collecte d'information en situation de crise notamment pour quantifier les besoins humanitaires d'urgence et éviter ainsi les contradictions. Cette même préoccupation est valable pour l'évaluation des pertes et dégâts post-crise.

### **3.2. Objectifs**

#### **3.2.1. Objectif global**

L'objectif global de la stratégie est d'accroître la résilience du Togo et de ses collectivités territoriales face aux catastrophes d'ici 2017 en vue de doter les populations des conditions de vie acceptables et sécurisées.

#### **3.2.2. Objectifs spécifiques**

La stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes vise spécifiquement à :

- Améliorer le cadre politique, juridique, réglementaire et institutionnel en matière de la Réduction des Risques de Catastrophes ;
- Renforcer les capacités techniques, matérielles et financières des institutions et des autres parties prenantes en matière de réduction des risques de catastrophes ;
- Améliorer le système d'information de la Réduction des Risques de Catastrophes ;
- Réduire les risques sous-jacents à la prévention et à la gestion des Catastrophes ;
- Renforcer la préparation en prévision des catastrophes.

### **3.3. Principales composantes de la stratégie**

L'analyse de la situation ci-dessus montre que le Togo reste vulnérable à divers types de risques de catastrophes. Afin d'y remédier, un mécanisme de Réduction des Risques et Catastrophes (RRC) a été mis en place à plusieurs niveaux. Cependant, force est de constater que des défis d'ordres institutionnel, juridique, technique et financier bloquent encore l'efficacité de ce dispositif. Ceux-ci ont guidé l'actualisation de la présente stratégie nationale, qui s'appuie sur les orientations de la SCAPE.

#### **3.3.1. Amélioration du cadre politique, juridique, réglementaire et institutionnel de la Réduction des Risques de Catastrophes**

**R1.1 : Résultat attendu :** Le cadre politique, juridique, réglementaire et institutionnel de la réduction des Risques de Catastrophes est amélioré

Activités :

- revue des documents de planification sectorielle en intégrant la RRC ;
- renforcer le cadre institutionnel : renforcement des pouvoirs et de la légitimité de la plate-forme par l'adoption/promulgation du nouveau décret et des textes d'application ;

- vulgariser les documents relatifs à la prévention et à la gestion des risques de catastrophes ;
- développer le cadre juridique (élaboration des textes de loi, de textes réglementaires sur les RRC) ;
- faire le plaidoyer pour le vote et/ou la promulgation des projets de lois sur RRC ;
- vulgariser et promouvoir l'appropriation des textes juridiques sur RRC.

**R1.2 : Résultat attendu :** Les plates-formes sectorielles et locales sont opérationnels

Activités :

- mettre en place et rendre opérationnel les plates-formes au niveau sectoriel ;
- installer solennellement les plates-formes locales de RRC.

### **3.3.2. Renforcement des capacités techniques, matérielles, financières des institutions et des autres parties prenantes en matière de réduction des risques de catastrophes**

**R2.1 : Résultat attendu :** Les capacités de gestion des acteurs sont renforcées

Activités :

- appuyer le renforcement des capacités techniques et managériales de la Direction de la Protection civile ;
- réaliser et vulgariser un guide de référence d'élaboration des études de danger ;
- appuyer l'élaboration et l'harmonisation de Plans Particuliers d'Intervention (PPI) ;
- renforcer les capacités (techniques, matérielles et financières) des communautés exposées à la préparation et la réponse ;
- renforcer les capacités techniques des services étatiques sur les principes RRC ;
- faire le plaidoyer auprès des autorités administratives en vue de la mobilisation des ressources internes pour financer les actions en matière de RRC ;
- renforcer les capacités techniques des acteurs décentralisés sur les principes RRC et leur intégration dans les plans de développement locaux ;
- former les acteurs de la plate-forme sur les principes de la RRC et les mécanismes de coordination en cas d'urgence ;
- former les collectivités locales à la mise en place des programmes de prévention ;
- renforcer les capacités d'intervention des structures en charges des plans ORSEC ;
- appuyer l'actualisation périodique du plan de contingence national et des plans de contingence régionaux arrimés au plan ORSEC ;

- renforcer les capacités nationales en matière d'évaluation rapide des catastrophes ;
- mettre en place et appuyer une équipe nationale multisectorielle d'évaluation des pertes, dégâts et besoins post catastrophe ;
- renforcer les capacités de l'équipe nationale multisectorielle d'évaluation des pertes, dégâts et besoins post-catastrophe (DALA) ;
- élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des RRC (DRM) ;
- développer et mettre en œuvre un mécanisme national permanent de financement des actions de préventions et d'intervention d'urgence (à intégrer au mécanisme du Fonds National pour l'Environnement) ;
- renforcer les capacités des institutions impliquées dans la prévention et la gestion des RRC par l'apport d'expertise externe.

**R2.2 : Résultat attendu :** L'intégration de la RRC dans les politiques, plans, programmes sectoriels est amélioré.

Activités :

- intégrer la RRC dans les curricula de l'Education Nationale ;
- intégrer la RRC dans l'Enseignement Supérieur ;
- former les acteurs décentralisés sur l'intégration de la RRC dans l'élaborer les instruments de planification du développement ;
- renforcer la prise en compte de la dimension RRC dans les études d'impacts environnementaux ;

### 3.3.3. Amélioration du système d'information sur la RRC

**R 3.1 : Résultat attendu :** Un système d'information performant est mis en place

Activités :

- élaborer et mettre en œuvre un plan IEC pour sensibiliser à la culture du risque ;
- améliorer les capacités de la société civile à intégrer dans leurs programmes les aspects liés à la RRC ;
- améliorer les capacités du secteur privé à intégrer dans leurs projets et activités la RRC ;
- faire l'inventaire des pratiques endogènes d'information en cas de catastrophe et vulgariser les bonnes pratiques ;

- appuyer la création et le fonctionnement d'un centre multirisques opérationnel de veille et d'information (SAP) .

**R 3.2 : Résultat attendu :** La gestion des informations liées à la préparation, la mitigation et la prévention des risques de catastrophes est améliorée

Activités :

- capitaliser et approfondir les études de modélisation des risques ;
- réaliser la cartographie des risques majeurs à l'échelle nationale ;
- réaliser une cartographie des risques approfondie à l'échelle des régions ;
- réaliser une étude de vulnérabilité des écosystèmes côtiers et des établissements humains de la côte togolaise au phénomène de l'érosion côtière ;
- créer un répertoire sur l'expertise nationale en RRC.

#### **3.3.4. Réduction des risques sous-jacents à la prévention et à la gestion des catastrophes**

**R 4.1 : Résultat attendu :** Les facteurs de risques sont réduits aussi bien au niveau national qu'à l'échelle locale

Activités :

- appuyer l'intégration de la dimension RRC dans l'aménagement du territoire, les plans d'urbanisation, et la Gestion des Etablissements Recevant du Public (ERP) ;
- promouvoir les mécanismes de partage de risques financiers à travers la micro-assurance ;
- promouvoir la protection et l'amélioration des équipements collectifs et des infrastructures essentielles et définir les normes de construction anti-aléas ;
- identifier et étudier les zones à risque pour une meilleure gestion des inondations ;
- améliorer l'aménagement et la gestion des bassins fluviaux y compris les bas-fonds ;
- appuyer la mobilisation des financements pour les activités de reboisement en milieux rural, urbain et péri urbain ;
- promouvoir des techniques culturales appropriées (assolement, rotation des cultures etc.) ;
- appuyer la mobilisation des financements pour le renforcement des systèmes de protection des écosystèmes fragiles (berges des cours d'eau et flancs de montagnes) ;
- dynamiser les comités locaux de lutte contre les feux de brousse par le renouvellement des organes et la formation des membres ;

- renforcer les capacités des comités locaux de lutte contre les feux de brousse en moyens techniques (vélos, machettes, sifflets, bottes) ;
- organiser des activités de sensibilisation sur les feux précoces au début de la saison sèche ; promouvoir les activités génératrices de revenus (AGR) alternatives pour réduire les pressions sur les ressources naturelles.

### 3.3.5. Renforcement de la préparation en prévision des catastrophes

**R 5.1 : Résultat attendu :** Les conséquences et pertes occasionnées sont considérablement limitées en cas de survenance d'une catastrophe

Activités :

- faire l'évaluation systématique de la vulnérabilité aux crises et catastrophes au Togo ;
- élaborer les cartes des zones à multirisques ;
- élaborer les plans annuels de préparation et de gestion des urgences ;
- renforcer les capacités des comités locaux de planification de secours en formation, en moyens matériels et financiers ;
- renforcer les capacités nationales en matière de formulation, mise en œuvre et suivi de programmes de relèvement rapide ;
- appuyer l'organisation périodique des exercices de simulation des différents plans d'urgence ;
- faire une large diffusion du mécanisme institutionnel de gestion des crises du plan ORSEC ;

**R 5.2 : Résultat attendu :** Le suivi environnemental des risques est amélioré

Activités :

- Faire l'évaluation systématique des équipements de collecte de données et production de l'information météorologique sur l'ensemble du territoire national ;
- Appuyer les actions de réhabilitation et installation des stations limnométriques ;
- Renforcer les capacités des releveurs de données ;
- Renforcer la coopération bilatérale, sous régionale, régionale et internationale ;
- Créer de nouveaux réseaux communautaires dans les régions non encore dotées.

***CHAPITRE IV : MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE DE LA  
STRATEGIE***

#### **4.1. Conditions de mise en œuvre**

Une gestion efficace des catastrophes nécessite des mécanismes institutionnels habilitants (*Enabling institutional mechanisms*) adéquats pour soutenir une stratégie de Réduction des risques de catastrophes.

Pour permettre l'appropriation des mesures de réduction des risques de catastrophes, il est nécessaire de considérer la volonté des acteurs clés notamment le gouvernement, les populations, les partenaires en développement, la société civile, les ONG, etc. à réformer/transformer et à améliorer continuellement les pratiques en cours. Ce souci de programmation et de réforme devrait être étendu vers les plans sectoriels et locaux de développement.

Aussi, est-il fondamental de mettre en place des mécanismes efficaces qui ciblent de façon spécifique la vulnérabilité des secteurs prioritaires et les communautés à risque par des actions de sensibilisation du public et l'instauration des programmes éducatifs. Ces mêmes programmes devraient soutenir les pratiques traditionnelles et endogènes (locales) pour la réduction des risques.

Indépendamment du modèle adopté, une attention particulière devrait être accordée aux facteurs de réussite référentiels ci-dessous ;

- la volonté politique incarnée au plus haut niveau du gouvernement afin de renforcer la coopération intersectorielle concernant les questions multisectorielles ;
- l'autorité, les rôles, les responsabilités et le champ des compétences sont clairement définis à tous les niveaux, et prévus par la législation ;
- les ressources nécessaires sont mises à disposition par le biais d'un fonds spécial pour l'aide d'urgence, et également par l'intermédiaire de fonds alloués régulièrement aux programmes et activités de prévention, de préparation et de mitigation ;
- le renforcement des compétences est entrepris à tous les niveaux de responsabilité, ainsi que la mobilisation des ressources et connaissances existantes dans différents secteurs ;
- la délégation de la responsabilité aux niveaux régional et local est complétée par la délégation d'autorité et l'allocation de ressources financières et moyens techniques nécessaires ;
- la priorité est donnée au niveau des communautés, à la protection des lignes de survie, qui investissent dans la mitigation d'infrastructures vitales, utilisant des analyses coûts/bénéfices et qui mettent en pratique la réduction des risques et de la vulnérabilité dans des secteurs-clés, tels que le développement social et économique, l'environnement et l'aménagement des territoires ;



- « l'exhortation » sous forme de sensibilisation du public, l'éducation et l'information sont plus efficaces dans le contexte des pays en voie de développement. La mobilisation des médias y joue donc un rôle clé ;
- la participation active de la communauté, les systèmes d'alertes adéquats, la formation, le développement des capacités institutionnelles constituent des priorités importantes pour le développement des compétences globales en matière de gestion des catastrophes.

#### ***4.2. Mobilisation des ressources financières***

La mise en œuvre de la stratégie dépendra du niveau de mobilisation des ressources financières nécessaires. Deux approches de mobilisation des ressources s'offrent, à savoir :

- Recours aux ressources internes ;
- Recours aux ressources externes.

##### **4.2.1. Recours aux ressources internes**

La mobilisation des ressources internes portera sur :

- les ressources budgétaires du Togo ;
- le Fonds National pour l'Environnement qui devra être restructuré pour prendre en compte : le mécanisme de financement des actions décentralisée de l'environnement, les mécanismes de financement des actions forestières et de l'aide d'urgence et de RRC ;
- les contrats de partenariats avec les entreprises, la contribution des collectivités locales, associations, ONG et autres acteurs nationaux ;
- les financements innovants (téléphonie) ;
- etc.

##### **4.2.2. Recours aux ressources externes**

La mobilisation des ressources externes passe par le renforcement de la coopération bilatérale et multilatérale dans le cadre des aides financières des principaux partenaires qui sont : SNU, BM, CEDEAO, UEMOA, Secrétariat SIPC. Les partenaires bilatéraux pourront également être sollicités pour la mobilisation des ressources financières.

### ***4.3. Dispositif institutionnel de mise en œuvre de la stratégie***

Le caractère multisectoriel, transversal et décentralisé de réduction de risques de catastrophe conduit à proposer, pour la mise en œuvre de la stratégie, un schéma qui fait appel à de nombreuses institutions dans le pays ainsi qu'à divers bailleurs de fonds. L'approche d'actions intégrées et cohérentes sera privilégiée par une mise en œuvre harmonieuse et coordonnée des activités.

La plate-forme nationale pour la réduction des catastrophes est l'organe d'orientation, de suivi et d'évaluation globale de la mise en œuvre de la stratégie qui est assurée à deux niveaux institutionnels pour la satisfaction des besoins intersectoriels et sectoriels.

La mise en œuvre de la stratégie est assurée à deux niveaux institutionnels pour :

- la satisfaction des besoins intersectoriels ;
- la satisfaction des besoins sectoriels.

#### **4.3.1. Exécution des actions au niveau intersectoriel**

La mise en œuvre de la stratégie implique plusieurs secteurs. Elle nécessite une coordination aux fins d'une synergie des efforts. Ce cadre institutionnel repose sur la Plate-forme nationale dotée d'un Secrétariat Technique. Le Ministère chargé de l'environnement abrite le Secrétariat Technique de la Plate-forme sur la Réduction des Risques de Catastrophes. Ce Ministère assure l'essentiel des responsabilités d'exécution des actions intersectorielles.

##### **4.3.1.1. Mission de la Plate-forme nationale sur la RRC**

La plate-forme nationale pour la réduction des risques de catastrophes naturels élabore la politique nationale en matière de RRC et veille à son intégration dans les politiques, plans, programmes et projets de développement.

A ce titre, elle est chargée de:

- définir les grandes orientations en matière de réduction des risques et catastrophes naturels conformément au cadre d'action de Hyogo ;
- assurer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie nationale de réduction des risques et catastrophes naturels ;
- faciliter la collaboration, la synergie entre les acteurs clés des ministères impliqués, des organes de gestion des catastrophes, des milieux académiques, de la société civile, des communautés locales et d'autres secteurs associés à la réduction des risques et catastrophes naturels ;
- entretenir un dialogue permanent pour faire aboutir les mesures stratégiques transversales dans le cadre de la réduction des risques et catastrophes naturels;

- faire le plaidoyer auprès des partenaires nationaux et internationaux pour la mobilisation des ressources et le soutien en faveur de la réduction des risques et catastrophes naturels ;
- adopter les rapports de mise en œuvre du cadre d'action de Hyogo.

#### **4.3.1.2. Mission du Secrétariat Technique de la Plate-forme nationale sur la RRC**

Le Secrétariat Technique assure la coordination à travers :

- l'exécution des composantes prévues dans la présente stratégie ;
- la réalisation des activités administratives ;
- la fourniture des supports scientifiques, techniques, financiers et administratifs nécessaires au travail de la Plate-forme ;
- la facilitation de la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des composantes et actions sectorielles ;
- l'appui nécessaire aux secteurs impliqués dans la RRC en cas de besoin ;
- la remise des rapports et des demandes (doléances, recommandations) aux institutions compétentes ;
- l'examen de conformité de tout document avec le CAH et les priorités nationales de développement, notamment la SCAPE ;
- la production des rapports périodiques.

#### **4.3.2. Exécution des actions au niveau sectoriel**

La mise en œuvre de la stratégie au niveau sectoriel relève de la responsabilité de chaque institution et/ou acteur suivant sa politique en liaison avec le Secrétariat Technique qui assure la coordination. Les actions de RRC sont conduites au niveau des différents ministères, du secteur privé, des ONG, des organisations de la société civile et des communautés locales, par une structure ou une entité désignée à cet effet et qui devra servir d'interlocuteur sectoriel à la plate-forme nationale.

***CHAPITRE V. ANALYSE DES RISQUES LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE  
DE LA STRATÉGIE***

Les efforts de mise en œuvre de la SNRRC pourront être sapés par l'interférence des facteurs tels que l'instabilité politique, une faible adhésion des acteurs, l'insuffisante mobilisation des ressources financières, les flux de réfugiés des pays voisins et les perturbations climatiques extrêmes.

## ***5.1 Risques identifiés***

### **5.1.1 Instabilité politique**

La poursuite de la mise en œuvre des réformes permettra de renforcer les bases du processus démocratique et contribuer à apaiser la situation politique, en particulier le processus de décentralisation qui permettra aux collectivités de jouir effectivement de leur autonomie administrative et financière afin de participer activement aux actions de prévention et de gestion des risques de catastrophe au niveau local. Toute perturbation socio-politique pourra entraver sévèrement les actions prévues en termes de mobilisations des ressources financières, des acteurs et de la coordination des actions.

### **5.1.2 Faible mobilisation des ressources financières**

La mobilisation des ressources financières est basée à la fois sur les sources internes et les sources externes. En 2012, le besoin budgétaire pour le financement du plan de contingence seul s'élevait à plus de neuf milliards de FCFA. En outre, l'évaluation de besoins pour le relèvement suite aux inondations de 2010 avait révélé que le Togo devait mobiliser environ vingt milliards de Francs CFA. Ce serait une erreur d'appréciation de penser que le Togo seul puisse mobiliser ces fonds, car la capacité du Togo à mobiliser des ressources internes reste faible par rapport aux besoins pressants de lutte contre la pauvreté et de développement du pays dans les différents secteurs. La crise économique mondiale et ses implications au niveau de la gestion des dépenses pourraient amener les PTF à réduire de façon drastique leur assistance. Ce risque ne pourra être évité que si l'Etat et les PTF ne dérogent pas à la priorité qu'ils accordent à la réduction des risques et la gestion des catastrophes.

### **5.1.3 Risques liés au flux de réfugiés des pays voisins**

La survenance des crises socio-politiques dans les pays voisins, avec comme corollaire des flux éventuels de réfugiés sur le territoire togolais, pourra exiger davantage de mobilisation de ressources financières. Cette situation pourra entraver la mise en œuvre normale des mesures prévues par la stratégie.

### **5.1.4 Perturbations climatiques extrêmes**

Les perturbations climatiques extrêmes éventuelles notamment, les pluies diluviennes, les sécheresses et les vents violents, au-delà des cas survenus jusque-là, pourront occasionner davantage de dommages (pertes de cultures, destruction d'infrastructures, perte en vie humaine) qu'il sera plus difficile de gérer dans un contexte économique national et international un peu fragile.

### ***5.2 Mesures de gestion des risques éventuels***

La prévention et la réduction des risques ci-dessus identifiés exigent l'intégration de ces risques dans les politiques sectorielles (aménagement du territoire, environnement, agriculture, infrastructures, urbanisme et habitat, assainissement des établissements humains, sécurité).

Les prévisions budgétaires de l'Etat devront prendre en compte ces risques.

En outre, il faudra veiller à la mise en œuvre de ces politiques, à l'application et au respect des cadres juridiques adoptés corrélativement à ces politiques.

## **CONCLUSION**

Suite aux inondations successives qu'a connues le Togo au cours de ces dernières années, le gouvernement avec l'appui des PTF a amorcé un processus de renforcement de ses capacités au plan politique, intentionnel, juridique et technique dans le domaine de prévention et de gestion des risques de catastrophes naturelles. C'est dans ce cadre qu'a été élaboré en 2009 le document de stratégie de réduction des risques de catastrophes. En raison des ressources financières limitées, cette stratégie de 2009 n'a pu être suffisamment mise en œuvre. Néanmoins, elle a permis au Togo de renforcer les capacités des acteurs nationaux et d'entreprendre des actions concrètes sur le terrain notamment l'exécution du PGICT.

Entre temps, ont été élaborés deux documents de référence : la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi et le programme national d'investissement pour l'environnement et les ressources naturelles. Ces deux documents accordent une priorité nationale aux questions de réduction des risques de catastrophes. En raison de ces nouvelles données l'arrimage de la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes naturelles à ces deux documents de référence s'imposait. D'où le processus d'actualisation qui a permis d'identifier des actions à mener dans les cinq années à venir en termes (i) d'amélioration du cadre politique, juridique et institutionnel, (ii) de renforcement des capacités techniques des acteurs en matière de réduction des risques de catastrophes, (iii) d'amélioration du système d'information sur la RRC, (iv) de réduction des risques sous-jacents à la prévention et à la gestion des Catastrophes et (v) de renforcement de la préparation en prévision des catastrophes.

Le champ des catastrophes étant transversal, la mise en œuvre de la présente stratégie, dans l'esprit de celles déjà élaborées, notamment la stratégie nationale de mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, la stratégie nationale de lutte contre les feux de végétation, Plan d'Action nationale de lutte contre la désertification et la dégradation des terres, le Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques et bien d'autres programmes sectoriels relatifs aux ressources en eaux et à l'assainissement, à l'aménagement du territoire à la foresterie, à la cartographie et à l'Habitat, etc., contribuera au développement durable du pays.

Pour ce faire, au-delà de l'engagement des partenaires notamment l'UEMOA, le Système des Nations Unies, la Banque Mondiale, l'Union Européenne, le Japon et les partenaires non gouvernementaux, la Plate-forme nationale prospectera les mécanismes de mobilisations des ressources bilatérales et multilatérales dans une synergie de complémentarité pour la mise en œuvre des actions aux fins de réduire la vulnérabilité des populations aux catastrophes de plus en plus récurrentes.

## **ANNEXES**



**ANNEXE 1 : Plan programmatique 2013-2017**

OBJECTIFS	RESULTATS	ACTIVITES	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	ANNEES DE REALISATION					COÛTS (F CFA)
					2013	2014	2015	2016	2017	
<b>Composante 1 : Amélioration du cadre politique, juridique, réglementaire et institutionnel de la Réduction des Risques de Catastrophes</b>										
<b>Améliorer le cadre politique, institutionnel et développer le cadre juridique de la RRC au Togo</b>	<b>R.1.1 : Le cadre politique, juridique, réglementaire et institutionnel de la Réduction des Risques de Catastrophes est amélioré</b>	Revue des documents de planification sectorielle en intégrant la RRC	Nombre de documents de planification sectorielle revus	Rapports d'activités Documents de planification sectorielle						50 000 000
		Renforcer le cadre institutionnel : renforcer la légitimité de la plate-forme par l'adoption/promulgation du nouveau décret et des textes d'application	Nombre de textes adoptés, Cadre institutionnel cohérent avec des responsabilités clairement définies et respectées par les différents acteurs : Plate-forme, Secrétariat Technique et départements ministériels sectoriels concernés opérationnels et performant en matière de prévention et d'intervention d'urgence	Rapports d'activité Textes juridiques	<b>X</b>					15 000 000
		Vulgariser les documents relatifs à la prévention et à la gestion des risques de catastrophes	Nombre de documents distribués Nombre de réunions de vulgarisation	Listes d'émargement Rapport de réunions	<b>X</b>					50 000 000

OBJECTIFS	RESULTATS	ACTIVITES	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	ANNEES DE REALISATION					COÛTS (F CFA)
					2013	2014	2015	2016	2017	
		Développer le cadre juridique (élaboration des textes de loi, de textes réglementaires sur RRC)	Nombres de textes juridiques élaborés	Avant-projets de loi et textes réglementaires	X					20 000 000
		Faire le plaidoyer pour le vote et/ou la promulgation des projets de textes juridiques sur la RRC	Nombre de rencontres avec Réseau des Parlementaires / Lettres plaidoyer au Président de la République et au PM	Loi votée, Décret promulgué		X				5 000 000
		Vulgariser et promouvoir l'appropriation des textes juridiques sur RRC	Nombre d'exemplaires de textes juridiques multipliés et mis à disposition	Nombre de documents et de CD commandés et disponibles		X	X			25 000 000
	<b>R1.2 : Les plates-formes sectorielles et locales sont opérationnelles</b>	Mettre en place et veiller au fonctionnement des plates-formes au niveau sectoriel	Nombre de plates-formes sectorielles opérationnelles	Rapports d'activités	X					150 000 000
		Installer solennellement des plates-formes locales de RRC	Nombre de réunions	Rapport de réunions	X					12 000 000
<b>Composante 2 : Renforcement des capacités techniques, matérielles, financière des institutions et des acteurs en matière de Réduction des risques de catastrophes</b>										
<b>Doter les institutions de réduction de la RRC en moyens humains,</b>	<b>R 2.1 : Les capacités de gestion des acteurs sont renforcées</b>	Appuyer le renforcement des capacités techniques et managériales de la Direction de la Protection civile	Nombre d'employés formés ; liste des équipements acquis	Rapports de formation Rapport d'activités	X	X				10 000 000

OBJECTIFS	RESULTATS	ACTIVITES	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	ANNEES DE REALISATION					COÛTS (F CFA)
					2013	2014	2015	2016	2017	
<b>technique et financier d'intervention.</b>		Réaliser et vulgariser un guide de référence d'élaboration des études de danger	Nombre de guides	Rapport d'activités	X	X	X			5 000 000
		Appuyer l'élaboration et l'harmonisation de Plans Particuliers d'Intervention (PPI)	PPI disponibles	Rapport d'activités	X	X	X			15 000 000
		Renforcer les capacités (techniques, matérielles et financières) des communautés exposées à la préparation et la réponse ;	Nombre de communautés ayant bénéficié de renforcement de capacités	Rapports d'activités de formations	X	X	X			450 000 000
		Renforcer les capacités techniques des services étatiques sur les principes RRC	Nombre de sessions de formation et d'information des acteurs sur la RRC	Rapport de formation, et liste de présence aux sessions de formation et d'information sur la RRC	X	X	X			350 000 000
		Faire le plaidoyer auprès des autorités administratives en vue de la mobilisation des ressources internes pour financer les actions en matière de RRC	Nombre de réunions tenues	liste de présence aux sessions de sensibilisation	X					10 000 000
		Renforcer les capacités techniques des acteurs décentralisés sur les principes RRC et leur intégration dans les	Nombre d'acteurs locaux formés	rapport de formation	X	X	X	X		35 000 000

OBJECTIFS	RESULTATS	ACTIVITES	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	ANNEES DE REALISATION					COÛTS (F CFA)
					2013	2014	2015	2016	2017	
		plans de développement locaux								
		Former les acteurs de la plate-forme sur les principes de la RRC et les mécanismes de coordination en cas d'urgence	Nombre de sessions de formation	rapport de formation, feuille de présence	X					15 000 000
		Former les collectivités locales à la mise en place des programmes de prévention	Nombre de bouches et poteaux d'incendies	rapport d'étude et rapport d'activités	X	X				50 000 000
		Renforcer les capacités d'intervention des structures en charges des plans ORSEC	Quantité de matériels acquis/ nombre d'acteurs formés	rapports d'activités	X	X	X			1 550 000 000
		Appuyer l'actualisation périodique du plan de contingence national et des plans de contingence régionaux arrimés au plan ORSEC	Nombre de plans réactualisés par an	rapports d'activités	X	X	X	X	X	50 000 000
		Renforcer les capacités nationales en matière d'évaluation rapide des catastrophes	Nombre de personnes formées ou renforcées	rapport de formation, feuille de présence	X	X	X			25 000 000
		Mettre en place et appuyer une équipe nationale multisectorielle d'évaluation des pertes, dégâts et besoins post	Equipe nationale multisectorielle d'évaluation des pertes, dégâts et besoins post catastrophe	rapport d'activités/rapport de formation	X	X	X			150 000 000

OBJECTIFS	RESULTATS	ACTIVITES	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	ANNEES DE REALISATION					COÛTS (F CFA)
					2013	2014	2015	2016	2017	
		catastrophe	opérationnelle Nombre d'équipements acquis et mis à disposition							
		Renforcer les capacités de l'équipe nationale multisectorielle d'évaluation des pertes, dégâts et besoins post-catastrophe (DALA)	Nombre de personnes formés ou renforcés	rapport de formation, feuille de présence	X	X	X			15 000 000
		Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des RRC (DRM)	Rapports de suivi	Rapports d'activités	X					15 000 000
		Développer et mettre en œuvre un mécanisme national permanent de financement des actions de préventions et d'intervention d'urgence (à intégrer au mécanisme du Fonds National pour l'Environnement)	Mécanisme de financement permanent opérationnel	Rapport d'activités	X	X	X			25 000 000
		Renforcer les capacités des institutions impliquées dans la prévention et la gestion des RRC par l'apport d'expertise externe	Nombre d'experts recrutés	Contrats de prestation	X	X	X	X	X	100 000 000
	<b>R 2.2 : L'intégration de la RRC dans les politiques, plans,</b>	Intégrer la RRC dans les curricula de l'Education Nationale (premier et deuxième degré)	Fiches techniques de formation disponibles	protocole d'accord avec l'Education Nationale	X	X	X	X		100 000 000

OBJECTIFS	RESULTATS	ACTIVITES	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	ANNEES DE REALISATION					COÛTS (F CFA)
					2013	2014	2015	2016	2017	
	<b>programmes sectoriels est améliorée</b>	Intégrer la dimension RRC dans l'Enseignement Supérieur	Nombre de modules de formation RRC disponibles	syllabus	X	X	X	X		35 000 000
		Former des acteurs décentralisés sur l'intégration de la RRC dans l'élaboration des instruments de planification du développement ;	Nombre de personnes formées	Rapport d'activité	X	X				
		Renforcer la prise en compte de la dimension RRC dans les études d'impacts environnementaux	Nombre d'études d'impact ayant pris en compte la dimension RRC	rapport d'étude	X	X				30 000 000
<b>Composante 3 : Amélioration du système d'information sur la RRC</b>										
<b>Mettre en place un système efficace multirisque d'alerte précoce</b>	<b>R 3.1 : Un système d'information performant est mis en place</b>	Elaborer et mettre en œuvre un plan IEC pour sensibiliser à la culture du risque	Plan IEC disponible et déroulé	rapport d'avancement	X	X				75 000 000
		Améliorer les capacités de la société civile à intégrer dans leurs programmes les aspects liés à la RRC	Nombre de personnes de la société civile formées	Rapports de formation et fiches de présence	X		X		X	15 000 000
		Améliorer les capacités du secteur privé à intégrer dans leurs projets et activités la	Nombre de personnes du secteur privé formées	Rapports de formation et fiches de présence	X	X	X	X	X	20 000 000

OBJECTIFS	RESULTATS	ACTIVITES	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	ANNEES DE REALISATION					COÛTS (F CFA)
					2013	2014	2015	2016	2017	
		RRC								
		Faire l'inventaire des pratiques endogènes d'information en cas de catastrophe et vulgariser les bonnes pratiques	Répertoire des pratiques endogènes disponibles	Rapports d'activités		X				20 000 000
		Appuyer la création et le fonctionnement d'un centre multirisques de veille et d'information (SAP)	Centre de gestion de l'alerte précoce créé et système d'alerte précoce national multirisques opérationnel	Arrêté ou décret portant création Rapport d'activités	X					100 000 000
	<b>R3. 2 : La gestion des informations liées à la préparation, à la mitigation et la prévention des risques de catastrophe est améliorée</b>	Capitaliser et approfondir les études de modélisation des risques	Nombre d'études	Document	X		X			15 000 000
		Réaliser la cartographie des risques majeurs à l'échelle nationale	Cartographies disponibles	Rapport d'étude	X		X		X	45 000 000
		Réaliser une cartographie des risques approfondie à l'échelle des régions	Cartographies disponibles	rapport d'étude	X		X		X	50 000 000
		Réaliser l'étude de vulnérabilité des écosystèmes côtiers et des établissements humains de la côte togolaise au phénomène de l'érosion côtière	Données sur la vulnérabilité des écosystèmes et des établissements humains sur la côte disponible	Rapport d'étude	X		X		X	100 000 000
		Créer un répertoire sur l'expertise nationale en	Base de données disponibles	Rapport d'avancement	X		X		X	2 500 000

OBJECTIFS	RESULTATS	ACTIVITES	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	ANNEES DE REALISATION					COÛTS (F CFA)
					2013	2014	2015	2016	2017	
		RRC								
<b>Composante 4 : Réduction des risques sous-jacents à la prévention et à la gestion des Catastrophes</b>										
<b>Réduire les risques sous-jacents</b>	<b>R 4.1 : Les facteurs de risques sont réduits aussi bien au niveau national qu'à l'échelle locale</b>	Appuyer l'intégration de la dimension RRC dans l'aménagement du territoire, les plans d'urbanisation, et la Gestion des Etablissements Recevant du Public (ERP)	Documents réalisés / actualisés et validés	Document	X	X	X	X	X	15 000 000
		Promouvoir les mécanismes de partage de risques financiers à travers la micro-assurance	Nombre de souscripteurs	Documents	X	X				10 000 000
		Promouvoir la protection et l'amélioration des équipements collectifs et des infrastructures essentielles et définir les normes de construction anti-aléas	Nombre d'infrastructures et équipement améliorés ou protégés selon des normes anti-aléas	rapport d'expertise	X	X	X	X	X	50 000 000
		Identifier et étudier les zones à risque pour une meilleure gestion des inondations	Etude sur les zones à risques	Rapport d'étude	X	X				30 000 000
		Appuyer la mobilisation des fonds pour l'aménagement et la gestion des bassins	Nombre de bassins aménagés	PV et rapports d'activités	X	X	X	X	X	50 000 000



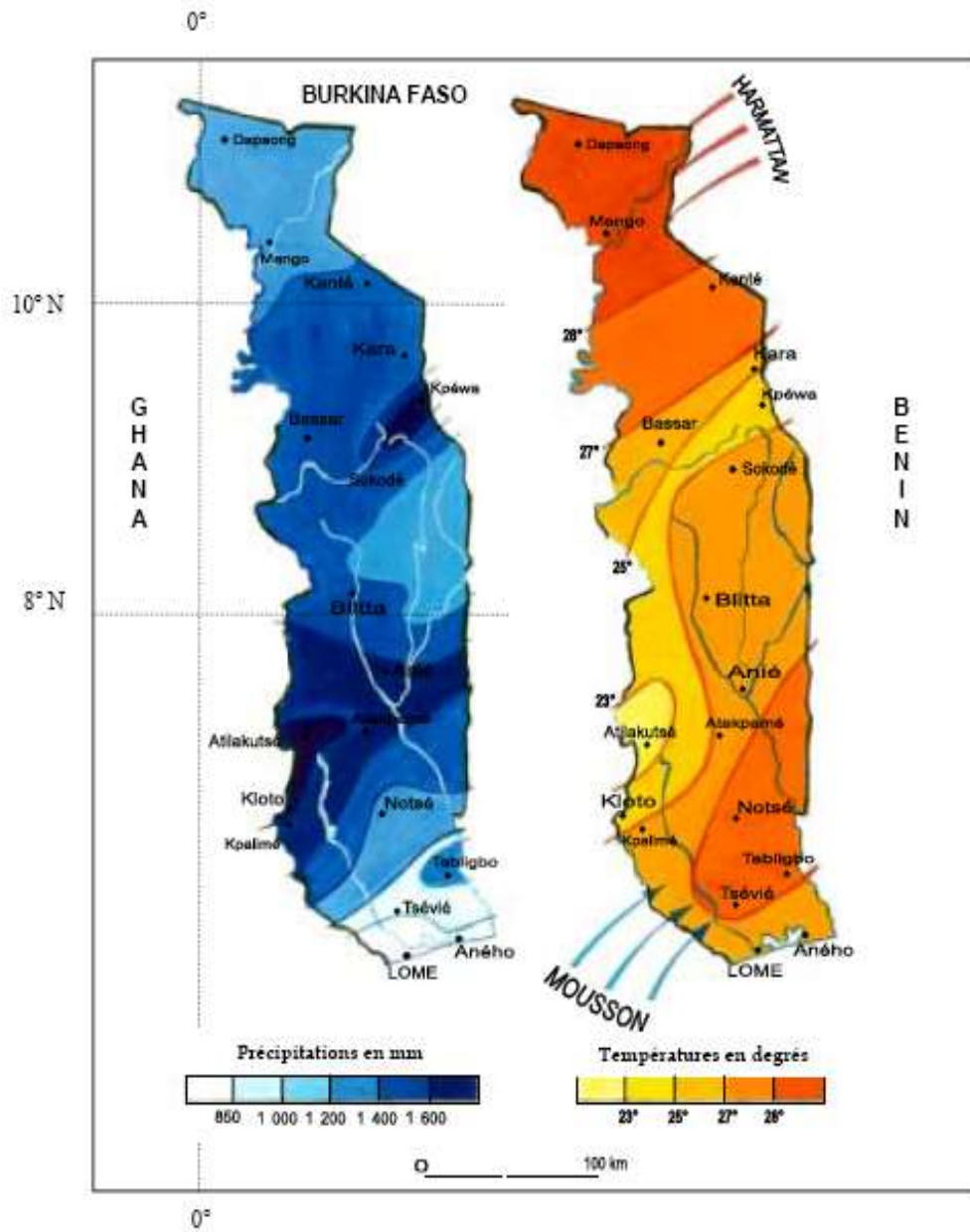
OBJECTIFS	RESULTATS	ACTIVITES	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	ANNEES DE REALISATION					COÛTS (F CFA)
					2013	2014	2015	2016	2017	
		fluviaux y compris les bas-fonds								
		Appuyer la mobilisation des financements pour les activités de reboisement en milieu rural, urbain et péri urbain	Superficies reboisées	Contrat de partenariat Rapport d'activités	X	X	X	X		100 000 000
		Promouvoir des techniques culturelles appropriées (assolement, rotation des cultures etc.)	Nombres de personnes ayant adopté les techniques culturelles appropriées	Rapport d'activités	X	X	X	X		100 000 000
		Appuyer la mobilisation des financements pour le renforcement des systèmes de protection des écosystèmes fragiles (berges des cours d'eau et flancs de montagnes)	Montant mobilisé	Rapport d'activités	X	X	X	X		20 000 000
		Dynamiser les comités locaux de lutte contre les feux de brousse par le renouvellement des organes et la formation des membres ;	Nombre de comités renouvelés	Rapport d'activités	X	X	X			20 000 000
		Renforcer les capacités des comités locaux de lutte contre les feux de brousse en moyens techniques (vélos, machettes, sifflets, bottes) ;	Nombre d'équipements mis à disposition	Rapport d'activités	X	X	X			250 000 000

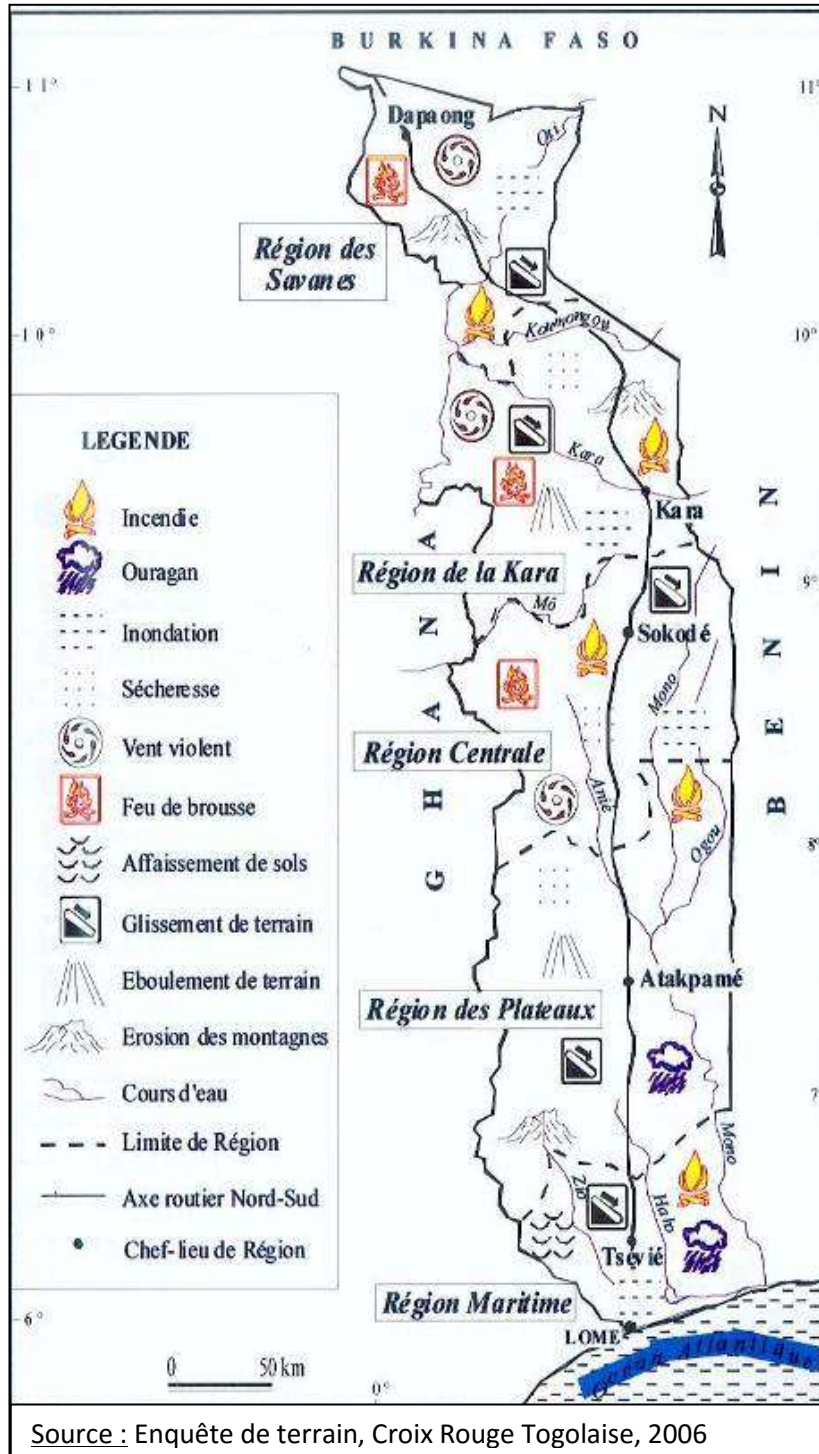
OBJECTIFS	RESULTATS	ACTIVITES	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	ANNEES DE REALISATION					COÛTS (F CFA)
					2013	2014	2015	2016	2017	
		Organiser des activités de sensibilisation sur les feux précoces au début de la saison sèche.	Nombre de séances de sensibilisation	Rapport d'activités	X	X	X	X	X	125 000 000
		Promouvoir les activités génératrices de revenus (AGR) alternatives pour réduire les pressions sur les ressources naturelles	Nombre d'AGR Nombre de communautés bénéficiaires	Rapport d'activités		X	X	X	X	50 000 000
<b>Composante 5 : Renforcement de la préparation en prévision des catastrophes</b>										
<b>Réduire la vulnérabilité au RRC</b>	<b>Conséquences et pertes occasionnées sont considérablement limitées en cas de survenance d'une catastrophe</b>	Faire l'évaluation systématique de la vulnérabilité aux crises et catastrophes au Togo	Données sur la vulnérabilité disponible	Rapport de l'étude	X				X	20 000 000
		Elaborer des cartes des zones à multirisques	Carte des zones à multirisques élaborée	Rapport de l'étude	X	X	X	X		45 000 000
		Elaborer des plans annuels de préparation et de gestion des urgences	Etude réalisée	Nombre de plans	X	X	X	X	X	75 000 000
		Renforcer les capacités des comités locaux de planification de secours en formation sur principes de coordination des opérations en situation	Nombre de personnes formées	Rapport d'activités	X	X	X	X		200 000 000

OBJECTIFS	RESULTATS	ACTIVITES	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	ANNEES DE REALISATION					COÛTS (F CFA)
					2013	2014	2015	2016	2017	
		de catastrophes								
		Appuyer le renforcement des capacités des comités locaux de planification de secours en moyens matériels et financiers	Nombre de comités locaux renforcés en moyens matériels et financiers	Rapport d'activités						25 000 000
		Renforcer les capacités en matière de formulation, mise en œuvre et suivi de programme de relèvement rapide	Séances de formation	Rapport d'activités	X	X				50 000 000
		Appuyer l'organisation périodique des exercices de simulation des différents plans d'urgence	Mise à disposition des ressources Nombre d'exercices	Rapport d'activités	X	X	X	X	X	500 000 000
		Faire une large diffusion du mécanisme institutionnel de gestion des crises du plan ORSEC	Nombre de séances Nombre de documents distribués	Rapport d'activités	X	X				15 000 000
	<b>Suivi environnemental des risques est amélioré</b>	Faire l'évaluation systématique des équipements de collecte de données et de production de l'information météorologique sur	Inventaire des équipements et besoins identifiés	Rapport de l'étude	X		X		X	100 000 000

OBJECTIFS	RESULTATS	ACTIVITES	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	ANNEES DE REALISATION					COÛTS (F CFA)
					2013	2014	2015	2016	2017	
		l'ensemble du territoire national								
		Appuyer les actions de réhabilitation et installation des stations limnométriques	Nombre de stations réhabilitées ou installées	Rapport d'activités		X	X	X		50 000 000
		Renforcer les capacités des releveurs de données	Nombre de releveurs formés	Rapport d'activités		X	X	X		50 000 000
		Renforcer la coopération bilatérale, sous régionale, régionale et internationale	Nombre d'accords de partenariats ou de protocoles d'assistance	Documents de partenariat	X		X		X	-
		Créer de nouveaux réseaux communautaires dans les régions non encore dotées	Nombre de réseaux communautaires	Rapport d'activités	X	X	X	X	X	150 000 000

**Les besoins financiers pour la mise en des actions prévues dans la SNRRC sont estimés 5 684 500 000 Francs CFA.**





**Figure 7. Carte de distribution des Catastrophes naturelles par régions économiques au Togo**

## Références bibliographiques

- MAEP, 2010. Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire -PNIASA – Plan d'Investissement 2010-2015. 108 p.
- MCDAT, 2009. Projet de Politique Nationale d'Aménagement de Territoire, 46 p.
- MEF, 2012, Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi, 208 p.
- MERF, 2002 Programme de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN)
- MERF, 2003. Stratégie Nationale pour la Conservation et l'utilisation durable de la Diversité Biologique, 109 p.
- MERF, 2005. Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques – PANA.
- MERF, 2005. Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification PAN/LCD.
- MERF, 2005. Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE), 161 p.
- MERF, 2005. PNE Politique Nationale de l'Environnement.
- MERF, 2008. Loi N°2008-005 DU 30 Mai 2008 Portant loi-cadre sur l'environnement, 37 p.
- MERF, 2008. Loi N°2008-009 Portant code forestier, 29 p.
- MERF, 2008. Programme National de Gestion de l'Environnement. 138 p.
- MERF, 2009. Programme de Renforcement des capacités pour la gestion de l'Environnement PRCGE 80 p
- MERF, 2009. Programme National de Reboisement et de Gestion Durable des Forêts 2009 – 2029, 35p
- MERF, 2010. Déclaration de la Politique Forestière, 15 p.
- MERF, 2010. Deuxième Communication Nationale sur les Changements Climatiques, 211p.
- MERF, MMEE/FAO, 2008. Programme d'appui à la maîtrise des énergies traditionnelles et de promotion des énergies renouvelables au Togo 103 p
- MERF/PNUD/FEM, 2009 Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques – PANA, 116 p.
- MERH, 2006. Diagnostic du secteur Eau et Assainissement et Plan d'Actions OMD dans le domaine AEPA et de la GIRE.
- MERH, 2006. Politique Nationale en matière d'approvisionnement en eau potable et assainissement en milieu rural et semi-urbain Togo.

- Ministère de la Coopération et du NEPAD, Délégation de la Commission Européenne, 2007. Profil environnemental du Togo. Rapport définitif. Mars 2007. 209 p.
- MMEE, 2010. Plan National d'Action pour le secteur de l'Eau et de l'Assainissement (version provisoire).
- PNUD, 2005. Politique et Stratégies Nationale pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau au Togo (GIRE), Etat des lieux du secteur de l'Eau et de l'Assainissement.
- PNUD, 2005. Politique et Stratégies Nationale pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau au Togo (GIRE), Propositions de politique et de stratégies Plan d'Actions
- PNUD, FEM, 2010. Etude de la vulnérabilité et de l'adaptation aux changements climatiques. Secteur de l'agriculture. Projet n°00053108, Deuxième communication nationale sur les changements climatiques au Togo, Mars 2010, 62 p.